ANNÉE — T. LI

N° 1185 — 31 octobre 1954

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENT

France et Union française } Un an 975 F
6 mois 550 F

Étranger .... } Un an 1.050 F

PRIX DU NUMERO :
45 F pour l'année en cours.
60 F pour les numéros de l'année précédente.
80 F pour les numéros des années antérieures.

AISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e

CHÈQUES POSTAUX PARIS COMPTE N° 1668

ACTES DE S. S. PIE XII

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

x membres de l'Assemblée générale (XXIIIe Session) la Commission internationale de la Police criminelle

e vendredi matin, 15 octobre, S. S. Pie XII vait en audience les membres de l'Assem- générale (XXIIIe Session) de la Commis- internationale de la Police criminelle. de 400 délégués, ayant à leur tête Louwage, président de l'Assemblée de erpol, le secrétaire général Sicot, le secré- général adjoint Nepote et les chefs de ion Aube, Goldenberg et Marc, (*) ont pris à cette audience. Le Souverain Pontife a adressé la parole en français. Voici cet ortant discours (**) :

rmi les institutions qui défendent la été moderne contre les malfaiteurs et les inels, la « Commission internationale de ce criminelle » s'avère l'une des plus aces, et l'on peut même la dire indispen- e. C'est pourquoi Nous sommes heureux, ieurs, de vous recevoir ici à l'occasion votre Assemblée générale annuelle et de dire combien Nous apprécions les ser- s que vous rendez à la sécurité collective. documents que vous Nous avez remis s ont donné des informations intéres- es sur le développement de votre asso- on, ses buts et ses statuts. Sur le plan qui est propre, elle reflète bien un aspect ortant des relations internationales. A la e de la première guerre mondiale, lors du premier « Congrès de Police judiciaire », tenu à Monaco en 1914, se faisait jour le souhait d'une collaboration internationale entre les services des divers pays. L'idée, toutefois, ne devait trouver sa réalisation qu'en 1923, à Vienne, après le IIe « Congrès de Police judiciaire ». La Commission instituée alors se fixa à Vienne et y conserva son siège jusqu'en 1938. Mais les difficultés de la situation politique et, bientôt après, la deuxième guerre mondiale entravèrent et arrêtèrent ses travaux. Il fallut donc attendre la fin des hostilités et assister, plus ou moins impuissants, à l'accroissement inquiétant de la criminalité internationale. L'impérieux besoin d'un organisme de protection provoqua, en 1946, la restauration de la Commission, dont le siège fut transféré à Paris et à laquelle, en 1949, 32 Etats étaient déjà affiliés, d'autres se trouvant en instance d'admission.

« Né de l'existence même du malfaiteur international », selon la notice que vous Nous avez communiquée, votre groupement n'a d'autre but que d'enrayer ses activités néfastes et, à cette fin, d'établir, entre les autorités de police criminelle des différents Etats, une coopération large et efficace. Il n'entend point se consacrer d'abord à l'étude de problèmes théoriques, mais accroître l'efficacité pratique des organismes existants. En recevant de ses membres toute information utile, en leur communiquant à son tour les renseignements qui lui parviennent, la Commission internationale de la Police criminelle

Le Vatican avait un observateur à cette Assemblée, cat Luigi Angelini Rota.

) Nous reproduisons le texte paru dans *l'Osservatore ano* du 16. 10. 1954, avec ses notes. Nous ajoutons la ction de la note 2 entre crochets en italique à la de cette note. Les sous-titres sont de *la D. C.*

leur permet d'intervenir eux-mêmes rapidement et sûrement et d'étendre en quelque sorte leur sphère d'action au-delà des frontières des différents Etats. L'organe exécutif de la Commission, le Bureau central international, est chargé de pourvoir à la centralisation et à la diffusion des informations relatives aux malfaiteurs internationaux ; il décèle leurs menées, transmet leur signalement, facilite également la lutte contre la falsification de monnaies ou de documents. La Commission dispose d'une bibliothèque spécialisée et d'une revue propre : la *Revue internationale de Police criminelle,* à laquelle s'adjoint un supplément : *Contrefaçons et falsifications.*

Il ne Nous appartient pas d'entrer dans l'examen des problèmes techniques de votre profession. Nous voudrions seulement souligner en quelques mots deux considérations d'ordre général : votre position vis-à-vis de la société que vous avez mission de défendre, et votre attitude envers le délinquant que vous vous efforcez de rendre inoffensif.

Position du policier vis-à-vis de la société à défendre.

1. Il ne suffit pas de bonnes lois pour assurer aux nations le fonctionnement de toutes leurs institutions ; il ne suffit pas non plus de règlements de police pour prévenir et réprimer les désordres qui troublent, de manières tellement diverses, la vie des honnêtes citoyens. L'Etat le plus heureux, le mieux organisé, doit toujours compter avec un certain nombre d'individus rebelles à toute discipline, et pour lesquels la loi n'a d'autre fonction que de mettre obstacle à leurs entreprises misérables. Rien ne les retient : aucune sorte de biens, aucune forme d'activité qui puisse s'estimer indemne de leurs mouvements louches. Tantôt le malfaiteur s'en prend aux biens de la vie et du corps, de la liberté et de la sécurité personnelle : qu'on songe aux attentats directs contre la vie humaine, aux rapts d'enfants, à la traite des femmes et des jeunes filles ; tantôt il s'empare des biens matériels par des vols, brigandages, détournements, abus de confiance, falsifications de la monnaie ou de documents, contrefaçons de bijoux. Il faut tenir compte aussi des accidents de circulation et des suites qu'ils comportent, lorsqu'ils sont la conséquence de la négligence ou de la préméditation. Si le malfaiteur opère souvent individuellement, il se constitue aussi des bandes, qui disposent d'une organisation solide et largement ramifiée sur le plan national et international. Tel délinquant opère avec lourdeur et maladresse ; tel autre, par contre, déploie une habileté et une ingéniosité extrêmes et met en œuvre tous les moyens indistinctement : ruse, tromperie, menaces, violence ouverte. On a même pu voir l'un ou l'autre pousser la hardiesse jusqu'à pénétrer dans les rangs de la Police criminelle internationale, pour s'informer de ses méthodes et de sa technique et lui dérober des renseignements.

L'adresse extraordinaire, les inventions toujours renouvelées des criminels pourraient sans aucun doute susciter une vive appréhe[nsion] chez tous les honnêtes gens, s'ils [ne] savaient qu'à cette perversité inquiétante vo[us] opposez une inlassable et ferme vigilanc[e]. Vous surveillez les mouvements des suspec[ts] pour dépister à temps leurs initiatives da[n]gereuses ; vous poursuivez et arrêtez les co[u]pables ; vous enquêtez sur leurs méthode[s,] leurs ressources, leurs complices ; vous l[es] livrez à la justice pour être jugés et pun[is]. Qui ne voit l'importance du service que vo[us] rendez ainsi à la communauté comme au[x] particuliers ? Il suffit de considérer un in[s]tant la complication et l'ampleur du labe[ur] auquel vous êtes astreints, pour en appréci[er] le mérite. Mais ce travail souvent ingrat [et] pénible doit vous apparaître plus attacha[nt] et plus aisé, si vous envisagez tous ses ava[n]tages et toute l'importance qu'il revêt pour [le] bien de la société. On pourrait objecter qu['il] consiste à élaborer un système de défen[se] sans apporter d'élément nouveau et con[s]tructif au progrès de la culture ; mais ce[tte] affirmation ne tient pas suffisamment comp[te] du caractère organique de la société humain[e] dont les diverses parties dépendent étro[i]tement l'une de l'autre dans leur existen[ce] et leur fonctionnement. Tout facteur [de] trouble, toute influence nocive, qu'elle vienn[e] de l'intérieur ou de l'extérieur, doivent êt[re] aussitôt réduits à l'impuissance, sous pei[ne] de paralyser non seulement l'organe attei[nt,] mais le corps tout entier.

En vous disant Notre estime pour l'œuv[re] que vous réalisez, en soulignant ses titr[es] à l'approbation de tous, Nous entendons [ne] pas Nous placer au seul point de vue huma[in]. La considération que les hommes accorde[nt] à leurs semblables, pour précieuse qu'elle so[it,] n'a de valeur authentique que si elle [est] fondée dans l'ordre objectif des choses et [ne] dépend pas de facteurs purement subjecti[fs]. Elle acquiert alors une signification mor[ale] et religieuse. Rendre à la société le serv[ice] éminent de garantir la sécurité, non se[u]lement des biens matériels, mais surtout d[es] personnes, contre les actes criminels, p[ré]venir les dommages qu'ils provoquent, vo[ilà] qui mérite certainement la plus haute app[ré]ciation morale. Et celle-ci, en son fond, refl[ète] le jugement de Celui qui détient la garde d[es] valeurs supraterrestres et accorde ainsi s[on] « Placet » à vos efforts pour le bien de [la] communauté humaine, un « Placet », fau[t-il] le dire, qui ne connaît ni l'erreur ni [la] fausseté.

L'importance de votre tâche ressort enco[re] d'une considération prise dans le même ord[re] d'idées. Certaines théories juridiques p[ré]tendent ne voir dans le délit que la transgr[es]sion d'une norme établie uniquement par [le] droit positif. La gravité de la faute dans [ce] cas se mesure aux déterminations mêmes [de] cette norme. Au cas où la teneur en ser[ait] différente, au cas même où elle n'existera[it] pas, le délit serait autre ou cesserait comp[lè]tement d'exister. Une telle position, [qui] répond aux postulats d'un positivisme ju[ri]dique extrême, a pour conséquence immédi[ate] de priver, pour ainsi dire, de son âme et [de]

›n mobile profond, le combat que vous
ıenez contre la criminalité. Si, par contre,
: délit, au sens plein du terme, est constitué
ssentiellement par une violation des lois de
être et du devoir moral, lois enracinées dans
ı nature des choses, alors la lutte contre la
riminalité est un service éminent rendu à la
›ciété. Elle constitue une intervention en
ıveur des principes immanents, ontologiques
: moraux, de la nature et de la société
umaines, dont le crime menace la structure
ıterne et dont il sape les forces vitales.

Il ne faudrait pas interpréter Nos paroles
›mme un plaidoyer en faveur d'un mélange
e la morale et du droit, ni même d'un effa-
ement quelconque de la frontière qui les
pare. Mais Nous apercevons trop clairement
s dangers d'un positivisme juridique
ktrême, pour ne pas mettre en garde tous
eux qui ont souci de conserver au droit sa
ıleur profonde et craignent de le voir se
duire à des règlements purement extérieurs
superficiels. Comme Nous avons traité cette
ıestion l'année dernière dans Notre allo-
ıtion aux participants du VI[e] Congrès inter-
ıtional du Droit pénal, Nous Nous permet-
ns de renvoyer à ce que Nous disions
ors (1).

Attitude du policier envers l'auteur d'un délit.

2. Nous voudrions maintenant dire quelques
ots au sujet de votre attitude envers l'auteur
ı délit, contre lequel vous défendez la
ciété.

Avant tout se pose, dans l'exercice de votre
nction, comme aussi en dehors d'elle, une
igence fondamentale, à laquelle doit satis-
ire le jugement que vous portez sur le fait
ı cause et son auteur : ce jugement doit
pondre à la réalité objective, il doit être
ai. Le déroulement entier du procès, depuis
ı début jusqu'à la fin, et l'intervention de
us ceux qui y participent, accusateurs,
moins, défenseurs, juges, experts, obéissent
: même principe, tendent au même but :
pro rei veritate » ; il faut faire éclater la
rité objective (2). Cette vérité objective
comporte certaines données universelles et
fondamentales. D'abord le fait que l'agent est
un homme doué de liberté, non une chose,
non un automate dont le fonctionnement
dépendrait d'un mécanisme incorporé ; ni
même un pur composé de sens et d'impul-
sions, qui ne passerait à l'acte que sous l'effet
de l'instinct et de l'appétit. A la vérité objec-
tive appartient aussi le fait que l'homme, en
vertu de ses facultés naturelles, jouit de la
capacité de se déterminer lui-même, et doit
par conséquent être considéré comme respon-
sable de ses actes autodéterminés, du moins
jusqu'à la preuve du contraire ou jusqu'à la
naissance d'un doute fondé.

Il ne Nous échappe nullement que ceci
implique une masse de questions et de pro-
blèmes, dont les conséquences pratiques sont
fort difficiles à déterminer. Nous en avons
traité longuement dans l'allocution, men-
tionnée ci-dessus, sur le Droit pénal interna-
tional, et Nous ne voudrions ici qu'y ren-
voyer ; les passages décisifs seront d'ailleurs
rappelés en note (3). Mais Nous tenons à le

---

(1) Il s'ensuit qu'un positivisme juridique extrême ne
ıt se justifier devant la raison. Il représente le principe :
Le droit comprend tout ce qui est établi comme « droit »
r le pouvoir législatif dans la communauté nationale ou
ernationale, et rien que cela, tout à fait indépendamment
n'importe quelle exigence fondamentale de la raison ou
la nature. » Si l'on s'appuie sur ce principe, rien n'em-
che qu'un contresens logique et moral, la passion
chaînée, les caprices et la violence brutale d'un tyran
d'un criminel puissent devenir le « droit ». L'histoire
ırnit, on le sait, plus d'un exemple de cette possibilité
venue réalité. Là où par contre le positivisme juridique
compris de telle sorte que, tout en reconnaissant plei-
nent ces exigences fondamentales de la nature, on n'uti-
e le terme « droit » que pour les lois élaborées par le
islatif, plusieurs jugeront peut-être cet emploi peu exact
ıs sa généralité ; toujours est-il qu'il offre une base
nmune pour l'édification d'un droit international fondé
l'ordre ontologique. (*Discorsi e Radiomessaggi*,
. XV, p. 348.) (*D. C.* du 1. 11. 1953, col. 1357-1358.)

(2) Dans Notre allocution du 1[er] octobre 1942 au Tri-
nal de la S. Rote romaine la même idée était rendue
ces termes :

« *Unusquisque debet niti ad hoc quod de rebus iudicet,
undum quod sunt.* » (*Sum. Theol.*, II[a]-II[ae] p., q. LX,
4, ad 2.) Perchè la verità val quanto l'entità e la
ıltà : onde il nostro intelletto, che prende la scienza
le cose, ne prende ancora la regola e la misura secondo
e le cose sono o non sono ; di modo che la verità è la
legge della giustizia (cf. *Sum. Theol.*, I p., q. XXI, a. 2).
Il mondo ha bisogno della verità che è giustiza, e di quella
giustizia che è verità ; perchè la giustizia è, disse già
il gran Filosofo di Stagira, ***et in bello et in pace utilis* :**
καὶ ἐν πολέμῳ καὶ ἐν εἰρήνῃ χρήσιμος (*Aristotel. Rhetoric.* I, 9). » (*Discorsi e Radiomessaggi*, vol. IV, p. 224-225.)

[« *Chacun doit s'efforcer de faire en sorte qu'il juge des
choses selon ce qu'elles sont* ». (Sum. Theol., II[a]-II[ae],
q. LX, a. 4, ad. 2.) *Car la vérité vaut exactement l'entité
et la réalité ; c'est pourquoi notre intelligence qui prend
la science des choses, en prend encore la règle et la
mesure, selon que les choses sont ou ne sont pas ; de telle
manière que la vérité est la loi de la justice* (*cf.* Sum.
Theol., I p., q. XXI, a. 2). *Le monde a besoin de vérité
qui est justice et de cette justice qui est vérité, car la jus-
tice est, disait déjà le grand philosophe de Stagire,* et in
bello et in pace utilis, *utile dans la paix et dans la
guerre* (ARISTOTE : Rhétorique, I, 9).]

(3) La réalisation de l'ordre juridique s'obtient d'une
manière essentiellement autre que dans l'ordre physique.
Ce dernier se réalise automatiquement par la nature des
choses elles-mêmes. Celui-là, par contre, ne s'accomplit que
par la décision personnelle de l'homme, quand précisé-
ment il conforme sa conduite à l'ordre juridique. « L'homme
décide de chacun de ses actes personnels » : cette phrase
est une conviction humaine indéracinable. La généralité des
hommes n'admettra jamais que ce que l'on appelle l'auto-
nomie du vouloir ne soit qu'un tissu de forces internes et
externes.

On parle volontiers des mesures de sûreté destinées
à remplacer la peine ou à l'accompagner, de l'hérédité,
des dispositions naturelles, de l'éducation, de l'influence
étendue des dynamismes à l'œuvre dans les profondeurs
de l'inconscient ou du subconscient. Bien que ces consi-
dérations puissent donner des résultats intéressants, qu'on
ne complique pas le fait tout simple : l'homme est un être
personnel, doué d'intelligence et de volonté libre, un être
qui finalement décide lui-même de ce qu'il fait et ne fait
pas. Etre doué d'autodétermination ne veut pas dire
échapper à tout influence interne et externe, à tout attrait
et à toute séduction; cela ne veut pas dire ne pas lutter
pour garder le droit chemin, ne pas devoir livrer chaque
jour un combat difficile contre des poussées instinctives
peut-être maladives ; mais cela signifie que, malgré tous
les obstacles, l'homme normal doit servir de règle dans
la société et dans le droit.

Le droit pénal n'aurait pas de sens, s'il ne prenait en
considération cet aspect de l'homme ; mais comme celui-ci
a la vérité pour soi, le droit pénal a un sens plénier. Et
puisque cet aspect de l'homme est une conviction de l'hu-
manité, les efforts pour uniformiser le droit pénal ont une
base solide. (*Discorsi e Radiomessaggi*, vol. XV, p. 348-349.)

Au moment du délit, le délinquant a devant les yeux
la défense portée par l'ordre juridique ; il est conscient de
celui-ci et de l'obligation qu'il impose, mais en dépit de
cette conscience, il se décide contre ce *veto* et, pour exé-
cuter cette décision, il accomplit le délit externe. Voilà le
schéma d'une violation coupable du droit. En raison de ce
processus interne et externe, on attribue l'action à son
auteur comme à sa cause ; elle lui est imputée comme
faute, parce qu'il l'a commise en vertu d'une décision

répéter : le jugement sur le malfaiteur et son action doit partir du principe que tout homme est par nature en possession d'une liberté qui engendre la responsabilité.

Quelques mots encore sur la manière dont doit avoir lieu l'explication personnelle avec l'auteur du délit. Beaucoup de malfaiteurs, penseront certains, surtout les malfaiteurs de profession, ne méritent pas beaucoup d'égards et de considération ; mais le sérieux, la dignité de la justice et de l'autorité publique exigent l'observation stricte des normes juridiques concernant l'arrestation du prévenu et son interrogatoire. Ici aussi Nous vous donnons en note ce que Nous en avons dit dans le discours sur le Droit pénal international (4). Nous avons alors cité un texte du grand Pape Nicolas Ier, datant de l'an 1100, contre l'emploi de la torture. Permettez-Nous toutefois une question : la justice d'aujourd'hui n'est-elle pas retournée, en maints endroits et sous des apparences à peine déguisées, à une véritable torture, parfois beaucoup plus violente que les épreuves d'autrefois ? Notre temps ne court-il pas le risque de voir s'élever un jour contre lui le reproche d'avoir, sans frein ni scrupule, poursuivi dans l'interrogatoire des fins utilitaires ?

Une dernière remarque sur la rencontre personnelle avec le malfaiteur. Il faut qu'en tous et chacun existe la volonté d'amener le malfaiteur à résipiscence et de lui rendre sa place de membre de la société. Qu'on n'hésite pas à chercher les moyens pratiques d'y parvenir. Sans doute doit-on éviter les utopies. Maint délinquant se barricade parfois de façon permanente contre toute influence ; d'autres se durcissent consciemment et n'attendent que le moment de leur libération de prison pour reprendre le chemin du crime. Mais il est aussi d'autres expériences, dont on ne trouve pas seulement des exemples isolés. On ne devrait jamais se hâter de condamner irrémédiablement un homme, ni l'abandonner totalement. Aider quelqu'un à se reprendre, à retrouver le chemin du bien et des buts élevés que proposent la raison et la révélation, c'est toujours une bonne action qui porte en elle-même sa récompense.

Puisse votre Commission internationale, qui chaque jour entre en contact avec les éléments dévoyés et dégénérés de l'humanité, contribuer à la conversion sincère de beaucoup d'entre eux et les encourager à reprendre une vie nouvelle et meilleure.

Les considérations auxquelles Nous venons de Nous livrer devant vous, Messieurs, Nous ont été suggérées par le texte même de l'exposé concernant vos statuts. Le but ultime de la coopération qu'ils instaurent y est très justement défini : « Assurer le respect des lois fondamentales de la vie en société ». Une formule aussi compréhensive suggère bien des réflexions profondes, que Nous n'avons fait qu'effleurer ; mais Nous demandons au Juge suprême de maintenir toujours très élevées vos aspirations et d'assurer par sa lumière bienfaisante la réalisation toujours plus efficace et plus parfaite du noble idéal que vous vous êtes fixé. C'est le vœu que Nous formulons, en vous accordant à vous-mêmes ici présents et à tous ceux qui vous sont chers, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

---

consciente ; l'ordre violé et l'autorité de l'Etat, qui en est gardien, lui en demandent compte ; il tombe sous le coup des peines, fixées par la loi et imposées par le juge. Les influences multiples exercées sur les actes d'intelligence et de volonté — donc sur les deux facteurs, qui représentent les éléments constitutifs essentiels de la culpabilité — n'altèrent pas la structure fondamentale de ce processus, quelle que soit leur importance dans l'appréciation de la gravité de la faute.

Parce que le schéma ainsi esquissé est emprunté à la nature de l'homme et à celle de la décision coupable, il vaut partout. (*Discorsi e Radiomessaggi, l. c.*, p. 350.)

(4) Déjà le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir au caprice, mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que même l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître sans plus dans une prison. Envoyer quelqu'un dans un camp de concentration et l'y maintenir sans aucun procès régulier, c'est se moquer du droit.

L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique et psychique, et la narco-analyse, d'abord parce qu'elles lèsent un droit naturel même si l'accusé est réellement coupable, et puis parce que trop souvent elles donnent des résultats erronés. Il n'est pas rare qu'elles aboutissent exactement aux aveux souhaités par le tribunal et à la perte de l'accusé, non parce que celui-ci est coupable en fait, mais parce que son énergie physique et psychique est épuisée et qu'il est prêt à faire toutes les déclarations que l'on voudra. « Plutôt la prison et la mort que pareille torture physique et psychique ! » De cet état de choses Nous trouvons d'abondantes preuves dans les procès spectaculaires bien connus avec leurs aveux, leurs autoaccusations et leurs requêtes d'un châtiment impitoyable. (*Discorsi e Radiomessaggi*, vol. XV, p. 343.)

— *Le Sang du Christ*, par Marc Escholier. — Volume 19 × 15 cm., 180 pages, 450 francs. Arthème Fayard, Paris.

Ce livre est une étude historique du drame de la Passion. Il montre comment les chefs du peuple juif — les princes des prêtres et les opulents sadducéens, — contraints de subir l'occupation romaine mais décidés par prudence à « collaborer » avec le vainqueur, n'ont vu en Jésus qu'un agitateur. Il fallait qu'il mourût pour que la nation d'Israël vécût en paix. Les pharisiens — qu'on représente par erreur comme des « bourgeois » — venaient du peuple et travaillaient de leurs mains. C'étaient des ennemis déclarés de César. Ils étaient aimés non seulement pour leur piété, pour leur pauvreté, mais aussi pour leur patriotisme. Jésus apparut aux pharisiens comme un rival dangereux, parce que les foules le suivaient, parce qu'il était étranger à leur secte et parce que, refusant de se soumettre aux disciplines de ce parti, il ne serait jamais pour eux le vrai Messie, fondateur du puissant royaume promis à la race élue d'Abraham. Ainsi, Jésus réalisa par sa mort l'union des deux partis rivaux. Mais cela n'est que l'aspect « extérieur » de la Passion. L'autre, plus secret, plus profond, résulte de la double nature du Christ : au même moment, Dieu et l'homme, indissolublement unis, éprouvèrent, à la fois, la puissance créatrice de la nature divine et l'angoisse mortelle de la nature humaine.

— *Sainte Roseline*, par Pierre Sabatier. — Volume 18,5 × 12 cm., 190 pages. Prix : 390 francs. Editions de La Plume d'or, Paris.

Sainte Roseline était une moniale Chartreuse, née en 1263, morte en 1329. C'est la « Sainte des Arcs » au diocèse de Fréjus, très vénérée aussi dans le reste de la Provence. L'auteur est de la famille de la Sainte. Il conte sa vie dans un style alerte. Nous assistons à la naissance de sainte Roseline dans une famille seigneuriale et au développement de sa vocation. Nous la suivons dans les étapes de sa vie religieuse : aux Chartreuses de Bertaud et de Celle-Roubain où elle devient prieure. Le biographe souligne les bienfaits de l'influence de la Sainte sur ses moniales, sur sa famille, et en particulier son intimité spirituelle avec son frère Hélion qui se fit croisé et fut grand maître des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il montre enfin l'étendue, en Provence, à travers les siècles, du culte de sainte Roseline, restée très populaire de nos jours.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Les catholiques et la vie publique

Lettre collective de l'épiscopat néerlandais *(Fin)*

III. Courants non chrétiens (*)

43. Dans toute cette lettre, nos très chers rères, nous avons envisagé la tâche des catho-iques dans la vie publique en tant que consé-quence de notre foi chrétienne. C'est à la lumière le cette même foi qu'il faudra juger les tendances étrangères au christianisme et en déceler les langers. C'est une grâce et une bénédiction, si ous, pasteurs et fidèles, savent reconnaître à emps la valeur ou les périls de ces courants. Comme dans le passé, nous donnerons mainte-nant les directives nécessaires pour que notre peuple catholique puisse avec sûreté déterminer on attitude.

Le libéralisme.

44. Le *libéralisme* est un système ou mode de penser et d'agir qui laisse Dieu, la morale et la eligion à la vie personnelle, mais les écarte de a vie publique et, plus ou moins, de la vie pro-essionnelle. Après les enseignements incessants les Papes et des évêques depuis près d'un siècle, out le monde aura sans doute compris que c'est ine erreur et une injure à l'égard de Dieu que le reléguer le christianisme dans la vie privée et, la longue, dans la vie intérieure de l'homme, pour le laisser enfin dégénérer en une affaire de eligiosité personnelle. Cette erreur, les évêques es Pays-Bas l'ont plusieurs fois condamnée ; ous répétons cette condamnation.

Le libéralisme, tel qu'il se présentait au XIXe siècle, a pâli et ne se rencontre plus guère ans la vie politique et sociale. Mais, d'une part, a engendré des mouvements comme le marxisme, communisme et le national-socialisme, nés de a conception libérale de la société ou du moins e ses conséquences de fait. Ces systèmes ont onduit notre société au bord de l'abîme ; ils uraient causé irrémédiablement notre perte, si es forces saines n'en avaient, sous la protection e Dieu, arrêté l'évolution fatale. D'autre part, idée fondamentale du libéralisme persiste sous es formes nouvelles, propres à notre temps. Bien que celles-ci présentent généralement une ournure favorable au christianisme et à la vie ociale, elles ne reconnaissent pas les principes hrétiens comme facteurs déterminants et normes e la vie sociale et politique. Aussi le catholi-isme et le libéralisme, dans sa forme actuelle, emeurent-ils incompatibles.

L'humanisme.

45. *L'humanisme,* tel que l'entend la Fédération umaniste (58), va encore plus loin. Par principe, ne tient pas compte de l'existence d'un Dieu personnel, il en fait abstraction, ce qui revient en pratique à le nier. Dans la mesure où il part de la droite raison et se fonde inconsciemment sur des traditions chrétiennes, l'humanisme pourra peut-être offrir quelque soutien temporaire à ceux qui n'ont pas autre chose ; mais, à la longue, et peut-être assez tôt, il apparaîtra comme un vain effort. Il considère en effet comme purement rela-tives les notions du bien et du mal, il ne tient pas compte — ou pas assez — du péché originel et de la faiblesse humaine et, surtout, il construit une morale sans Dieu, effort aussi vain que de vouloir créer ou conserver un monde en dehors de sa cause première et suprême : Dieu. A cet humanisme s'applique la parole de Jérémie : « Ils ont osé m'abandonner, moi, la source des eaux vives, pour se creuser des citernes crevassées qui ne retiennent pas l'eau. » (59) Les intentions ont beau être différentes et peut-être meilleures, essen-tiellement, c'est l'histoire de la tour de Babel qui se répète : bâtir une cité s'élevant jusqu'au ciel, mais sans être centrée sur Dieu ; détrôner Dieu du ciel et faire de l'homme une idole au sens moderne, ou du moins le centre de l'univers. L'histoire se répète : les tentatives de construire une cité sans Dieu ont chaque fois échoué tragi-quement ; dans les conditons actuelles, nous crai-gnons qu'elles ne conduisent à la ruine totale. Dieu est patient et clément, mais il ne se laisse pas supplanter ni détrôner publiquement.

Le monde vient d'échapper à une pseudo-reli-gion athée, qui était près de dominer toute l'humanité, et nous avec elle ; il est toujours aux prises avec des puissances des ténèbres qui veulent détruire le christianisme. Ce doit être pour nous un sujet de grave inquiétude que beau-coup de nos contemporains se séparent de Dieu, non seulement en fait, mais en principe, et qu'ils adoptent « des religions athées ». Que tous ceux qui n'ont pas encore perdu la foi en Dieu y voient un signe. Qu'ils se demandent, dans des senti-

(*) La première partie a paru dans notre numéro 1183 (3 oct. 1954) et la seconde dans le numéro 1184 (17 oct. 1954).

(58) La Fédération humaniste, dont le présent para-graphe expose le but et les idées, a été fondée en 1946. Elle compte actuellement environ 9 000 adhérents, surtout des intellectuels. Elle est active et réellement influente ; des hommes occupant des postes directeurs dans la vie publique, des travaillistes surtout, y puisent leur inspiration. Un certain nombre d'organisations dépendent d'elle : une Association d'assistance sociale et familiale (dont telle région catholique est un terrain d'action préféré), des bureaux de consultation matrimoniale, trois foyers mili-taires, etc. Bien que la Fédération humaniste n'ait pas de lien officiel avec le parti du travail, on trouve les mêmes personnes dans les organismes directeurs de part et d'autre. C'est le parti du travail qui plaide la cause de la Fédé-ration humaniste dans les Conseils municipaux et provin-ciaux, et au Parlement. Elle assure certaines émissions dans les programmes de la V. A. R. A. (radio socialiste) ; elle favorise de diverses manières l'activité de l'Union pour la réforme sexuelle (voir les numéros 47-48 du mandement). En 1952, a eu lieu, à Amsterdam, le premier Congrès inter-national humaniste, auquel prenaient part : la *British Ethical Union*, l'*American Ethical Union*, l'*American Huma-nist Association*, *l'Ethische Gemeinde* (Vienne) et la Fédé-ration humaniste (Pays-Bas) ; le président était le Dr Julian Huxley, ancien directeur général de l'U. N. E. S. C. O. A l'occasion de ce Congrès, on a décidé la création de l'*International Humanist and Ethical Union*.

(59) *Jér.*, II, 13.

ments d'humilité et de repentir, si leurs fautes ou leurs négligences n'ont pas occasionné chez tant d'hommes la perte de la foi en Dieu. Puissent les chrétiens, et en particulier les catholiques, unir leurs efforts pour donner à Dieu la place qui lui revient comme fondement de la vie privée, sociale et civique.

46. Nous n'avons pas de jugement à prononcer sur des catholiques qui seraient humanistes au sens indiqué plus haut. Ils se sont déjà jugés eux-mêmes et ont rompu avec l'Eglise. L' « humanisme » chrétien, au contraire, a son commencement et sa fin en Dieu ; il est éclairé du soleil de la révélation divine et marqué du signe de la croix. Notre « humanisme » n'est pas l'expression d'une époque et d'un monde qui a oublié Dieu. Depuis cinq siècles, il a eu, sous ce même nom, le soutien chaleureux de l'Eglise catholique ; et, dans ses idées fondamentales, il est aussi ancien que le christianime. Il veut améliorer l'homme en faisant de lui un vrai chrétien ; il veut améliorer la qualité chrétienne du croyant en améliorant sa qualité humaine. Notre humanisme ne sépare pas religion et vie, mais s'efforce de rendre la vie meilleure par la religion, et de rendre la religion authentique par la vie.

Nous mettons en garde contre toute hésitation à l'égard de l'humanisme sans Dieu. Nous comprenons, certes, que des incroyants cherchent de bonne foi quelque lumière dans leurs ténèbres ; nous sommes capables d'estime pour les efforts loyaux de ceux qui essayent de leur faire prendre conscience des normes et valeurs naturelles. Mais nous ne saurions admettre qu'une Fédération humaniste, qui rejette Dieu et veut édifier une société sans lui, cherche à acquérir une position privilégiée dans le ministère auprès des non-pratiquants et de ceux qui n'appartiennent à aucune confession ; c'est tout d'abord l'Eglise qui est appelée à remplir sa mission parmi eux. Nous sommes obligés de nous élever contre toute assimilation, de droit ou de fait, du ministère religieux de l'Eglise au ministère de la Fédération humaniste. Enfin, il faut éviter à tout prix que l'Etat paraisse promouvoir un ministère spirituel qui, en réalité, est athée (60).

L'Union pour la réforme sexuelle (61).

47. Même en admettant que la Fédération humaniste recherche loyalement des valeurs spirituelles d'ordre naturel, et qu'elle s'efforce de gagner l'homme irréligieux à des normes morales traditionnelles qui sont à la base de notre civilisation occidentale, on ne saurait fermer les yeux sur des activités et des mouvements qui, directement ou indirectement, de manière voulue ou inconsciente, se rattachent au système humaniste. Telle est dans notre pays l'action de l'*Union pour la réforme sexuelle* qui, en principe et en fait, cherche à miner la morale chrétienne sur des points fondamentaux et essentiels, spécialement en ce qui concerne la vie sexuelle et le mariage. Le succès de ces efforts conduirait peu à peu, mais irrémédiablement, à l'effondrement total, sinon par l'influence immédiate de ladite *Union*, du moins sous l'influence de mouvements et d'activités que d'autres ne manqueraient pas d'entreprendre tôt ou tard. Enlevez la pierre angulaire, le Christ, et tout l'édifice tombe en ruine. Si la loi du Maître de la vie ne régit plus les fonctions vitales les plus profondes et la vie elle-même, c'est la mort qui triomphera.

48. Nous aimons à croire qu'aucun catholique ne coopère à un tel mouvement. Toutefois, nous avons des raisons de craindre que, même sous ce rapport, quelques-uns, peut-être par suite de difficultés poignantes rencontrées aujourd'hui en matière sexuelle, n'aient été pris au piège du naturalisme et du matérialisme. De toute évidence, il n'est pas permis de demander conseil et appui auprès d'organismes semblables. Même, il faut observer une réserve extrême devant d'éventuelles activités de l'Union, dussent-elles rester, en elles-mêmes, dans les limites de l'honnêteté naturelle ; car le danger existe toujours que de cette façon l'ivraie se mêle au bon grain et que, par des voies encore bonnes en apparence, on s'introduise dans nos familles, où, ensuite, on pourrait recommander des pratiques contraires à la morale chrétienne. Pour s'informer des règles de la morale, un chrétien s'adresse à l'Eglise ; et pour se renseigner en matière sexuelle, il s'adresse à des personnes et à des institutions où la foi et la morale sont sauves. L'Eglise n'ignore pas l'existence de difficultés sexuelles parfois poignantes. Elle cherche à y remédier de toutes sortes de manières. Mais elle ne pourra jamais le faire au mépris des lois divines. Plus l'accent est mis dans la société moderne, sur les problèmes relatifs au mariage et à la vie sexuelle, plus il faudra, du côté catholique, travailler à éclairer et à guider nos frères dans ces difficultés (62).

---

(60) La Fédération humaniste se considère comme spécialement, voire exclusivement, chargée du « ministère spirituel » auprès des non-pratiquants et des « non-confessionnels ». Dans l'armée, les prisons et les chantiers de travaux publics, elle met à leur disposition des « aumôniers » laïques, pour lesquels elle s'efforce d'obtenir un statut légal au même titre que les aumôniers religieux. Quand le mandement parle de « position privilégiée », il vise des cas, comme celui des foyers militaires, où les Eglises ne demandent et n'obtiennent de subventions qu'à titre supplémentaire, c'est-à-dire pour le développement d'œuvres existantes qui ont fait leurs preuves, tandis que la Fédération humaniste demande, au nom de l'égalité, des subventions pour créer des œuvres sans que des réalisations effectives en aient prouvé le besoin réel. De même, accorder aux humanistes un statut semblable à celui des aumôniers religieux reviendrait à leur accorder une situation privilégiée, basée sur une fiction, à savoir que tous ceux qui n'appartiennent pas à une confession religieuse tombent par le fait même sous l'obédience humaniste. En 1953, une enquête a été menée dans 14 maisons de détention, comprenant au total 1832 détenus. Sur ce nombre, 182 déclaraient n'appartenir à aucune confession ; cependant 164 d'entre eux désiraient recevoir la visite d'un aumônier catholique ou protestant. Dix-huit seulement s'y refusaient, ce qui ne prouve pas qu'ils soient irréligieux ; un seul demandait à entrer en contact avec la Fédération humaniste.

Pour l'information des pouvoirs publics et pour guider les membres catholiques des Conseils municipaux et provinciaux et du Parlement, le Centre catholique de formation civique a chargé, en 1953, une Commission, composée de juristes, d'aumôniers militaires, d'aumôniers des prisons, de théologiens et d'autres experts, d'étudier les problèmes posés par l'activité de la Fédération humaniste. On peut supposer que le mandement s'est inspiré des travaux de cette Commission, dont les conclusions motivées ont paru dans un rapport intitulé *Overheid en Humanistisch Verbond* (Pouvoirs publics et Fédération humaniste), La Haye, 19[illegible], 72 pages.

(61) Le mouvement en question est la continuation de l'Union néo-malthusienne, fondée en 1881. Supprimée pendant l'occupation, elle a repris son activité en 1946, sous la dénomination actuelle et en adoptant un programme élargi. L'Union pour la réforme sexuelle fait paraître diverses publications, dispose de plusieurs bureaux de consultation, d'un « Dépôt central de moyens » (anticonceptionnels), ainsi que de dépôts et de distributeurs locaux. Le nombre d'adhérents était de 17 533 au 1er janvier 19[illegible] et de 39 195 au 1er janvier 1949 ; actuellement, il dépasse les 50 000. Un dossier sur l'Union pour la réforme sexuelle a paru dans *Katholiek Archief* 6 (1951), 457-470.

(62) Il existe, dans toutes les villes de quelque imp[illegible]

La Confédération syndicale néerlandaise et les associations socialistes.

49. Diminution progressive de la pratique reli-gieuse, irréligion et, par voie de conséquence, affaiblissement et déclin des normes morales, voilà ce que nous craignons également de la part des syndicats, de la presse et de la radio socia-istes. En effet, bien que le socialisme néerlan-dais tende à se dégager peu à peu du matéria-lisme pur (63), dans leur conception de la vie, la plupart des socialistes ne dépassent pas le stade de l'humanisme et du socialisme religieux. Quoi qu'il en soit, on peut dire sans danger d'erreur que le socialisme néerlandais est encore très loin du christianisme. Il y a toutes les raisons de craindre que le gros des affiliés aux associations socialistes ne vivent sans religion chrétienne posi-ive. C'est précisément dans les rangs du socia-isme qu'on trouve des adversaires de l'influence chrétienne dans notre pays, ainsi que des promo-eurs de la Fédération humaniste et de l'Union pour la réforme sexuelle.

Nous admettons volontiers que les milieux ocialistes veuillent de plus en plus renoncer à la utte des classes, pour se porter davantage vers e relèvement matériel et culturel de la classe uvrière ; mais il ne s'ensuit nullement que leur volonté de collaboration et de justice sociale pro-ède d'une saine doctrine. De plus, leurs aspira-ions restent entièrement limitées au temporel.

Aussi, l'expérience du passé, marqué par une ffrayante déchristianisation dans les milieux ocialistes, nous inspire-t-elle des craintes graves our la sauvegarde de la foi et des mœurs chré-ennes chez ceux qui s'y engagent. La leçon du assé est d'une clarté évidente. De plus, ceux qui dhèrent à des organisations socialistes risquent e partager la responsabilité de décisions aux-uelles, en conscience, ils ne peuvent souscrire. cela s'ajoute l'absence certaine de raisons suf-santes pour s'exposer à ces dangers et assumer idite responsabilité. En effet, partout et sur tous s terrains, il existe des organisations catho-ques où les intérêts des catholiques sont en sécu-té et où est leur place pour l'édification de la vie ociale dans un sens chrétien.

50. Ce que nous venons de dire nous oblige à onclure que, d'une part, l'affiliation à des asso-ations socialistes n'est pas motivée, tandis que, autre part, elle comporte, pour un grand nombre ouvriers, de graves dangers pour la sauvegarde e leur sens religieux et qu'elle compromet le iractère chrétien de notre vie sociale et civique. n tant qu'évêques et pasteurs d'âmes, nous evons prévoir et veiller au maintien de la vie ligieuse de nos fidèles, notamment des ouvriers, ii nous sont particulièrement chers. Nous geons donc, comme par le passé, qu'il n'est pas rmis à un catholique d'adhérer à des associa-ons socialistes, telles que la Confédération syn-cale néerlandaise et les organisations affiliées, assister à des réunions socialistes, de lire la esse socialiste ou d'écouter la V. A. R. A. (64), et cela d'une manière habituelle. Nous mainte-nons la décision selon laquelle les saints sacre-ments doivent être refusés au catholique dont il serait notoire qu'il est membre d'une association socialiste ou que, sans être affilié, il lit régulière-ment des écrits ou journaux socialistes ou assiste régulièrement à des réunions socialistes ; s'il meurt sans être converti, la sépulture religieuse doit lui être refusée (65).

Le communisme et le Mouvement syndical unitaire.

51. En ce qui concerne le *communisme* et le *Mouvement syndical unitaire*, nous maintenons nos décisions antérieures. On connaît, d'ailleurs, les déclarations nettes et sévères du Souverain Pon-tife, selon lesquelles il n'est pas permis à un catholique d'adhérer à un parti communiste ou de le favoriser, ni de lire ou de répandre des écrits ou journaux communistes. Dans l'un et l'autre cas, les saints sacrements doivent être refusés. Selon la parole du Saint-Père, le commu-nisme est matérialiste et antichrétien. Les diri-geants communistes ont beau prétendre ne pas être antireligieux ; par leur doctrine et leurs actes, ils se montrent des adversaires acharnés de Dieu, de la vraie foi et de l'Eglise du Christ. Qui-conque professerait les principes matérialistes et antichrétiens du communisme et, surtout, les défen-drait ou les propagerait, doit être, selon le Saint-Père, considéré comme apostat de la foi catho-lique et frappé d'excommunication (66).

Le Parti du travail (67).

52. Après cet exposé aussi franc que détaillé sur l'attitude des catholiques dans la vie publique, nous supposons que vous vous attendiez à un mot sur l'adhésion au parti du travail, d'autant plus que nous nous sommes prononcés clairement sur notre unité dans le domaine politique.

Malgré toute la réserve que nous nous impo-sons à l'égard de la liberté politique et tout en restant dans les limites de notre mission spiri-tuelle, nous avons le droit et le devoir de faire connaître notre pensée également à ce sujet.

Tout d'abord, nous constatons que d'aucuns ont tiré de fausses conclusions du fait que nous n'avons jamais déclaré illicite l'affiliation à ce parti. A la lumière de notre attitude générale et de l'importance que nous attachons à l'unité des catholiques, il doit être évident à tous que, sur ce point aussi, l'autorité ecclésiastique n'est nul-lement sans inquiétude.

Ensuite — nous avons le regret de le cons-tater, — il est apparu que plusieurs n'ont pas compris suffisamment que, de cette façon, notre influence chrétienne sur le terrain politique risque de s'affaiblir gravement et qu'il s'ensuivrait, à la longue, un ébranlement total de notre position dans la vie sociale. Que les intéressés se rendent bien compte de leur lourde responsabilité en face de conséquences si graves ; si l'on n'en est pas

---

nce, des bureaux catholiques de consultation matrimo-ale, composés de médecins, de psychologues, d'assistantes ciales et de prêtres.

(63) Voir plus bas la note 68.

(64) Quatre organisations radiophoniques (catholique, otestante, socialiste et neutre) assurent, à quelques excep-ons près, les émissions sur les deux émetteurs nationaux. La V. A. R. A. (Association ouvrière des amateurs de radio) est l'organisation socialiste. D'après certains com-mentaires, le mandement ne vise que les émissions idéo-logiques, et non pas les programmes de musique, de sports, etc.

(65) Le mandement ne fait que renouveler les décisions de 1919 et de 1923, rappelées plusieurs fois depuis. Voir *la D. C.* du 28. 4. 1946, col. 388.

(66) Décret du Saint-Office du 1. 7. 1949 ; *A. A. S.*, XLI (1949), 334. Voir *D. C.* du 31. 7. 1949, col. 961-962.

(67) Voir plus haut les notes 29 (*D. C.*, n° 1183, du 3. 10. 1954, col. 1248) et 55 (*D. C.*, n° 1184, du 17. 10. 1954, col. 1309).

encore arrivé là, ce n'est pas grâce à leur comportement, mais malgré lui.

En troisième lieu, l'affiliation de catholiques au parti du travail nous inquiète pour elle-même. Nous nous réjouissons de tout cœur que ce parti se dégage de plus en plus des postulats spécifiques du marxisme et qu'il adopte une attitude positive en face du communisme. Nous voyons avec satisfaction que, dans ce parti, on souscrit à certains principes de droit naturel (68) et que, sous bien des rapports, il fait œuvre constructive pour le bien général, notamment sur le terrain social. Cependant, il y a des raisons nombreuses, très nombreuses, qui doivent faire hésiter, voire reculer, le catholique devant une collaboration et un soutien effectifs. Pour un chrétien, c'est la base qui fait ici défaut. Pas de politique chrétienne, digne de ce nom, sans principes chrétiens, ni, en définitive, sans l'union autour de ces principes. Or, en réalité, ce n'est pas sur eux que se fonde l'activité de ce parti ; et il ne saurait en être autrement. Au contraire, la tendance qui y domine en fait rejette les principes et l'idéal de vie qui sont sacrés pour le chrétien. Une attitude sympathique par certains côtés et favorable à une partie de nos propres objectifs peut justifier une collaboration sur le plan social et politique, mais sans garantir, pour le présent et pour l'avenir, une politique pleinement chrétienne. D'ailleurs, d'ores et déjà, ce parti a exercé, directement ou indirectement, une notable influence irréligieuse sur la vie publique, par exemple par l'appui donné, dans les assemblées législatives, aux objectifs de la Fédération humaniste. Quand des catholiques s'affilient au parti du travail, ce n'est pas seulement ce parti qu'ils soutiennent, mais ils frayent aussi la voie à l'adhésion d'un plus grand nombre de catholiques à des organisations avec lesquelles il entretient des rapports étroits et sur lesquelles nous nous sommes déjà prononcés, à savoir, les syndicats, la presse et la radio socialistes. C'est pourquoi ceux qui ont cru pouvoir adhérer à ce parti feront bien d'examiner pour leur propre compte et sérieusement si leur conscience leur permet de porter une telle responsabilité. C'est un fait inéluctable qu'on ne saurait soutenir un parti ou faire de la propagande pour lui, sans partager la responsabilité de son action sur le plan politique ou des mouvements et activités qu'il appuie et favorise indirectement sur le plan social.

53. Par conséquent, nous constatons :

1° Passer au parti du travail, c'est, dans la même mesure, défaire le parti catholique.

2° Les suites d'une telle « percée » sont incalculables, en particulier pour la réalisation d'un programme social catholique, réalisation qui aura pourtant des conséquences immenses sur les terrains les plus divers. Ceci d'autant plus que cette « percée » ne se limitera pas au terrain politique, mais s'étendra sans aucun doute au syndicalisme socialiste, à la presse et à d'autres secteurs de la vie publique.

3° Ce parti n'offre aucune base ni garantie pour une véritable politique chrétienne.

4° L'adhésion de catholiques à ce parti entraîne pour eux une grave responsabilité, notamment à cause de l'appui qu'il donne, directement ou indirectement, à des courants non chrétiens ou antichrétiens.

Nos très chers frères, quelles que soient les intentions subjectivement bonnes ayant amené quelques catholiques à prendre part à ce qu'on appelle la « percée » ou l' « ouverture », vos évêques sont d'avis que ce n'est pas là la voie pour construire la société dans un esprit chrétien et pour réaliser la réforme des mœurs, jugée si nécessaire par le Pape Pie XI. Si, en l'occurrence, vos évêques ne prennent pas de sanctions, c'est, d'une part, parce qu'il s'agit d'un groupe relativement peu nombreux et qui, d'ailleurs, est parfaitement capable de connaître les intentions de l'épiscopat, même sans menace de sanctions ; c'est, d'autre part, parce que nous tenons à observer une particulière discrétion à l'égard de l'usage de la liberté politique, et par souci du salut spirituel de ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas écouté nos sollicitations et dont nous espérons que maintenant ils voudront comprendre notre parole. Nous avons confiance que chacun comprendra clairement quelle est l'intention des évêques et ce qu'ils demandent.

Conclusion

54. Avons-nous fait œuvre utile en publian[t] cette lettre, nos très chers frères ? Suivrez-vous nos enseignements et nos directives et réaliserez-vous l'idéal qu'ils proposent ? Nous le demandons à Dieu, pour la gloire de qui nous avons écri[t] tout cela. Cependant, nous vous disons très instamment que ce ne sera possible que si vous tâchez de le faire *par la vertu de Dieu*. La vi[e] chrétienne est une vie divine. Un idéal chrétien n'est réalisable qu'avec la force du Christ. Comment pourrions-nous sans lui édifier une cit[é] chrétienne et, dans cette vie sociale, vaste e[t] complexe, établir sa royauté, malgré tant de forces contraires qui cherchent à la renverser ?

---

(68) Cette attitude du socialisme néerlandais est confirmée par sa position en matière d'enseignement, laquelle peut servir de critère. En voici une preuve. « L'Union internationale des instituteurs socialistes démocrates » vient de tenir, dans notre pays, un Congrès, où l'un des dirigeants du parti du travail, le professeur W. Banning, a fait un exposé sur le point de vue néerlandais en ce qui concerne la question scolaire : reconnaissance du droit des parents de choisir pour leurs enfants un enseignement autre que l'enseignement public. Le Congrès a refusé d'adopter ce point de vue. Cependant il a fait une concession : il a fait noter dans le compte rendu des travaux que « la délégation néerlandaise professe une opinion particulière ; en effet, sa conviction est qu'à côté de l'école publique il doit rester possible de fonder des écoles privées ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. » Mais, pour le reste, le Congrès constate que les délégués (socialistes) de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, de la Norvège, de l'Autriche, de la Suède et de la Suisse sont d'avis que seule l'école publique est à même de résoudre les problèmes pédagogiques du temps présent.

Il va de soi que nous apprécions le point de vue du parti du travail identique à celui de l'ancien parti ouvrier social-démocrate depuis le fameux Congrès de Groningue. Au cours des débats, la délégation néerlandaise est restée ferme sur ses positions ; sa manière de voir, bien qu'étant celle d'une minorité infime, a été reconnue officiellement, au sein de l'Union internationale des instituteurs socialistes démocrates, comme étant quand même un point de vue socialiste.

Het Vrije Volk (*Le peuple libre :* journal travailliste) en est heureux. Ce fut, selon ce journal, « un résultat durement acquis ». Il ne nous semble pas téméraire de supposer que, dans les nombreux pays nommés, les instituteurs socialistes soient d'ardents adversaires de l'enseignement libre. Le discours du délégué autrichien, le Dr Neugebauen, n'a laissé aucun doute à ce sujet. » D'après *De Linie* du 19. 8. 1954.

Voir aussi, dans *la D. C.* du 24. 4. 1951, col. 484-487, le discours du porte-parole travailliste, prononcé à la Chambre, lors du vote de la loi sur les subventions à l'enseignement supérieur libre.

C'est d'autant plus vrai que c'est précisément à cet égard que la situation actuelle est réellement inquiétante. Le naturalisme et le matérialisme minent la base de notre vieille civilisation chrétienne et sont responsables de ce que notre Europe chrétienne se paganise de plus en plus. Dans notre pays aussi, beaucoup ont faibli dans la foi, même jusqu'à l'abandon ouvert de la pratique religieuse. Chez nous aussi, dans certains secteurs de la vie publique, les chrétiens ne se distinguent plus guère de ceux qui ne le sont pas. Ce qui est plus grave, on nourrit souvent l'illusion de pouvoir « servir deux maîtres » (69), et beaucoup adoptent dans la vie une attitude qui est loin des commandements de Dieu et de la doctrine de l'Evangile. En fin de compte, les paroles, les formules et les phrases sont vides de sens, et les meilleures organisations sont inutiles si notre vie n'est pas ancrée en Dieu. C'est l'aide de Dieu, la prière et le sacrifice, la sainte messe et les sacrements, la foi authentique et la vie sincèrement conforme à la foi qui, seuls, pourront donner la force intérieure pour nous christianiser nous-mêmes et pour christianiser la vie publique.

Vous savez aussi que c'est précisément cette vie divine en nous, cette restauration de l'authentique vie chrétienne que le Saint-Père a proposée à notre espérance comme fruit de cette Année mariale. Dieu nous a donné Marie comme Mère. Ceux qui suivent la lumière du ciel trouveront Jésus, mais à la manière des mages : « l'Enfant *avec* sa Mère, Marie ».

Que les temps soient sombres, cela ne doit pas trop vous alarmer. Nous vous disons avec saint Augustin : « Les temps sont mauvais, les temps sont difficiles, répète-t-on partout. Vivons bien et les temps seront bons. *Les temps, c'est nous ;* tels nous sommes, tels sont les temps. » (70)

Nos très chers frères, « voici la victoire qui triomphe du monde : notre foi » ! (71) Vos évêques, que Dieu a établis pour gouverner l'Eglise, vous bénissent afin que vous soyez forts dans la foi.

Donné à Utrecht, le 1er mai de l'Année mariale 1954.

† Jean, cardinal DE JONG, *archevêque d'Utrecht ;* B. ALFRINK, *archevêque-coadjuteur d'Utrecht ;* J. LEMMENS, *évêque de Ruremonde ;* J. HUIBERS, *évêque de Haarlem ;* W. MUTSAERTS, *évêque de Bois-le-Duc ;* J. BAETEN, *évêque de Breda ;* J. HANSSEN, *évêque-coadjuteur de Ruremonde.*

(69) *Matth.*, VI, 24.

(70) *Sermon LXXX*, 8 ; *P. L.*, t. XXXVIII, col. 498.
(71) *I Jean*, V, 4.

Après le mandement. — Les réactions

Dans une note précédant la traduction du mandement, on a passé en revue les réactions qu'il a suscitées. Comme la grande majorité des réactions catholiques est favorable et reprend essentiellement les idées et les arguments fournis par le document lui-même, on n'y insistera pas. Des points de vue plus critiques, bien qu'à des degrés différents, se rencontrent dans un recueil de dix articles, dû à des personnalités catholiques et paru dans la revue Te elfder Ure, I (1954), 257-304 ; *ils concernent l'ensemble du mandement.*

Mais, comme on pouvait s'y attendre, l'attention du grand public, surtout des non-catholiques, s'est concentrée sur quelques-unes des directives pratiques en matière civique et sociale. Pour l'utilité du lecteur étranger et pour ne pas grossir ce dossier outre mesure, on se contentera de publier quelques réactions capitales ou particulièrement significatives, choisies dans trois secteurs assez divers, s'imbriquant parfois, mais importants : le travaillisme, le protestantisme, le syndicalisme. Ce sont elles en tout cas qui ont eu le plus de retentissement, notamment à l'étranger.

Le Parti du travail

Déclaration du Comité directeur (1).

Le mandement des évêques néerlandais, intitulé « Les catholiques dans la vie publique d'aujourd'hui », concerne de nombreux domaines de la vie dont un parti politique n'a pas à juger, bien qu'il en reconnaisse toute l'importance.

Evidemment le mandement a une portée spéciale pour les catholiques de notre pays, pour ceux d'entre eux également qui sont membres du Parti du travail et groupés dans la Communauté de travail catholique. Ils prendront position selon leur conscience et en toute liberté.

LA SITUATION POLITIQUE MENACE DE S'AGGRAVER

Mais certaines parties du mandement concernent aussi le Parti du travail tout entier, voire tout notre peuple. Car le fait de donner des directives, touchant la vie sociale et politique, à un groupe nombreux comme la partie catholique de notre population, et cela de la manière dont on vient de le faire, a nécessairement des répercussions sur la structure de toute la communauté néerlandaise. Quand, en outre, l'épiscopat prend des décisions qui touchent la constitution même des partis, il soulève une question qui ne regarde pas seulement les catholiques, mais tous les citoyens.

Comme cela s'est fait d'une manière qui met en cause le droit et la possibilité d'exister du Parti du travail en tant que parti de « l'ouverture », celui-ci a le droit et le devoir de définir clairement sa position en face de celle prise par l'épiscopat.

En 1946, un nouveau type de parti politique est né aux Pays-Bas, celui du parti ouvert.

Les années de guerre, dont les épreuves ont estompé ou fait disparaître bien des séparations, ont vu mûrir dans notre peuple le désir de maintenir, comme une force positive pour la construction d'une société nouvelle et plus heureuse pour tous, le sens de la solidarité et de la responsabilité communes qui s'était manifesté dans la lutte pour la liberté. Sur le terrain politique, c'est le Parti du travail qui a donné corps à ce désir. Dans ce parti, des hommes de convictions différentes font valoir

(1) Le texte de cette déclaration, datée du 8. 6. 1954, a paru dans l'organe du Parti du travail, *Paraat*, du 12. 6. 1954. Les sous-titres sont de *Paraat*.

un sentiment de responsabilité commune à l'égard des besoins spirituels et matériels du temps présent. Ensemble, ils veulent être sur la brèche pour la démocratie et pour en défendre les valeurs à l'encontre des aspirations totalitaires de droite et de gauche. Ils veulent lutter ensemble contre le capitalisme et le communisme et promouvoir une société démocratique et socialiste, fondée sur l'idéal moral de liberté humaine et de justice sociale.

L'UNION EST POSSIBLE

Huit années d'activité ont démontré que, dans notre pays comme dans tant d'autres, des hommes dont les conceptions de la vie diffèrent peuvent s'assembler en un seul parti sans que cela porte atteinte à leurs convictions religieuses.

Il n'est pas vrai que le Parti du travail veuille dissocier la religion et la politique. Dans son programme, il reconnaît expressément le lien étroit qui existe entre les convictions religieuses et philosophiques d'une part et les opinions politiques de l'autre, et il est heureux quand ce lien apparaît clairement dans l'activité des membres pour le parti. Ainsi, au cours de son existence, il s'est enrichi d'une précieuse expérience en voyant ses membres amenés à se baser sur leurs convictions les plus profondes pour fournir leur part à l'œuvre politique commune.

Avec ce nouveau type de parti politique, le Parti du travail a fait un effort sérieux pour dépasser l'opposition stérile entre neutralité et confessionnalisme qui, avant la guerre, avait figé la vie politique de notre pays. Tandis que différentes familles spirituelles de notre peuple étaient devenues totalement étrangères les unes aux autres, souvent même au point de ne plus comprendre le langage les unes des autres, le Parti du travail a inauguré une collaboration capable de servir efficacement l'unité nationale, tout en respectant la diversité.

AU-DELA DE LA POLITIQUE

La collaboration, telle qu'elle est réalisée au sein du Parti du travail, a acquis ainsi une valeur qui dépasse de beaucoup le plan politique. Elle est apparue d'une portée inestimable pour les relations humaines et le climat spirituel du pays.

Tout cela est maintenant remis en cause. Le Parti du travail se voit placé devant la situation la plus grave qu'il ait connue depuis sa fondation en 1946. Il est obligé d'agir en conséquence, conscient de sa responsabilité envers l'avenir de toute notre vie nationale.

Tout en défendant la liberté et l'autonomie de la vie politique, le parti a toujours respecté les droits et les libertés des Eglises. et il continuera de le faire. Voici ce que son programme déclare à ce sujet : « Nous reconnaissons que les Eglises peuvent considérer comme une de leurs tâches de se prononcer sur la vie politique et sociale, en vue du salut spirituel et moral du peuple. » Mais la vie politique a également ses droits propres. La tension qui peut en résulter impose des responsabilités d'un côté comme de l'autre. Le texte du mandement justifie la crainte que la manière dont on demande aux catholiques « d'être eux-mêmes » ne conduise, dans la pratique, à se servir de cette consigne au profit du développement de l'influence politique plutôt qu'au profit de la véritable vie religieuse.

Dans l'intérêt de la netteté des relations entre la vie religieuse et la vie politique dans notre pays, comme dans l'intérêt des principes de la démocratie et de la liberté de l'esprit, qui sont et qui doivent être les fondements de la communauté néerlandaise, le Parti du travail ne saurait jamais admettre qu'on porte atteinte à la liberté de choisir tel ou tel parti politique pour renforcer la position d'un parti confessionnel.

UNE FAUSSE REPRÉSENTATION

Les élections de 1952 ont montré pour la première fois au grand jour que, sur le plan politique, les partis confessionnels étaient en train de perdre du terrain. Dès lors l'« ouverture » s'est trouvée mise de plus en plus au premier plan des préoccupations politiques dans notre pays.

Dans cette lutte de plus en plus vive contre la politique ouverte, on a été, à plusieurs reprises, très injuste à l'égard du Parti du travail. Sa réponse ne s'est pas fait attendre. Il a tout autant le droit et le devoir de parler maintenant que le mandement montre sous un faux jour le socialisme néerlandais, qu'on a manifesté ne pas comprendre la véritable nature de l'« ouverture » et qu'on accuse le Parti du travail d'avoir exercé « une notable influence irréligieuse » sur la vie publique de notre pays.

Le Parti du travail récuse avec indignation cette accusation gratuite. Il ne s'est jamais identifié avec l'humanisme moderne, ni avec un autre courant spirituel ou religieux quel qu'il soit. D'ailleurs. sa structure même le lui interdit. S'il a plaidé, par exemple, l'octroi de subventions à des organisations humanistes, c'est à cause de sa conception de la mission des pouvoirs publics dans un pays divisé au point de vue des croyances et qui désire rester fidèle au principe de la liberté des opinions.

C'est cette même conception qui lui a fait appuyer notamment l'octroi de subventions à l'enseignement supérieur libre. L'expérience de ces huit dernières années montre à l'évidence que le Parti du travail a toujours été compréhensif à l'égard des désirs légitimes des catholiques comme des autres familles spirituelles de notre peuple.

De par son caractère même, le Parti du travail a toujours consacré ses efforts à ne pas laisser s'aggraver au-delà de l'inévitable les oppositions existant dans le pays et à être un facteur d'union, dans la mesure du possible.

DES RELATIONS PLUS TENDUES

Par suite de certaines déclarations et de certains points de vue exprimés dans le mandement, les divisions s'accentuent au sein de notre peuple, et cela à un moment où des tensions et des dangers graves sur le plan international exigent une meilleure entente et un redoublement de l'effort commun.

En dehors du Parti du travail aussi, le mandement a provoqué une profonde inquiétude. Il est à craindre qu'il ne favorise la recrudescence d'un antipapisme et d'un anticléricalisme que. aux Pays-Bas, nous étions heureusement en train de dépasser, grâce notamment à la politique d'« ouverture ».

Au cours de ces huit dernières années, la politique du Parti du travail a eu des résultats bienfaisants, non seulement dans les domaines social, économique et culturel, mais pour l'ensemble du climat spirituel et politique de notre pays. Ensuite, quiconque est au courant des relations entre les partis politiques au-delà de nos frontières, sait combien, dans le socialisme néerlandais, l'« ouverture » s'est montrée un facteur positif, dont le chrétien devrait être le premier à se réjouir.

Le Parti du travail n'est pas disposé à renoncer à son caractère de parti de l'« ouverture ». Il demeure fidèle à son principe selon lequel, dans la collaboration politique, telle qu'elle est réalisée dans le parti, tous les courants spirituels qui existent dans notre peuple peuvent avoir leur place. Dans ses rangs, catholiques et non-catholiques peuvent marcher la main dans la main sur le plan politique. Si la partie catholique de la population était privée de la possibilité même de donner à cet appel une réponse affirmative, elle

se placerait elle-même dans un isolement dangereux à bien des égards.

Dans la lutte de plus en plus aiguë autour de la politique d' « ouverture », le Parti du travail accepte le défi. Son Comité directeur se croit obligé de déclarer nettement que si la nouvelle phase qu'on vient d'inaugurer rendait impossible aux catholiques l'adhésion au parti, il s'ensuivrait nécessairement une aggravation de la tension dans les relations politiques qui ont déjà empiré ; cela aurait des répercussions inévitables sur les possibilités de formation d'un cabinet et sur la collaboration politique telle qu'elle existe à présent.

Maintenant que l'existence du Parti du travail, en tant que parti de la politique ouverte, est menacée, les électeurs devront se préparer à se prononcer nettement sur les bases de la constitution des partis politiques dans notre pays. Le Comité directeur du Parti du travail est décidé à guider ce mouvement avec force et énergie.

La politique ouverte concrétise un idéal qui, plus que jamais, répond à un besoin dans un pays divisé au point de vue des croyances, même dans une Europe qui est en marche vers l'unité. Le Parti du travail a confiance que cet idéal recueillera un assentiment croissant dans toutes les familles spirituelles et tous les groupes sociaux de notre peuple.

Signé :

Le Comité directeur du Parti du travail.

On aura remarqué le malentendu sur la politique ouverte ou collaboration. Tandis que les évêques recommandent une collaboration des organisations catholiques avec des organisations non catholiques, quand des objectifs communs le permettent, donc d'un parti catholique avec un parti non catholique quand il s'agit du domaine civique, le Parti du travail entend la collaboration au sens de collaboration dans ses rangs, par adhésion au parti. Les évêques veulent une collaboration entre partenaires, les travaillistes une collaboration avec possibilité d'absorption progressive du partenaire, et ils menacent de rompre l'une si les évêques n'autorisent pas l'autre.

Les membres catholiques du Parti du travail, groupés dans une Communauté de travail catholique, ne sont que 500 environ. Mais le parti y tient parce que, à ses yeux, ils concrétisent, avec les communautés analogues protestante et humaniste, l'idéal d'unité dans la diversité. Qu'un effet de propagande s'y ajoute, cela va de soi. Cependant, il ne s'agit pas seulement de tactique, mais de convictions que les faits n'autorisent pas à mettre en doute. Le Parti du travail a réellement créé ou favorisé un climat de tolérance qui s'est traduit par un certain nombre de faits et qui était inconnu dans le socialisme néerlandais d'avant-guerre et c'est encore dans certains socialismes étrangers. Voir les notes 29 et 30 ajoutées aux numéros 14 et 15 du mandement (1).

La journée des cadres.

Le 3 juillet 1954, le Parti du travail a convoqué les cadres à Utrecht « pour les informer de quelques aspects du mandement des évêques néerlandais ». Le nombre de participants était d'environ 7 000. Voici quelques extraits des discours de M. Drees, président du Conseil ; du professeur Schermerhorn, membre de la première Chambre (Sénat), et de M. Ruijgers, président de la Communauté de travail catholique du parti, extraits qui, après la déclaration déjà publiée, sont de nature à éclairer la position travailliste (2).

(1) *D. C.*, n° 1183, du 3. 10. 1954, col. 1248 et 1249.

(2) Traduction d'après les textes communiqués par le Secrétariat du Parti du travail.

DISCOURS DE M. DREES

L'orateur répond au reproche selon lequel le Parti du travail porterait atteinte au droit à l'existence des autres partis, en déclarant qu'on peut discuter librement sur la question de savoir s'il est préférable de fonder des partis politiques sur des bases confessionnelles ou bien sur un programme social commun qui unirait chrétiens et non-chrétiens. Il poursuit :

C'est là un échange de vues normal, où chacun défend le bien-fondé de ses idées sur la constitution des partis. Ce n'est pas comparable à la situation qui serait créée si l'on disait aux membres d'une Eglise : « Il vous est interdit de vous affilier à tel parti, vous avez le devoir de vous affilier à tel autre. »

Nous n'en sommes pas encore là. Les évêques déconseillent, ils n'interdisent pas. Ils déclarent ne pas vouloir prendre de sanctions contre l'affiliation au Parti du travail, cela « parce qu'ils tiennent à observer une particulière discrétion à l'égard de l'usage de la liberté politique ».

Si ces paroles ont un sens, elles signifient sans aucun doute que cette liberté politique est maintenue ; mais alors je vois, dans des articles d'une partie de la presse catholique, une tentative d'aggraver encore ce que dit le mandement.

Il y a des exceptions. Ainsi l'hebdomadaire *De Nieuwe Eeuw* (Le siècle nouveau) écrit : « Nous ignorons quelle sera la décision des catholiques membres du Parti du travail ou du groupe Welter (1). Nous espérons seulement que chacun respectera leur décision, quelle qu'elle soit, comme une affaire de leur conscience personnelle. »

Après avoir cité un autre témoignage catholique en faveur de cette liberté et avoir rappelé que la décision de ce que les travaillistes catholiques auront à faire leur appartient à eux et non pas au parti, l'orateur poursuit :

Dans les commentaires de la presse catholique sur le mandement, on peut, me semble-t-il, remarquer une grave contradiction. D'une part, on dit que la recommandation faite aux catholiques de former un seul parti catholique vaut pour les circonstances du temps présent et de notre pays. Ce n'est pas un principe valable pour tous les temps et tous les pays. Mais d'autre part, et souvent en même temps, on apporte en faveur de la formation d'un parti basé sur le catholicisme une argumentation qui est absolument universelle et fondamentale, à savoir que la gestion de la vie politique et sociale doit reposer sur des principes d'ordre métaphysique et religieux ; que, de plus, les principes catholiques fournissent la seule norme morale solide, et que l'union de catholiques et de non-catholiques, et surtout de catholiques et d'hommes sans religion, dans un seul et même parti, est à rejeter en principe.

Mais dans nombre de pays on est d'un tout autre avis. Cela vaut surtout pour les pays anglo-saxons, en premier lieu pour la Grande-Bretagne elle-même, où des catholiques bien connus collaborent, au sein du parti travailliste, non seulement avec des protestants croyants, mais aussi avec des humanistes sans appartenance confessionnelle et qui certainement ne se prononcent pas moins nettement que ceux de notre pays.

S'il était exact qu'une telle collaboration est préjudiciable à la foi et aux mœurs, comment expliquer et justifier cet état de choses ? Et s'il s'agissait seulement de la situation de notre pays,

(1) Député et chef du Parti catholique national, qui s'est séparé du parti populaire catholique lors des débats sur l'Indonésie. Il poursuit une politique plus conservatrice en matière sociale. M. Welter est le seul député de ce parti, dont le rayonnement n'a jamais été considérable et qui est en régression.

quelle est donc cette situation spéciale aux Pays-Bas, qui serait cause de dangers si particuliers ?

L'auteur cite ensuite un certain nombre de faits de l'histoire récente du catholicisme néerlandais qui tendent à prouver que ni les principes ni la situation du pays n'exigent nécessairement un parti catholique unique. Il explique que l'isolement volontaire des catholiques entraverait gravement le libre échange des idées, nécessaire en démocratie. L'orateur mentionne, trop rapidement il est vrai, la consigne donnée dans ce mandement (n° 15) : unité des catholiques entre eux et, à partir de là, collaboration avec les autres groupes, laquelle sera assurée par les dirigeants des organisations catholiques respectives. Il regrette l'union qui existait dans la Résistance et au début de l'après-guerre, où l'on croyait possible la poursuite d'objectifs communs à partir de croyances différentes. Puis il conclut :

Nous sommes tous préoccupés de ce qui se passe. Tout d'abord pour nos camarades catholiques du parti et leur position dramatique. Ensuite, pour notre parti. Non pas que nous nous attendions à un recul du nombre des adhérents ou des électeurs. Au contraire. Mais à cause de la question qui se pose : pourra-t-il sauvegarder son caractère de parti ouvert à des tendances diverses ? Surtout, nous sommes inquiets pour notre pays, où les relations se sont tendues, et où les oppositions se sont accentuées et menacent de le faire davantage, tandis que les résultats obtenus depuis la Libération et les possibilités d'avenir y étaient bien plus favorables que dans maint autre pays.

Nous nous sommes prononcés avec netteté. Nous devions le faire, c'est ma conviction. Nous ferons tout notre possible pour maintenir notre caractère. Comme le disait Suurhoff (1) ces jours derniers, nous ne voulons pas d'anticléricalisme. Nous voulons continuer de faire œuvre constructive, sur le terrain social et politique, mais alors il faut que les conditions requises existent.

Ce qui vient de se passer, nous devrons tâcher de le mettre à profit pour le travail interne comme pour l'activité au dehors, non pas d'une manière négative, mais d'une manière positive. Ce sera pour nous une source d'inspiration nouvelle et un nouveau stimulant pour propager nos idées parmi notre peuple et pour faire prendre conscience de ce qui fait la valeur de notre marche commune. [...]

DISCOURS DE M. SCHERMERHORN

Dans un discours que moi, socialiste, j'ai eu l'honneur de prononcer, en mai 1946, à l'Université catholique de Louvain, j'ai souligné l'importance de l'idée d' « ouverture » pour la vie sociale en Europe. A cette occasion, j'ai essayé d'expliquer comment, pour les années à venir, la société européenne pourrait être construite sur un double fondement : d'une part, un socialisme démocratique qui serait prêt à renoncer aux dogmes du marxisme et à un étatisme étroit ; d'autre part, la pensée chrétienne, y compris le catholicisme, qui serait prête à reconnaître d'une manière effective que le capitalisme effréné, sous l'action de la technique moderne, constitue une menace affreuse pour l'homme.

A l'un et l'autre courants je voyais et je vois toujours une base commune, à savoir les idées du personnalisme.

Dépassant ainsi le capitalisme individualiste, d'une part, et le communisme collectiviste, d'autre part, le socialisme personnaliste et le christianisme peuvent coopérer en vue de l'élaboration d'une société qui reconnaisse effectivement les valeurs sociales aussi bien que la dignité inaliénable de la personne humaine. Entre un socialisme qui reconnaisse comme seule société l'Etat au détriment de la personne, et un socialisme qui reconnaisse la nécessité de formes sociales très diverses pour le développement de la personne humaine le Parti du travail a choisi le dernier. Après cet exposé, que nous venons de résumer, l'orateur poursuit :

C'est pourquoi le Parti du travail a été une expérience que l'étranger a observée avec intérêt et dont il a suivi de près le développement. Beaucoup de jeunes socialistes d'au-delà de nos frontières ont retrouvé dans notre Parti du travail quelque chose de leurs propres convictions et aspirations. [...]

Quand on passe en revue la situation de l'Europe occidentale, on constate à l'évidence que, dans les pays comme l'Angleterre, les pays scandinaves et les Pays-Bas, où le socialisme est fort, le communisme n'est plus guère un problème, tandis qu'il constitue le danger le plus grave dans les pays typiquement catholiques. En Italie, le communisme se renforce d'une élection à l'autre. En Espagne, on a eu recours à la dictature pour écarter le communisme ; en d'autres termes, on essaie de chasser un démon par l'autre. Je ne désire pas me servir de la thèse indémontrable qui prétend qu'il y aurait un lien causal entre le retard social d'un pays et l'appartenance de la majorité de sa population au catholicisme. Mais je crois bien que, dans notre monde tourmenté, les faits se situent autrement que dans un raisonnement purement normatif qui ne tient pas compte de la réalité. La réalité, c'est qu'il n'y aurait plus de problème communiste en Europe occidentale si les catholiques des pays où ils forment la grande majorité avaient fait autant pour la solution du problème social que les socialistes d'autres pays. Voilà une des raisons profondes pour lesquelles le monde socialiste est navré et indigné du mandement.

La réalité européenne montre que l'existence d'organisations et d'un parti spécifiquement catholiques, même si ce parti a la majorité absolue au Parlement, ne garantit nullement une solution efficace de la question sociale. Au contraire, on a parfois l'impression qu'une telle situation joue précisément en faveur des forces du conservatisme, au lieu de rencontre du sens de la propriété devenu passion, et d'où la survivance de conditions économiques et sociales qui font le jeu du communisme international.

Mais tout cela n'est que le côté extérieur du problème, évident pour quiconque veut ouvrir les yeux ; on se demande avec étonnement si, maintenant encore, le monde catholique n'est pas disposé à se réjouir, avec les Néerlandais non catholiques, de l'évolution spirituelle qu'on peut observer en des pays comme les Pays-Bas et l'Angleterre, et à en tirer les conséquences. Car il ne s'agit pas seulement d'un problème de progrès ou de retard social. On fait tort au mandement épiscopal, si l'on n'y voit pas en outre une déclaration sur les moyens de sauvegarder le salut spirituel des fidèles. D'où cette tendance à isoler les catholiques, dans la mesure du moins où cela concerne les organisations libres. Qu'à côté de cela, on parle de collaboration avec autrui à partir des organisations propres, cela n'a guère d'importance pour la question qui nous occupe, puisque cela ne concerne qu'un groupe infime de personnalités dirigeantes.

On estime donc que le moyen idéal de sauvegarder les âmes, c'est d'amener pratiquement toute la vie du simple citoyen catholique à se dérouler dans un milieu complètement catholique. On crée ainsi une situation comparable, en ce qui concerne cette partie de la population, à la vie dans des pays où le catholicisme est largement majoritaire. Mais quiconque a observé la situation de ces pays sait que là précisément la désertion de l'Eglise et la déchristianisation sont plus alarmantes qu'partout ailleurs. La France et la Belgique en fournissent de tristes exemples ; et tout visiteur d[...]

(1) Ministre des Affaires sociales, membre du Parti du travail.

l'Amérique du Sud a pu constater combien la foi y est, au fond, vide de réalité pour de larges couches de la population.

Ensuite, c'est précisément dans ces pays-là que la lutte du libéralisme et du socialisme se dirige dans une mesure excessive contre le cléricalisme, ce qui a pour effet d'empoisonner le climat spirituel. Dans le pays à population mixte qu'est le nôtre, on connaît les écoles libres catholiques et autres, subventionnées par les pouvoirs publics, ce qui a pu se réaliser par le concours notamment des socialistes et des libéraux.

Dans les pays, au contaire, où une sorte de catholicisme en vase clos devrait être possible, le cléricalisme a provoqué un anticléricalisme tel que la lutte scolaire y est toujours extrêmement vive et sans solution prochaine.

Or, je crains que le présent mandement épiscopal ne fasse régresser l'évolution du climat spirituel aux Pays-Bas et qu'on en revienne à ces luttes, qui en France et en Belgique, se sont soldées par un échec pour le christianisme. L'histoire montrera que la voie où l'on vient de s'engager aura, si du moins on la suit logiquement, le même aboutissement que dans les pays spécifiquement catholiques, à savoir une désertion accrue de l'Eglise, au lieu de la protection des fidèles, qui était pourtant le but poursuivi.

En face de cela, qu'il nous soit permis d'affirmer hautement que, dans la période actuelle de l'histoire, cette désertion n'est plus une cause de satisfaction pour le monde socialiste, du moins aux Pays-Bas. Voilà, en ce qui me concerne, la déception la plus profonde que le mandement épiscopal nous ait apportée.

Ensuite, tout en admettant que le motif principal de la lettre des évêques est le salut des âmes, l'orateur déclare qu'elle accentue trop ce qui sépare, creuse le fossé entre cléricalisme et anticléricalisme et constitue ainsi un facteur de désunion aux Pays-Bas et en Europe.

DISCOURS DE M. RUIJGERS

Du discours de M. Ruijgers, président de la Communauté de travail catholique au sein du parti travailliste, nous reproduirons quelques extraits de nature à éclairer la position des travaillistes catholiques, extraits où il avance des arguments nouveaux qui n'ont pas été exposés par les autres orateurs du parti.

Après avoir rappelé que, peu après la guerre, des catholiques éminents s'étaient prononcés contre le système de partis basés sur les divisions confessionnelles ou sur la lutte des classes, l'orateur poursuit :

Ainsi, au cours des huit années écoulées, l'opposition entre les partisans et les adversaires de la politique ouverte est devenue plus vive et plus profonde. C'est, en partie, une conséquence presque inévitable de la lutte politique en général et des résultats des élections de 1952 en particulier (1). Mais quand je cherche les causes plus profondes de ce changement de climat, je ne puis échapper à l'impression que le monde catholique est en ce moment poussé vers une « restauration ».

Plus loin, l'orateur indique un motif d'ordre religieux qui l'a fait opter, lui et ses camarades, pour le Parti du travail :

Une des raisons pour lesquelles nous avons opté pour la « politique ouverte », c'est que nous estimons qu'elle est une bénédiction pour l'Eglise de notre pays. Nous croyons que notre époque a besoin d'une autre ouverture encore : celle du christianisme sur le monde. Nous croyons que c'est à l'époque présente notamment que s'applique la parole prononcée dès 1934 par Emil Brunner : « La seule politique réaliste est celle qui part de ces prémisses que le sort de l'Europe dépend actuellement de valeurs telles que la foi et l'Eglise. » Nous savons que la guerre, ainsi qu'un régime économique qui rétrécit les valeurs humaines, a été une occasion et une cause d'appauvrissement spirituel pour beaucoup d'hommes.

Beaucoup ont la nostalgie du témoignage prophétique de l'Eglise. Tout cela, nous en sommes profondément convaincus. C'est là précisément une des raisons pour lesquelles nous avons, par devoir de conscience, opté pour l' « ouverture ». Parce que nous savons par expérience combien la puissance politique a été un mur de séparation entre l'Eglise et l'âme de notre peuple. Et parce que nous avons considéré comme une vocation d'aider à créer aux Pays-Bas le climat politique et spirituel qui permette à l'Eglise de remplir sa mission le mieux possible, librement et sans entraves.

Les travaillistes catholiques n'ont pas encore pris de décision définitive en ce qui concerne leur affiliation au Parti du travail. Mais d'ores et déjà, un retour au parti populaire catholique est exclu.

Une chose est certaine, je l'ai déjà dit dans l'organe de notre Communauté de travail : pas de retour au parti populaire catholique. Raisonnablement et moralement, on ne saurait attendre de nous une démarche qui serait en contradiction avec notre conviction la plus profonde et dont nous prévoyons qu'elle ne saurait être que nuisible à la situation morale et politique de notre pays et à l'Eglise elle-même.

Les travaillistes catholiques tiennent à ce qu'on ne suspecte pas leur foi.

Dans la mesure où nous avons pu contribuer, selon nos forces, à la réussite du parti, cela fut possible, parce que notre catholicisme ne subissait pas d'atteinte. Parmi les catholiques de notre pays, nous étions, dans un certain sens, le symbole du non-conformisme et de la vocation personnelle en face de la puissance et de l'importance quantitative des grandes organisations. Beaucoup nous prenaient pour une bande d'idéalistes égarés. Mais, grâce à Dieu, tout le monde a fini par reconnaître notre catholicisme, M. Romme (1) y compris.

Pour illustrer l'attitude des travaillistes catholiques, voici encore un extrait d'un discours de M. Ruijgers prononcé à la radio le 2. 6. 1954 (2) :

Dans de nombreux domaines, des forces de rénovation agissent parmi les catholiques de notre pays. Pour une part, ce fait est lié aux progrès croissants de l'émancipation (3) de la population catholique. Nous avons toujours estimé que l'émancipation ne pourra jamais se parachever dans l'isolement et qu'elle imposera aux laïques catholiques des tâches plus importantes et plus autonomes à mesure qu'elle progressera. Cela cadre d'ailleurs avec l'attitude du catholicisme ouvert, la seule qui à notre avis — et cette opinion n'est pas seulement la nôtre — ouvre à la chrétienté des perspectives nouvelles dans le monde présent. Dans ces conditions, la chrétienté devrait pouvoir admettre de compter parmi les siens des pionniers qui tentent des expériences sur toutes sortes de terrains.

---

(1) Aux élections législatives de 1952, les travaillistes ont gagné trois sièges à la Chambre des députés (1948 : 27 sièges; 1952 : 30), le parti populaire catholique en a perdu deux (1948 : 32 sièges ; 1952 : 30).

(1) Le chef du groupe parlementaire du parti populaire catholique.

(2) Traduction d'après le texte paru dans *Katholiek Archief* du 30. 7. 1954, col. 623.

(3) On entend par là en premier lieu l'émancipation culturelle, sociale et politique, inaugurée par le rétablissement de la hiérarchie (1854) après la vie de semi-servitude que le catholicisme avait connue depuis la Réforme.

Réactions protestantes

La Confédération nationale des syndicats chrétiens (C. N. V.) (1).

DISCOURS DE M. RUPPERT

Le 30. 6. 1954, *lors du Congrès général du C. N. V. (Confédération nationale des Syndicats chrétiens, c'est-à-dire protestants), le président, M. Ruppert, a consacré au mandement la dernière partie de son discours d'ouverture. Cette partie était intitulée :* Pourquoi des syndicats chrétiens ?

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'on sera de plus en plus nombreux à reconnaître que c'est vraiment une *vocation*, c'est-à-dire comme un appel au service, que de vivre notre foi aussi sur le terrain social, dans ce monde industrialisé et hyperorganisé.

Tout d'abord et surtout : *personnellement.* Lors d'un récent Congrès d'études du C. N. V. j'ai entendu dire ceci : notre fréquentation de la Bible est en régression ; elle a cédé la place à la fréquentation de principes dérivés. C'est là une parole extrêmement grave ; elle généralise peut-être quelque peu, mais c'est parfois nécessaire. Je crois qu'il est grand temps que nous autres, chrétiens, nous nous mettions à servir Dieu le Seigneur d'une manière un peu plus concrète que nous n'avons l'habitude de le faire.

Ensuite, je crois que nous devons le faire aussi *collectivement*, notamment au moyen de *l'organisation* chrétienne. Sur ce point, nous avons le vent contre nous.

Nous n'avons pas d'évêques pour être de notre côté ; mais nous avons d'autant plus de guides spirituels qui veulent nous induire à pactiser avec l'esprit de notre temps.

Nous n'avons que peu d'intellectuels qui nous aident vraiment ; nous avons d'autant plus d'observateurs critiques.

Nous avons surtout contre nous l'esprit même de notre époque. Au siècle dernier, le mouvement social chrétien a dû mener sa lutte pour une bonne part contre le courant dominant de cette époque : le libéralisme ; actuellement, une grande partie de nos efforts est réclamée par la lutte contre la tendance dominante de notre temps : le socialisme. Et nous sommes obligés de mener ce combat sans l'appui, je ne dis pas de tous — heureusement, — mais d'un grand nombre de nos guides spirituels.

Dans le mandement, en date du 1er mai dernier, des évêques catholiques romains sur « Les catholiques dans la vie publique d'aujourd'hui », je lis, au paragraphe 50, après une ample étude des problèmes de la vie et de l'organisation sociales du temps présent :

Suit le texte du numéro 50 *du mandement, interdisant aux catholiques l'affiliation aux syndicats et aux autres organisations socialistes, sous peine de sanctions ecclésiastiques après un bref rappel des motifs de ces mesures.*

Dans ce paragraphe il faut, me semble-t-il, distinguer deux choses :

1° la recommandation expresse faite aux catholiques de ne pas s'affilier au syndicalisme socialiste ;

2° les sanctions au cas où l'on ne suit pas cette recommandation.

Nous autres, protestants, nous avons une conception tout autre que les catholiques romains de l'autorité des chefs religieux.

De plus, dans nos milieux, on a des opinions diverses sur la *censure*, qu'elle soit privée ou publique.

Enfin, il est certain qu'en tant que mouvement syndical chrétien nous n'avons pas à juger de l'opportunité de mesures ecclésiastiques, qu'on les appelle sanction, excommunication ou censures, en cas de désobéissance aux directives des autorités religieuses.

C'est pourquoi je passe sous silence la seconde partie du paragraphe cité, pour ne parler que de la première partie, c'est-à-dire de la recommandation elle-même. Car cette recommandation me paraît justifiée. *Si* j'avais à la critiquer, ce serait parce qu'il y a encore d'autres motifs, plus forts, à mon avis, de déconseiller l'affiliation au mouvement syndical socialiste.

Bien que j'appartienne à un groupe d'Eglises où le régime épiscopal n'est pas inconnu, je ne serai sans doute jamais évêque. Mais si je l'étais, je ne manquerais certainement pas d'écrire à mes coreligionnaires une lettre pour leur dire que je n'arrive absolument pas à comprendre qu'un chrétien puisse vivre dans le socialisme actuel.

Après avoir relevé des injustices dans l'attitude socialiste et travailliste à l'égard du syndicalisme chrétien, accusé d'être réactionnaire, le président du C. N. V. poursuit :

Qu'un chrétien tant soit peu conscient non seulement des limites des possibilités humaines, mais encore de la nature et des inclinations véritables de l'homme, puisse vivre dans un tel milieu, je le répète, cela me paraît un problème insoluble.

Il n'y a, je crois, qu'une seule explication : celle donnée par le second président du N. V. V., M. C. van Wingerden, selon le compte rendu de *Het Vrije Volk* (Le peuple libre) du 15 juin dernier, lors de l'assemblée générale de la Fédération néerlandaise des ouvriers de la cordonnerie. Voici les paroles de M. van Wingerden :

« Le Comité directeur de la Fédération est d'avis que la religion que l'on professe n'est d'aucune importance quand il s'agit de questions d'ordre syndical. »

Voilà l'explication : la séparation entre religion et syndicalisme, malgré toutes les déclarations contraires dans les programmes et ailleurs.

Je conclus en disant que si jamais le syndicalisme a pu se passer d'un point de départ, d'une source et d'une norme *en dehors de l'homme*, aujourd'hui c'est en tout cas exclu.

Nous nous trouvons en face d'une menace contre les valeurs essentielles de l'homme et de la société.

Ce qui nous est, en tant que mouvement syndical, plus *nécessaire* que du pain, c'est le lien avec le ciel.

Puisse ce lien exister dans le syndicalisme chrétien, non seulement dans le titre, mais dans la réalité ! [...]

UNE MISE AU POINT

Comme la presse socialiste et une partie de la presse neutre, surtout libérale, ont reproché au C. N. V. (Confédération syndicale protestante) d'approuver les sanctions prises par les évêques à l'égard des catholiques s'affiliant aux syndicats et autres organisations socialistes, le président du C. N. V., M. Ruppert, a fait paraître dans plusieurs publications protestantes une mise au point dont nous reproduisons les principaux passages. Elle a l'avantage de préciser la position des Eglises protestantes en matière de directives d'ordre social.

Après avoir rappelé le motif de sa mise au point et indiqué que la confusion entre l'approbation, réelle, des déclarations des évêques en faveur des organisations sociales chrétiennes et l'approbation inexistante des sanctions qu'ils ont prises contre l'affiliation aux syndicats socialistes, a pour seul but de discréditer le syndicalisme protestant, l'auteur poursuit :

[...] Dans les Eglises protestantes, *il n'y a pas* d'accord sur l'opportunité de mesures discipli-

(1) Traductions d'après les textes communiqués par le secrétariat du C. N. V. Les italiques sont dans le texte.

…ires en cas d'inobservance de directives ecclésiastiques.

Il y a des Eglises qui s'abstiennent de donner …s directives sur le choix des organisations …ciales.

Il y a des Eglises qui donnent des directives de … genre, mais n'appliquent pas de mesures dis…linaires en cas d'inobservance.

Enfin, il y a des Eglises qui prennent de telles …esures, encore qu'elles soient très variables : …tretien avec le pasteur, exclusion des fonctions …clésiastiques et, parfois, exclusion de la Sainte …ne.

Mais si grandes que soient, sur ce point, les dif…rences entre les diverses Eglises protestantes, …cune d'entre elles n'admet les méthodes suivies, … ce domaine, par l'Eglise catholique romaine. …ous avons contre ces méthodes d'autres objec…ons encore que les socialistes, et mieux fon…es. […]

Aussi est-il faux de supposer que les protestants, …els qu'ils soient, applaudissent aux « sanctions » …ictées par les autorités religieuses de l'Eglise …tholique romaine.

Pour autant qu'il y a un différend, celui-ci doit …nc se rapporter principalement :

1° à la question de savoir si l'Eglise peut ou doit …nner des directives en ce domaine, et, dans l'af…mative,

2° au *contenu* de ces directives.

Quant à la première question, il convient de …uligner que non seulement l'Eglise catholique …maine, mais aussi les Eglises protestantes ont, … plusieurs reprises, donné des directives en cette …atière.

Nous rappelons qu'en 1946 le Synode de l'Eglise …formée des Pays-Bas a recommandé expres…ment aux membres de cette Eglise de ne pas …ffilier au Mouvement syndical unitaire (1).

Nous rappelons ensuite que les synodes de …glise de la Réforme et de l'Eglise chrétienne de … Réforme ont recommandé l'affiliation à des …ganisations qui ont la volonté de se conformer … la Parole de Dieu.

Comme du côté socialiste on n'a jamais protesté …ntre lesdites directives, il s'ensuit que ce n'est …s leur légitimité qui est en cause, mais leur …ntenu.

Le différend entre les socialistes (et les libéraux) … nous autres ne concerne donc *pas les méthodes* … l'Eglise catholique romaine, ni la compétence …s Eglises de faire des recommandations en cette …atière ; c'est du *contenu* de ces directives qu'il …agit, c'est-à-dire du problème de l'organisation …rétienne sur le terrain social (et politique).

Voilà le point en discussion. Il n'y en a pas …autre.

Nous étions d'accord, et nous le sommes encore, …ec des directives qui plaident une organisation …rétienne dans le domaine social. […]

La Fédération des patrons protestants.

De Werkgever (L'employeur), organe de la Fédé…tion des employeurs chrétiens protestants, a …blié dans son numéro du 8. 7. 1954 un article … M. van Dam, secrétaire général de ladite Fédé…tion. Il est intitulé : « La portée sociale du …andement épiscopal ». En voici le début et la …nclusion.

Le mandement […] a déjà donné occasion à de …mbreux discours et articles. Les commentaires …'on lui a consacrés ont prêté amplement atten…on à la portée politique de ce document, aux …nséquences qu'il aura sur les rapports, notamment des organisations politiques catholiques avec le reste de la population, à la portée aussi des paroles épiscopales pour l'attitude du croyant individuel à l'égard des diverses manifestations de la vie sociale dans notre pays.

La grande attention accordée à l'aspect politique du mandement en a fait oublier quelque peu le contenu positif. Inutile de nous étendre sur la question de savoir s'il aura des répercussions sur notre collaboration avec les organisations catholiques d'employeurs et de chefs d'entreprises au sein des divers organismes tels que le Conseil social et économique et la Fondation du travail, puisque, à notre avis, il n'attaque ni n'interdit cette collaboration.

Soucieux de la restauration d'une société chrétienne, les évêques ont souligné la portée des commandements de Dieu et de ce qui, selon la doctrine de l'Eglise et selon leurs vues propres, en découle. L'union et la concorde entre les fidèles ont été posées en principe comme l'une des principales exigences pour la réalisation des buts fixés, sans exclure pour autant la collaboration avec les non-catholiques. Ce que le mandement dit à ce sujet doit intéresser également le chrétien protestant, puisque lui aussi reconnaît la primauté de la foi et des commandements divins dans la vie tout entière, y compris les activités sociales. Loin d'impliquer l'isolement ou la séparation du monde, cela comporte au contraire un effort continuel pour conformer la réalité sociale aux principes dont on vit, cela à partir de ses convictions propres et en pratiquant la coopération sous des formes parfois très diverses.

Ce qui, dans le mandement, surprend le chrétien protestant, c'est l'autorité avec laquelle il s'adresse au lecteur. Sans doute cette autorité a quelque chose d'attrayant à cause de la conviction qui s'en dégage et de la direction qu'elle sait imposer à un grand nombre d'hommes ; néanmoins, elle heurte le chrétien protestant parce qu'il sait que la Parole de Dieu s'adresse à lui directement, qu'il se sait personnellement responsable envers elle et qu'il doit toujours se garder de s'approprier quoi que ce soit de l'autorité de cette Parole.

Après avoir étudié divers thèmes essentiels du mandement, l'auteur conclut :

Nous n'avons pu passer en revue que quelques passages de ce mandement qui compte 47 pages. Il contient beaucoup de choses auxquelles un chrétien protestant peut souscrire : il offre divers points d'insertion, notamment pour un travail en commun fondé sur les principes. La lutte contre la laïcisation de la vie et pour une société chrétienne peut être menée à partir du même principe, à savoir, le règne du Christ dans toute la vie. Cela, malgré les éléments « séculiers » qui, par l'intermédiaire de la tradition, dominent la vie catholique.

En lisant le mandement, on est frappé de la force et de l'assurance avec lesquelles il fait sans cesse appel au fidèle en s'appuyant sur la Parole de Dieu et la doctrine de l'Eglise. Cela en fait un document tout d'une pièce, qui n'élude pas les problèmes, mais les traite au contraire avec netteté, tout en donnant d'une manière concrète les directives selon lesquelles le catholique doit déterminer son comportement dans la vie sociale.

Nous autres, chrétiens protestants, nous ne possédons pas de déclarations nombreuses de nos autorités religieuses pour guider notre vie sociale. Mais cela ne veut pas dire que nous ignorions ce que la Parole de Dieu a à nous dire à ce sujet. Car cette parole, aussi bien que l'Esprit, qui opère notamment dans nos prophètes sociaux, peuvent nous instruire. Puisse-t-on comprendre que la docilité aux enseignements de la Parole et de l'Esprit doit être la force du christianisme.

(1) Mouvement communiste.

Rupture de la collaboration syndicale

Déclaration de la Confédération des syndicats socialistes.

Le Bureau confédéral du N. V. V. (Confédération des syndicats socialistes) a publié, le 17. 7. 1954, une déclaration dans laquelle il fait savoir que, par suite du mandement, la Confédération socialiste ainsi que les organisations affiliées ont décidé de quitter le Comité d'entente interconfédéral et les Comités d'entente intersyndicaux dans lesquels elles collaboraient, depuis 1945, avec les Confédérations catholique (K. A. B.) et protestante (C. N. V.).

Voici résumés, d'après ladite déclaration (1), les motifs qui ont amené le Bureau confédéral socialiste à prendre cette décision, préjudiciable à l'unité ouvrière et à l'efficacité de l'activité syndicale :

En 1946, les évêques néerlandais ont décidé de maintenir leurs décisions antérieures interdisant aux catholiques l'affiliation aux syndicats socialistes « jusqu'à ce que les faits auront démontré que leur orientation n'est plus contraire aux principes et à l'esprit chrétiens » (2). Ce fut une grave déception pour le N. V. V. qui estimait qu'on lui attribuait injustement une attitude antichrétienne ; il s'étonnait de cette interdiction d'autant plus que d'autres pays, comme l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, connurent après la guerre un nouveau régime syndical (le syndicat unique avec direction exclusivement ou principalement socialiste) « approuvé par les autorités ecclésiastiques catholiques de ces pays », selon la déclaration du N. V. V. A ce moment-là, le N. V. V. n'a pas cru devoir rompre la collaboration, parce que le mandement de 1946 laissait espérer un changement d'attitude de l'épiscopat. Mais voici que le mandement de 1954 confirme l'interdiction en question et persiste à ranger le N. V. V. parmi « les courants non chrétiens ».

Le Bureau confédéral oppose divers arguments à cette qualification et proteste avec indignation contre l'accusation du mandement d'après laquelle il faut craindre de la part du N. V. V. une « diminution progressive de la pratique religieuse, l'irréligion, et, par voie de conséquence, l'affaiblissement et le déclin des normes morales » (3). Il estime que l'interdiction faite aux catholiques de s'affilier au N. V. V. implique un danger pour la liberté de conscience et constitue en fait une atteinte à la liberté syndicale.

La collaboration avec les autres mouvements recommandée aux organisations sociales catholiques par le mandement ne saurait satisfaire le N. V. V. « En effet, cette recommandation procède logiquement du désir d'exercer de l'influence dans un pays divisé au point de vue des croyances, plutôt que d'un besoin intime de collaboration. »

Ensuite le N. V. V. proteste contre les passages du discours de M. Ruppert, président de la Confédération protestante, qui concernent le mandement (4). « En déclarant qu'il a encore d'autres motifs plus forts pour déconseiller l'affiliation au N. V. V., il ébranle les bases morales sur lesquelles repose et doit reposer la collaboration au sein du Comité d'entente interconfédéral. »

Après avoir rappelé l'article premier du règlement qui fixe les modalités de la collaboration entre les syndicats, article qui établit notamment qu'ils respecteront mutuellement leurs principes et leur autonomie, le Bureau confédéral du N. V. V. conclut :

« A présent, ce respect n'existe plus, hélas ! à l'égard du N. V. V. parce que, d'une part, la Confédération catholique a applaudi chaleureusem[ent] au contenu du mandement, donc aussi aux passa[ges] relatifs au N. V. V. et que, d'autre part, la C[on]fédération protestante, par le truchement de [son] président, a disqualifié le N. V. V. de façon in[ad]missible. Ainsi la collaboration réglemen[tée] manque désormais de base ; en conséquence, [le] N. V. V. et les organisations affiliées se voi[ent] forcés de cesser leur collaboration avec les aut[res] confédérations au sein du Comité d'entente int[er]confédéral et des Comités intersyndicaux. » [Le] N. V. V. continuera toutefois de siéger à la F[on]dation du travail, au Conseil économique et so[cial] et dans d'autres organismes.

Réponse de la Confédération des syndicats catholiq[ues]

La décision du N. V. V. est d'autant plus ét[on]nante que la collaboration recommandée par [les] évêques correspond exactement à celle pratiq[uée] dans le cadre des Comités d'entente.

Pour prévenir tout malentendu, M. Middelhu[is,] président de la Confédération syndicale catholi[que] (K. A. B.), avait déclaré, dès le 14. 6. 1954, d[ans] un magistral commentaire du mandement :

La grande consigne répétée par les évêques [:] unité des catholiques dans des organisations cat[ho]liques et, à partir de là, collaboration avec [les] autres, tout en sauvegardant notre autonomie [—] voilà ce que nous avons pratiqué jusqu'à prése[nt.] Il en sera de même à l'avenir. Le mandement [ne] met aucun obstacle à la coopération au sein [de] la Fondation du travail, du Comité d'entente int[er]confédéral, des Comités d'entente intersyndica[ux] et de leurs prolongements à l'échelon local (2).

Dans un autre passage, M. Middelhuis déclar[ait] comprendre que le N. V. V. soit navré et indig[né] de l'interdiction faite aux catholiques de s'affil[ier] aux organisations socialistes.

Mais, ajouta-t-il, c'est sans aucun doute la gra[ve] responsabilité des évêques en ce qui concerne [le] salut des âmes, dont eux seuls sont juges, qui [les] a obligés à maintenir cette décision sévère.

En outre, il mettait en garde les syndicalis[tes] catholiques contre un usage intempestif de ce[tte] interdiction, quand ils font du recrutement ; c'[est] dans son programme et ses réalisations que le sy[n]dicalisme doit puiser sa force.

Suivint la rupture de l'unité d'action par la Co[n]fédération syndicale socialiste (N. V. V.). Dans [un] discours radiodiffusé du 20. 7. 1954, le préside[nt] de la Confédération catholique (K. A. B.), M. M[id]delhuis, a réfuté longuement les motifs invoqu[és] par le N. V. V. en voici la substance (3) :

L'article premier de l'accord qui fixe les mo[da]lités de la collaboration (le « Règlement de col[la]boration ») et sur lequel s'appuie la déclarati[on] du N. V. V. citée plus haut, déclare : « La col[la]boration a pour but de promouvoir les intér[êts] généraux des travailleurs en ce qui concer[ne] l'économie et l'hygiène sociales, dans le respect [des] principes et de l'autonomie des syndicats-memb[res] et en conformité avec les exigences du bi[en] commun. »

Un bref commentaire, publié en 1945 par [les] auteurs de l'accord, expliquait dans les term[es] suivants la portée de l'article en question : « [La] forme prise par le développement du mouvem[ent] ouvrier aux Pays-Bas avait un caractère propre [et] différait par là du syndicalisme d'autres pa[ys.] Pendant des dizaines d'années, la forme du m[ou]vement fut l'objet de discussions, où il s'agiss[ait]

(1) Résumé du texte intégral paru dans *Katholiek Archief* du 30. 7. 1954.
(2) Cf. *la D. C.* du 28. 4. 1946, col. 388.
(3) Voir plus haut, le numéro 49 du mandement, col. 1357.
(4) Voir plus haut, col. 1371.

(1) Voir plus haut, le numéro 15 du mandement (*D.* [*C.*] du 3 octobre, col. 1248).
(2) Traduction d'après le texte communiqué par le se[cré]tariat du K. A. B.
(3) D'après le texte intégral communiqué par le se[cré]tariat du K. A. B.

surtout de la question suivante : organisation unique pour tous les travailleurs ou pluralisme ? [...] C'est la pratique qui a tranché le problème. » Le commentaire énumère ensuite les centrales syndicales (socialiste, catholique, protestante et neutre) existant avant la guerre et rappelle que leurs relations, parfois tendues, s'étaient peu à peu améliorées. On a tiré les conclusions de l'existence de fait de plusieurs centrales syndicales et des résultats croissants de leur coopération, bien qu'à ce moment elle ne fût qu'intermittente. « Chacun restant fidèle à ses convictions propres, on a accepté les faits tels qu'ils sont. [...] Sans porter atteinte à ce qui, dans le passé, s'est révélé utile à notre peuple, surtout à des moments critiques, et en respectant, avant tout, les principes et l'autonomie les uns des autres, on a décidé de créer une collaboration permanente et règlementée entre tous les organes du mouvement ouvrier néerlandais, afin de lui conférer une certaine unité. »

Or, « les principes » et « les faits tels qu'ils étaient » impliquaient le pluralisme et, en ce qui concerne le syndicalisme catholique, la fidélité à l'épiscopat et la conviction « que tous les ouvriers catholiques doivent adhérer au Mouvement ouvrier catholique (K. A. B.) et que leur place n'est ni dans le syndicalisme socialiste (N. V. V.) ni dans aucune autre organisation syndicale non catholique ». Ces faits étaient bien connus au moment de la rédaction de l'accord et du commentaire, et ils n'ont pas changé depuis ; l'interdiction épiscopale, notamment, était en vigueur depuis longtemps. Le mandement n'a rien innové en la matière.

Si les raisons invoquées par le N. V. V. sont les motifs réels, c'est donc en 1945 que la Centrale syndicale socialiste aurait dû refuser sa collaboration ; sa décision récente d'y mettre fin repose sur des motifs bien artificiels ; de plus, elle est contraire à la cause ouvrière et au désir de milliers de syndiqués socialistes.

Réponse de la Confédération des syndicats protestants.

Dans une déclaration prononcée devant la radio, le 19. 7. 1954. M. Ruppert, président de la Confédération des syndicats protestants (C. N. V.), répond aux accusations du Bureau confédéral du N. V. V. et justifie une fois de plus l'existence de syndicats chrétiens. Il commente les motifs de la décision socialiste en termes plus explicites que son collègue de la Confédération catholique. Voici la traduction du passage en question :

Le N. V. V. avait espéré que la collaboration règlementée conduirait à un syndicalisme unique socialiste. Comme preuve, voici ce que *De Vakbeweging* (Le syndicalisme), organe du N. V. V., écrivait le 1er août 1945 :

« Les ouvriers croyants sont profondément attachés aux syndicats confessionnels. Sans doute, parmi eux aussi il y en a actuellement qui sont sensibles à l'idée d'un syndicalisme indivis. Qu'est-ce qui les empêche de s'affilier au N. V. V. ? Mais la majorité des ouvriers croyants n'est certainement pas encore de cet avis.

Le seront-ils jamais ? Certainement pas, si nous déchaînons contre le syndicalisme confessionnel une lutte violente, quand même nous la mènerions sous le signe de l'unité. Si au contraire nous arrivons, grâce à une bonne et loyale collaboration, à créer un climat d'estime et de confiance réciproques, ils finiront peut-être par comprendre que le syndicat unique est acceptable et souhaitable. Pour toutes ces raisons, la direction du N. V. V. a, consciemment et avec conviction, préféré la voie de la collaboration à la lutte. »

En effet, ce ne sont pas des raisons de principe, mais d'opportunité qui ont amené le mouvement syndical socialiste à accepter la collaboration règlementée. Mais celle-ci n'a pas eu le résultat que le N. V. V. en espérait. La majorité des ouvriers unis dans les trois Centrales syndicales persiste à préférer le syndicalisme basé sur les principes chrétiens (1). Malgré toutes les tentatives de « percée » et malgré les avis de toutes sortes de conseillers, la plupart des travailleurs néerlandais se refusent à échanger l'organisation syndicale d'inspiration chrétienne contre ce qui n'est qu'une illusion d'unité, faisant bon marché de la question de la vérité. [...]

Les espoirs de la Confédération syndicale socialiste ne se sont pas réalisés. Voilà ce qui transparaît derrière la décision du N. V. V.

Les débats à la Chambre

Le mandement a occupé une partie du débat de politique générale à la Chambre, du 5 au 8 octobre. En voici l'essentiel, d'après les journaux.

M. Burger, chef du groupe travailliste, lança une offensive en mettant en doute, à cause du mandement, le caractère démocratique du parti populaire catholique ; il menaça, à mots couverts, d'une rupture de la collaboration entre les deux partis et d'une crise gouvernementale. Le ton était violent, mais les positions peu nettes ; peut-être l'orateur voulait-il simplement tenir les électeurs en éveil ou tâter l'opinion. Mais, outre son propre parti, seuls le parti communiste (6 députés) et le parti politique réformé (protestants d'extrême droite, 2 députés) se rangèrent de son côté.

M. Schouten, chef du groupe antirévolutionnaire (protestant), déclarait avoir lu toutes les lettres épiscopales parues depuis 1918 et être arrivé à la conclusion que le mandement de 1954 n'impliquait aucun changement essentiel dans l'attitude de l'épiscopat. D'où son étonnement des critiques travaillistes contre ce dernier document. « Je ne suis pas catholique romain (*rires*), mais le mandement contient beaucoup de choses auxquelles je puis souscrire. » M. Tilanus, chef du groupe des chrétiens historiques (protestant), parlait dans le même sens et soulignait que « le remous a commencé quand, aussitôt après la parution du mandement, M. Burger a proclamé sa désapprobation devant la radio. Le chef socialiste a, jusqu'à présent, exprimé des menaces qu'il ne veut ni ne peut mettre à exécution. Et M. Tilanus, septuagénaire, d'ajouter d'un ton paternel : « Dans l'intérêt du peuple, le chef d'un groupe parlementaire doit faire preuve de plus de maîtrise de soi. » M. Oud, chef du groupe libéral, tenait une position moyenne et rappelait aux uns et aux autres la tolérance.

En fin de compte, le président du Conseil, M. Drees (travailliste), au prestige incontesté, déclara en substance, à propos de la crise gouvernementale dont M. Burger avait menacé : le gouvernement n'a pas à parler du mandement ; il ne ressort pas des débats que les partis qui appuient le gouvernement s'opposent à ce que celui-ci demeure ; la collaboration au sein du gouvernement est bonne ; sans doute il y a parfois des désaccords inévitables, mais ceux-ci sont loin de suivre les lignes de partage des partis politiques ; aussi le gouvernement estime-t-il devoir continuer sa tâche.

Après cela, le chef du groupe travailliste se modéra quelque peu et finit par conclure que la Chambre est un terrain peu apte pour discuter de l'attitude à prendre vis-à-vis du mandement.

M. Romme, chef du groupe du parti populaire catholique, qui n'avait cessé d'exposer et de

(1) Pour les effectifs des trois Confédérations syndicales, voir plus haut, note 40 (*D. C.* du 17 oct., col. 1299). Depuis la parution de cette note, la C. N. V. (Confédération des syndicats protestants) a publié le chiffre de ses effectifs tels qu'ils étaient au 1. 7. 1954. Ce chiffre est de 196 505.

défendre le point de vue catholique avec sa maîtrise habituelle, félicita le président du Conseil de ses paroles de sagesse. Le bon sens l'a emporté ; une crise est écartée pour le moment. Les débats ont d'ailleurs montré que le parti qui a manifesté des velléités de la provoquer serait incapable de réunir une majorité.

Que penser des réactions suscitées par le mandement ? Dans le fait que les non-catholiques s'intéressent aux directives données à leurs concitoyens catholiques pour guider leur comportement dans la vie publique, on peut voir un effet de la solidarité nationale. Mais l'attention trop exclusive accordée à la troisième partie du document, la partie « négative », risque de défigurer la véritable portée de l'ensemble. Si les catholiques, eux, n'en retenaient que cela, ils iraient à l'encontre de la lettre même du mandement.

Celui-ci, en tout cas, n'est pas passé inaperçu ; il a fait choc. Les diverses prises de position ont révélé au grand jour ce qui existait à l'état latent. Comme il s'agit, au fond, de la christianisation de la société, il est normal que ceux qui n'ont pas la foi se cabrent. Leur « scandale » ne prouve rien, par lui-même, contre le contenu du mandement ou contre l'opportunité de sa publication ; le Christ et les apôtres ont rencontré des réactions semblables. Mais s'il devait leur cacher davantage le vrai visage de l'Eglise ou rendre impossible la collaboration en vue d'objectifs communs, ce serait grave, pour le pays, pour l'Eglise, mais aussi pour les groupements protestataires, parce que cela prouverait que l'« ouverture » ne les intéresse que dans la mesure où elle leur permet de grossir leurs rangs. Si, au contraire, le mandement pouvait être l'occasion d'une explication loyale en vue de dépasser toute équivoque, il aurait inauguré non pas un raidissement des positions, mais une « ouverture » nouvelle, dans un climat purifié.

A certains catholiques qui militent dans l'avant-garde, le mandement pose un pénible cas de conscience. Mais leur responsabilité à l'égard de ceux qui ne partagent pas notre foi les oblige aussi à rendre témoignage de l'unité dans la charité et à garder le contact avec le gros des forces, tout en pratiquant un catholicisme ouvert.

Catholicisme fort ou catholicisme ouvert ? Faux dilemme, d'autant plus que l'un et l'autre termes sont susceptibles d'acceptions très variées. Mais dans telle conjoncture donnée il peut être nécessaire que ceux qui sont chargés de gouverner l'Eglise décident lequel des deux aspects doit prévaloir. Les évêques néerlandais, après dix ans d'observation, ont opté pour une certaine concentration des forces. L'avenir seul pourra juger de la justesse de leur décision. Mais l'obéissance aux évêques n'est pas conditionnée par des spéculations sur l'avenir. De plus, « l'avenir ne s'accomplit pas sans notre coopération. La réussite du mandement dépendra en grande partie de ce que les catholiques en feront. » (1)

A. J.

(1) W. GROSSOUW, dans *Te elfder ure* 1 (1954), nos 9-10, p. 263.

EN MARGE DE L'ŒCUMÉNISME

La conversion de l'Angleterre

Les journaux anglais, comme l'on sait, font toujours une large place dans leurs colonnes aux lettres que leur adressent leurs lecteurs. Les Letters to the editor *y constituent souvent une rubrique extrêmement vivante et il arrive qu'une lettre qui aborde des problèmes auxquels l'opinion est particulièrement sensible soit à l'origine d'une longue controverse, parfois fort intéressante, qui se poursuit de numéro en numéro entre les lecteurs du journal. Tel fut le cas récemment dans l'hebdomadaire catholique londonien* The Tablet *à la suite d'une lettre d'un prêtre catholique parue sous le titre : « La conversion de l'Angleterre », dans laquelle plusieurs questions, qui rencontreront un profond écho parmi les lecteurs, sont soulevées.*

Voici la traduction de cette lettre qui porte la signature de Mr Bruno St James, de Stratton-on-the-Fosse, Somerset (1) :

CHER MONSIEUR,

Même si l'Anglais s'éveille à la religion, il y a de formidables obstacles qui s'opposent à son retour dans l'Eglise. Le principal est, j'en suis certain, l'atmosphère spirituelle, le particularisme du catholicisme postérieur au Concile de Trente. Naturellement, ceci n'est pas pour critiquer ces modes modernes d'expression de notre foi et de notre piété, mais seulement pour affirmer qu'ils sont complètement étrangers à la plupart de nos concitoyens. Le catholicisme post-tridentin a grandi et s'est développé alors que l'Angleterre avait déjà rompu avec la foi. D'une certaine façon, l'Anglais serait plus chez lui dans l'Eglise médiévale, et, en certains de ses aspects, l'anglicanisme a davantage une saveur médiévale que le catholicisme. Je parle de la saveur et non de la substance. C'est par la saveur que la plupart d'entre nous jugent notre nourriture et notre boisson. Tout le particularisme de nos prières populaires et de nos offices semble absolument étrange pour un Anglais. Il se peut qu'il n'aille pas souvent à sa propre église, mais, quand il y va, il s'attend à pouvoir participer au chant des psaumes, et ses oreilles sont habituées aux rythmes majestueux et imposants du *Book of Common Prayer*. Mettez-le dans une de nos églises alors qu'on y récite le rosaire à toute vitesse avec des braillements qui n'ont rien de musical, il sera perdu et effaré.

La renaissance actuelle du sens liturgique parmi les catholiques anglais est un signe qui permet d'espérer pour l'avenir de l'Eglise d'Angleterre. J'entendrai toujours un curé, un saint homme fort érudit, dire que chaque fois qu'il entrait dans une de nos petites églises, il se disait que c'était une église où le *Magnificat* n'était jamais chanté, et il était toujours heureux de penser qu'il n'avait pas à y exercer son ministère. La piété des anglicans a été formée par la vie liturgique restreinte de leur Eglise. Peut-être cela explique-t-il dans l'inconscient l'étrange affection d'Anglais tout à fait ordinaires pour les moines et les monas-

(1) Traduction de *la D. C.* d'après *The Tablet* du 29 mai 1954.

tères, comme en témoignent les foules qui visitent Buckfast. Il a été dit, et je ne sais pas jusqu'à quel point c'est vrai, que la belle église abbatiale de Buckfast avait été construite en grande partie grâce aux dons d'Anglicans. Buckfast n'est d'ailleurs pas le seul monastère à attirer les foules de visiteurs sympathiques.

Je suis certain, malgré l'émotion que peuvent susciter mes paroles, qu'un autre grave obstacle à la conversion de l'Angleterre provient du clergé étranger, particulièrement français et belge, qui s'efforce avec insistance de se mêler de nos affaires. Un de nos évêques, particulièrement habilité à parler ainsi, a déclaré qu'il estimait que les conversations de Malines avaient repoussé de cinq siècles la date de la conversion de l'Angleterre. Mais le mal n'a pas cessé avec ces stériles discussions. Il y a des membres du clergé de la *High Church* qui se vantent de ce que, sur le continent, on leur ait demandé de célébrer la messe. Il m'a été dit en France qu'il existe dans le nord de ce pays une église où un autel est mis à la disposition des pasteurs anglicans (1). Quand un pasteur que je connaissais s'est converti au catholicisme, au prix d'un immense sacrifice matériel, un de ses collègues m'a dit que le même effort ne serait pas nécessaire pour lui puisqu'il était reçu sur le Continent comme un authentique catholique et qu'à Rome il avait toujours eu le privilège d'une audience privée avec le Pape. Toutes ces ingérences du clergé étranger, malgré leurs bonnes intentions, ne servent qu'à entretenir parmi les pasteurs de la *High Church*, sincères et parfois de saintes gens, l'illusion que leur situation de vrais catholiques, avec des ordres valides, est pleinement reconnue partout, sauf en Angleterre.

Il y a des moyens qui nous permettraient de surmonter les obstacles que rencontre l'Eglise de notre pays sur son chemin. C'est ainsi qu'il serait bon que nous puissions faire preuve d'une certaine discrétion lorsque nous parlons en public des développements récents et particulièrement difficiles de notre doctrine, développements qui sont parfaitement clairs pour nous et que nous accueillons avec une joie légitime, mais qui risquent d'être mal compris. La *disciplina arcani* est, somme toute, l'expression d'une longue tradition et d'un grand bon sens, et il y a beaucoup d'arguments en faveur d'une certaine réticence en ce qui concerne les choses saintes. J'estime aussi que nous ferions bien, au lieu d'essayer de faire des convertis, d'insister plutôt sur la nécessité de faire des chrétiens achevés et saints. Cela revient au même, mais l'accent n'est pas mis sur le même point. Si nous pouvions seulement apprendre aux gens à prier sérieusement, à connaître, aimer et servir Dieu fidèlement, le reste suivrait certainement. Mais il serait illusoire d'essayer d'apprendre à des gens à être ce que nous-mêmes nous ne nous efforçons pas d'être. Peut-être, si nous priions davantage nous-mêmes, faisant de la prière notre travail, notre apostolat deviendrait-il notre prière, le débordement, pour ainsi dire, de notre contemplation.

Est-ce là se montrer trop idéaliste ? Je ne peux pas le croire. Certains, parmi les gens les plus avancés en prière qu'il m'ait été donné de connaître, mènent des vies actives dans le monde. La sainteté de vie des fidèles constitue pour notre foi un argument convaincant. Et si cela est vrai, peut-être ceux qui contribuent le plus à la conversion de l'Angleterre sont-ils précisément ceux dont on entend le moins parler et qui semblent agir le moins. On dit que Dom Anselme Le Bail, le grand Abbé Cistercien de Chimay, en Belgique, a eu en vue avant tout la conversion de l'Angleterre en fondant un monastère à Caldey Island, fondation effectuée avec l'appui enthousiaste de ses moines, mais au prix de grands sacrifices. C'est ainsi que, encore une fois, j'en reviens aux moines et à la vie monastique, et peut-être est-ce ainsi que devrait finir une lettre sur la conversion de l'Angleterre, puisque c'est par les fils de saint Benoît que l'Eglise a été introduite en Angleterre.

Votre dévoué,
BRUNO S. JAMES.

On aura remarqué dans cette lettre deux points qui seront par la suite abondamment commentés par les lecteurs du Tablet *: l'atmosphère non anglaise du catholicisme post-tridentin qui indispose contre lui le peuple anglais, et l'affirmation courtoise, mais nette, que l'intervention des catholiques étrangers, principalement de prêtres français et belges, est déplacée et de nature à retarder plutôt qu'à avancer la conversion de l'Angleterre* (1).

L'atmosphère non-anglaise du catholicisme post-tridentin.

Ce point de vue est partagé par la presque totalité des lettres reçues. On remarquera toutefois la différence de ton entre les lettres écrites par des catholiques et celles provenant d'Anglicans. Les premiers reconnaissent qu'il y a là un obstacle pour la conversion des non-catholiques, et plusieurs convertis apportent le témoignage de leur expérience personnelle ; parmi les seconds, certains se montrent acerbes à l'égard de l'Eglise catholique et semblent faire un devoir de patriotisme d'appartenir à l'Eglise d'Angleterre. Le rapprochement de ces réponses fait ressortir d'une façon frappante combien le particularisme britannique influe sur les problèmes religieux de l'Angleterre.

De Mr Harold Andrews, Kew Gardens, Surrey (2) :

En tant que converti ayant eu de nombreux liens avec l'anglicanisme, j'ai été très intéressé par la lettre de M. Bruno James au sujet de la conversion de l'Angleterre. Je crois comme lui qu'il est profondément vrai que pour l'Anglais moyen, c'est la saveur et non la substance du catholicisme anglais qui est difficile à assimiler. Newman lui-même n'a-t-il pas écrit dans *Apologia* : « De telles manifestations de dévotion en l'honneur de Notre-Dame ont été ma grande croix dans le catholicisme ; je dis franchement que même maintenant je ne peux pas encore les admettre complètement, je crois cependant que je n'en aime pas moins la Sainte Vierge pour cela. Ces dévotions, certes, sont parfaitement explicables et défendables, mais le sentiment et le goût n'ont rien à voir avec la logique : elles conviennent en Italie, mais pas en Angleterre. »

Manning écrivait aussi : « J'aimais l'église paroissiale de mon enfance et la chapelle de collège de ma jeunesse, et la petite église au flanc d'une verte colline où les prières du matin et du

---

(1) Un lecteur, Mr J.-M. Richards, de Oswaldkirk, York, écrit dans le numéro suivant de *The Tablet* (5 juin) :

« [...] Pour ce qui est de « l'autel dans le nord de la France réservé pour les pasteurs anglicans », le P. James fait peut-être allusion à l'abbaye de Bec, très visitée par les anglicans, qui ont souvent prétendu qu'on y avait mis une chapelle à leur disposition. Préparant, il y a deux ans, un article sur Bec pour le *Catholic Herald*, j'ai reçu l'assurance la plus catégorique de la part de l'Abbé qu'il n'y avait ni chapelle ni autel de cette sorte dans son abbaye. »

(1) Citons cette réflexion d'un Dominicain anglais au sujet des critiques faites par les catholiques anglais sur les conversations de Malines : « Les conversations avaient été inopportunes, non parce qu'elles auraient été un pas dans la direction qu'il ne fallait pas, mais parce qu'elles avaient été tenues par des gens qu'il ne fallait pas. » (P. St. JOHN, dans *Blackfriars*, 1924, p. 464.) Sous-entendu : des gens du continent.

(2) *The Tablet*, 5. 6. 1954.

soir et la musique de la Bible en anglais sont devenues pendant dix-sept ans une partie de mon âme. Rien n'est plus beau sur le plan national, et s'il n'y avait pas eu de monde éternel j'aurais pu en faire mon chez moi. »

Ceux qui sont catholiques depuis le berceau ne peuvent pas avoir la moindre idée de ce que représente pour les anglicans « la petite église au flanc d'une verte colline » et de l'effort que cela représente lorsque l'on a été élevé dans ce cadre de s'en séparer à jamais. Les conversions peuvent arriver en foule si l'insularité innée de l'Anglais (et les préjugés qui en naissent) sont surmontés — peut-être quand les temps seront mûrs, par suite d'un renouveau liturgique et d'une forte augmentation des prêtres *anglais* (1) à la fois en nombre et en influence.

D'un prêtre converti de l'anglicanisme qui signe : SACERDOS NEMO (2) :

En tant que converti, je me risque à penser que le prêtre qui a été élevé depuis son enfance dans le genre de culte que l'on trouve dans de très nombreuses paroisses, n'a aucun moyen de comparaison qui lui permette de critiquer ses propres idées et son éducation religieuse. Ceux d'entre nous qui ont été élevés dans l'anglicanisme se souviennent fort bien de la grande beauté, du profond respect et de la dignité du culte du dimanche la plupart du temps. Tous les principaux offices étaient liturgiques, compréhensibles et en un anglais noble. Nous avons été constamment choqués pendant nos premières années de catholicisme par l'absence de tout sens communautaire de la liturgie, l'étrange manque de dignité. même dans le sanctuaire, et le curieux anglais de beaucoup de nos prières en langue vulgaire. [...]

D'une personne de Bournemouth qui signe : VENTRY (3) :

Je crois que Mr St James a enfoncé le clou où il fallait, bien qu'il puisse être difficile pour des catholiques élevés dans le catholicisme de voir les choses sous le même angle.

Une façon de convertir l'Angleterre serait d'amener nos amis non catholiques à l'église avec nous. Mais alors que beaucoup d'entre eux assistent à des services pleins de dignité dans de belles églises avec d'excellents chœurs, ce n'est pas si facile. Nous risquerions plutôt, je le crains, de les éloigner bien souvent parce que, probablement par manque de chance ou d'imagination, ils pourraient tomber sur des églises sans attraits, des chants mauvais, et ne jamais trouver de Vêpres ou de Complies le dimanche soir. Dans de telles églises, l'atmosphère est si peu britannique qu'ils pourraient en sortir avec l'impression qu'elles ne sont pas faites pour eux, mais pour des étrangers. Lorsque l'on construit une nouvelle église ou même seulement une chapelle ou lorsque l'on restaure une vieille église, il serait d'un grand secours d'accorder une certaine attention à nos traditions d'avant la Réforme. Efforçons-nous de rendre nos églises aussi anglaises que possible, de sorte que les Anglais se sentent chez eux dans la maison de leur Père. [...]

D'un pasteur anglican, le Révérend N. E. Wallbank, St Bartholomew the Great. West Smithfield, E. C. I. (4) :

Il n'y a aucun doute à mon avis que la grande majorité des Anglicans du monde entier détestent particulièrement « l'atmosphère spirituelle du catholicisme post-tridentin », mais la véritable source du désaccord ne réside pas seulement dans l'atmosphère ou seulement dans la promulgation de dogmes tels que celui de l'Assomption, mais dans les présupposés théologiques qui en sont à la base. [...]

... Les vies vraiment chrétiennes menées par tant de catholiques pratiquant, en commun avec des membres des autres Eglises, feront beaucoup plus pour disposer favorablement envers l'Eglise romaine ceux qui sont en dehors d'elle. [...]

Répondant à Mr Wallbank, un prêtre catholique, le Révérend Ronald Pilkington rappelle qu'il faut distinguer l'essentiel du contingent (1) :

La lettre du Révérend N. E. Wallbank a au moins le mérite de la franchise que tous apprécieront. Que les Anglicans détestent « l'atmosphère spirituelle du catholicisme post-tridentin » n'a rien de surprenant. Même pour beaucoup de catholiques, certains de ses aspects ne sont pas tellement agréables. Mais je me permets de penser que des survivances de l'Eglise du moyen âge auraient été encore plus déplaisantes pour nous, et même dans l'Eglise primitive tout n'était pas au goût de tout le monde.

Certains peuvent regretter que nos missionnaires ne se bornent pas à proposer l'acceptation des Evangiles, du *Credo* et des commandements et, au plus, de la profession de foi de Pie IV. Aujourd'hui, un converti vivant dans une paroisse ordinaire se trouve inévitablement pris dans une quantité de pratiques, de dévotions et de pieuses opinions qui ne sont en aucune façon essentielles à la profession de foi chrétienne. Il est certainement très bien de dire qu'on n'est pas obligé de les accepter, mais, pratiquement, on ne peut pas y échapper. Il serait bon que les gens puissent être mis en mesure de distinguer l'essentiel du contingent. [...]

Mr H. Barton Brown, Harrow-on-the-Hill, Middlesex, répond au Révérend Wallbank (2) :

Votre correspondant, Mr Wallbank, semble être dans cette illusion que la vérité est mesurée par les goûts et les aversions de l'Anglais moyen. Je ne doute pas que « la grosse majorité des anglicans détestent particulièrement l'atmosphère spirituelle du catholicisme post-tridentin », mais je ne peux pas m'imaginer que quelqu'un puisse prétendre que l'aversion de la grosse majorité des anglicans ait quelque chose à voir avec la vérité révélée. [...]

De Mr M. G. Milner, Wells-next-the-sea (3) :

[...] Les catholiques, dans leur ardeur à montrer quels éléments essentiels a perdus l'Eglise d'Angleterre, manifestent un aveuglement obstiné envers les nombreux éléments de valeur qu'elle a retenus. Dans toutes les autres parties du champ missionnaire, l'Eglise s'empresse d'incorporer les coutumes locales, même si elles sont d'origine païenne. Il n'y a qu'en Angleterre où, par défiance ou amertume, il n'en soit pas ainsi. Combien magnifique ce serait si l'Eglise admettait la Bible anglaise et cet office si populaire qu'est l'*Evensong* (4) ! Les étrangers qui ont suivi la cérémonie du couronnement ont vite reconnu que c'était là un rite catholique que seule l'Eglise d'Angleterre avait maintenu en usage ; il y a beaucoup d'autres choses dans la tradition anglicane qui doivent être aimées et reprises. [...]

De Mr A. N. Banfi, Oxton. Birkenhead, sur l'influence irlandaise dans l'Eglise catholique d'Angleterre (5) :

(1) En italique dans le texte.
(2) *The Tablet*, 12. 6. 1954.
(3) *The Tablet*, 19. 6. 1954.
(4) *The Tablet*, 26. 6. 1954.

(1) *The Tablet*, 3. 7. 1954.
(2) *The Tablet*, 10. 7. 1954.
(3) *The Tablet*, 31. 7. 1954.
(4) Ancien nom des Vêpres désignant encore cet office dans l'Eglise anglicane.
(5) *The Tablet*, 14. 8. 1954.

[...] La plupart de nos fidèles sont Irlandais soit de naissance, soit d'origine. Cela est vrai pour notre clergé dans une mesure encore plus grande. La conséquence naturelle de ceci, c'est que nous avons en somme une Eglise irlandaise. Loin de moi l'idée de jeter la pierre aux catholiques irlandais, mais il est bien évident que, comme les Celtes sont différents des Anglo-Saxons, les traditions et les pratiques de dévotion des uns ne conviennent pas aux autres.

Je pense souvent à un autre aspect de cette question, peut-être plus sérieux : il y a, enraciné dans le peuple irlandais, un sentiment d'hostilité envers l'Angleterre. Il serait surprenant qu'il n'en soit pas ainsi et aucun Anglais n'aurait le droit de s'en trouver froissé. Malheureusement, cela se manifeste — quoique inconsciemment — par un esprit de froideur et d'indifférence vis-à-vis de la vie du pays. De temps en temps, nous nous joignons à la vie nationale, nous chantons nos *Te Deum*, mais on sent toujours qu'on le fait parce que la hiérarchie le demande. En dehors de cela, le pays a sa vie, nous avons la nôtre. Les deux sont distinctes.

C'est là sûrement la raison pour laquelle les Anglais sont parfois poussés par leur raison à se soumettre aux exigences de l'Eglise, mais ils ne sont pas vraiment attirés par elle. Ils ne peuvent pas voir la beauté de l'Epouse. Peut-être ne voient-ils plus maintenant en elle « la femme écarlate » (1), mais elle reste une étrangère, belle peut-être, mais d'une beauté plutôt inquiétante, exotique. Si elle était une rose anglaise, peut-être pourrions-nous assister à ce mouvement de masse dont parle le R. P. Stephenson (2).

Dans cette lettre d'un pasteur anglican, Mr H. A. John Windle, de Ross-on-Wye, (Herefordshire), on remarquera, outre le rappel des agissements antinationaux des catholiques anglais d'après le schisme, cette suggestion d'une Eglise anglicane uniate qui avait déjà été avancée lors des conversations de Malines (3) :

Très prochainement, avec ma permission (4), aura probablement lieu le pèlerinage catholique annuel à la tombe du bienheureux John Kemble, au cimetière de Welsh Newton. John Kemble fut un bon prêtre de l'obédience romaine qui, après plusieurs années de ministère tranquille en ce monde, mourut victime des lois pénales rétablies dans toute leur sévérité à la suite de la terreur de Titus Oates (5). Mais je me demande comment il juge ces pèlerinages du haut du ciel. Il sait — comme vous et moi — que les lois pénales avaient été édictées parce qu'il fut un temps où tous les catholiques romains de ce pays étaient des traîtres en puissance, dont les chefs spirituels avaient délié les sujets d'Elisabeth I[re] de leur fidélité, avaient donné leur bénédiction à l'Armada et avaient essayé de bien d'autres façons de saper la couronne et l'Eglise d'Angleterre. Le complot des poudres et la *bloody Mary* n'étaient pas seulement des inventions des protestants. Certainement John Kemble, au ciel, doute-t-il de l'intérêt qu'il y a à remuer des mémoires très peu chrétiennes si la « conversion de l'Angleterre » est réellement désirée par les catholiques romains d'aujourd'hui.

Je crois comprendre que par « conversion de l'Angleterre » vous entendez le retour des Anglais à l'obédience de Rome. Dans ce cas, vous êtes encore loin de compte. Le catholicisme romain, pour la plupart des Anglais, est une religion étrangère (1). Il est vrai que le nombre de ses membres a beaucoup augmenté en raison de l'immigration irlandaise et du fait que depuis la révolution française l'Angleterre a été un refuge pour les catholiques romains d'Europe ; mais sur le peuple anglais lui-même, vous n'avez pour ainsi dire exercé aucune influence. Bien plus, en dépit de vos efforts, l'Eglise d'Angleterre refuse de mourir, et elle ne mourra pas (2).

Le P. Albert Gilles, dans son ouvrage *Catholic Plea for Reunion* (3), a suggéré une nouvelle voie pour la « conversion de l'Angleterre », qui ne nécessiterait pas l'impossible disparition de l'Eglise d'Angleterre, mais qui entraînerait quelque aveu de culpabilité de la part des catholiques romains. Son plaidoyer était en faveur d'une Eglise anglicane uniate avec un patriarche à Canterbury, sur le modèle de l'Eglise maronite, et en faveur de la reconnaissance que nos différences sont dues, dans une large mesure, à notre séparation, plutôt que notre séparation à nos différences. Saint Thomas était un parfait catholique, bien qu'il n'ait rien connu du Concile du Vatican. Je ne

---

(1) Nom que certains protestants anglais donnaient à l'Eglise de Rome.

(2) Dans une lettre publiée dans *The Tablet* du 31 juillet, le R. P. Stephenson, S. J., envisageait la possibilité d'une conversion massive, résultant, dans l'Eglise anglicane, d'un grand nombre de défections individuelles produisant l'effet d'un éboulement de terrain.

(3) *The Tablet*, 21. 8. 1954.

(4) Le Reverend Windle est recteur de la paroisse dont dépend le cimetière de Welsh Newton.

(5) Titus Oates, rappelons-le, était un aventurier qui, en 1678, avait fait croire à Charles II qu'un complot papiste était tramé contre lui. Il en résulta une terrible répression contre les catholiques. L'imposture ayant été découverte, Oates fut condamné à la détention perpétuelle.

---

(1) *Mr J.-G. Appleton, de King's Lynn (Norfolk), fait une remarque très pertinente à propos de cette affirmation :*

Le raisonnement de Mr John Windle tire toute sa force de ce sous-entendu que l'Etat et la Constitution ont la primauté sur les lois de l'Eglise... Cela évoque des luttes auxquelles nous assistons actuellement. Il se trouve encore des hommes accusés par d'autres gouvernements absolus d'obéir « aux directives étrangères du Vatican »... Peut-être dans quelques générations la foi catholique sera-t-elle considérée comme « une religion étrangère » dans ces pays ? [...] (*The Tablet*, 28. 8. 1954.)

Le Reverend Windle exprime sur le catholicisme des jugements qui ne lui sont pas seulement personnels. Nous lisons dans l'hebdomadaire anglican Church Times (30. 7. 1954) *ces commentaires à propos d'un sermon prononcé à la B. B. C. par un prêtre catholique, le Reverend Gordon Albion, qui revendiquait pour l'Eglise catholique le privilège de la vérité.*

Après avoir demandé à la B. B. C. d'inviter « l'Eglise de ce pays » à « réfuter ces assertions romaines », l'auteur de l'article poursuit :

« Les catholiques romains en Angleterre sont une minorité tolérée... Ils ne constituent pas l'Eglise catholique de ce pays... Ils n'ont pas le droit... de commettre l'effronterie de contester l'ensemble du statut de l'*Ecclesia Anglicana*... Il n'y a qu'une Eglise en Angleterre qui assume une responsabilité pour toute la nation, et ce n'est pas l'Eglise de Rome. L'Eglise d'Angleterre établie dans ce pays a une position unique et entièrement distincte dans le royaume d'Angleterre. Elle n'est en aucune façon dans la même situation que la communion qui doit allégeance au Vatican ou les divers autres groupements non conformistes. » [...]

(2) Ce tableau publié par la *Statistical Review of England and Wales for the Year* 1952, indiquant le mode de célébration des mariages en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1844, semble contredire le Reverend Windle et montrer que la seule Eglise dynamique en Angleterre est l'Eglise catholique romaine :

Années	Nombre total des mariages	PROPORTION POUR 1000 MARIAGES				
		Cérémonies civiles	Eglise établie	Catholiques romains	Autres dénominations	Juifs
1844..	132 249	26	907	17	48	1
1854..	159 727	48	840	49	61	2
1924..	296 416	238	578	55	122	7
1934..	342 307	284	535	65	110	7
1952..	349 308	306	496	94	99	5

(*The Tablet*, 28. 8. 1954.)

(3) Plaidoyer catholique pour la réunion.

suis qu'un humble prêtre de paroisse, mais je crois que le P. Gilles avait raison. *Oremus pro invicem.*

***

Dans le courrier publié par The Tablet, *il se trouve cependant des lettres, très peu nombreuses il est vrai, qui contestent sur certains points l'affirmation de M. Bruno S. James. Sir Henry Slesser, de Dartmoor (Devonshire), ancien président du Comité exécutif de l'Union des Eglises. actuellement .Oblat Bénédictin, rappelle qu'on trouve aussi dans l'Eglise anglicane des dévotions « post-tridentines »* (1) :

Je trouve la lettre de M. Bruno Scott James difficile à comprendre. Dans la mesure où il considère le cas des anglo-catholiques, je peux parler avec une certaine expérience, car, pendant de nombreuses années, j'ai parlé et travaillé avec eux et j'ai été, pendant un temps, président de leur Comité exécutif de l'Union des Eglises. Je ne les ai jamais trouvés particulièrement intéressés par le chant des psaumes ou des hymnes ; par contre, ils ont favorisé pleinement l'usage du rosaire, de la bénédiction et d'autres « dévotions post-tridentines », et quant au *Book of common prayer*, ils déploraient les influences calvinistes et luthériennes que l'on y trouvait, et ils s'écartaient fréquemment de l'*Act of uniformity* dans sa récitation. La raison fondamentale de leur refus de se soumettre à l'Eglise ou d'être reçu par elle, était, dans de nombreux cas, une aversion très humaine de l'autorité, clairement manifestée dans leurs fréquents refus d'accepter les directives de leurs propres évêques protestants. Aucun retour aux pratiques prétridentines ne les aurait aidés sur ce point : l'autorité revendiquée par les Papes Grégoire VII et Innocent III serait pour eux aussi inacceptable que tous les développements du Concile de Trente ou d'après. [...]

Un anglican, Mr Peter Fussel, .de Plaistow (Sussex), objecte le cas de la grosse masse de la population, qui ne pratique aucune religion (2) :

La « conversion de l'Angleterre ». pour devenir une réalité, doit concerner tous ceux d'entre nous qui pratiquons régulièrement notre religion et sommes fermes dans notre foi, mais elle doit encore bien plus concerner ceux qui, comme M. Scott James le suggère, n'assistent à aucune forme organisée de culte.

Comme cette dernière catégorie comprend aujourd'hui un pourcentage très élevé de la population de notre pays, c'est l'attention de ces gens-là que M. Scott James aura le plus de mal à retenir.

Je doute que cette importante fraction de la communauté réagisse devant « l'atmosphère spirituelle du catholicisme post-tridentin » d'une façon différente que devant — dirons-nous — la liturgie anglicane. L'une et l'autre lui sont également étrangères. [...]

Un converti de l'anglicanisme, Mr John C. Freyne, de Richmond (Surrey), semble ne rien regretter de l'Eglise d'Angleterre (3) :

[...] Depuis seize ans que je suis catholique, j'ai constaté que les ex-anglicans revenus dans l'Eglise désirent généralement oublier les années de misère et d'ennui où ils étaient anglicans, le dérèglement, le chaos liturgique, les luttes perpétuelles entre dignitaires et ministres chargés d'églises et, par-dessus tout, les luttes et querelles interminables au sujet du projet d'un nouveau *Prayer Book*, où les membres dirigeants des différents groupes et sections admettaient publiquement qu'ils étaient désorientés. Les convertis de l'anglicanisme, quels qu'ils soient, dans la mesure de mon expérience, se sentent invariablement très humbles d'avoir franchi le seuil de la tristesse pour entrer dans le grand et glorieux héritage de l'Eglise catholique. [...]

(1) *The Tablet*, 5. 6. 1954.
(2) *The Tablet*, 5. 6. 1954.
(3) *The Tablet*, 7. 8. 1954.

L'intervention de prêtres belges et français

Le passage de la lettre de Mr St James, relatif à l'intervention de prêtres belges et français dans les affaires des Eglises d'Angleterre, a suscité, outre de nombreuses réponses dont nous donnerons des extraits plus loin, cet article d'un converti de l'anglicanisme, Mr Michael Richards (1) :

Si quelques catholiques français lisent ceci — et cela leur est destiné, — ils peuvent de prime abord être tentés de nous accuser d'ingratitude.

Est-ce tout ce que nous pouvons dire, après ce qu'ils ont fait pour aider les anglicans à comprendre l'Eglise catholique, qu'ils se mêlent de nos affaires ? Pourtant, nous ne sommes pas des ingrats. Beaucoup d'entre nous — j'en suis moi-même — sommes convertis de l'anglicanisme par suite de ce que nous avons vu de l'Eglise en France et en Belgique. Mais il est certain que s'ils comprenaient mieux la situation religieuse de notre pays, ils pourraient nous mettre encore plus dans leur dette.

Beaucoup de Français désirent voir les anglicans revenir à la communion avec Rome. Beaucoup d'Anglais ont aussi le même désir, mais nous travaillons, en contrecarrant nos efforts ; les erreurs du passé sont continuellement renouvelées au détriment de la cause que nous avons à cœur les uns et les autres. Je dis « continuellement », parce que les essais de réunions se poursuivent depuis de longues années. Au XVIIe siècle, il y eut, du côté français, Bossuet et le P. Mainbourg, S. J., le Daniélou de son temps, et, du côté des catholiques anglais, le Bénédictin John Barnes, suggérant un étrange compromis dans son *Catholico-Romanus Pacificus*, et le Franciscain Christopher Davenport, qui composa un traité des 39 articles (2) dans un sens catholique. Et ensuite, au XVIIIe siècle, William Wake, archevêque de Canterbury, essaya de réunir à nouveau les chrétiens séparés, écrivant aux catholiques et aux protestants de l'étranger. Le professeur de Sorbonne Elies du Pin, auteur d'une histoire de l'Eglise qui fut plusieurs fois éditée en anglais. fut l'un de ses correspondants, ainsi que le chanoine Le Courayer, qui publia, en 1723, une étude sur la validité des ordres anglicans ; M. Portal, Mgr Duchesne et leurs prédécesseurs. Les Anglicans lisent Mgr Duchesne comme ils lisaient du Pin avec le sentiment que la désapprobation de Rome à leur égard est une garantie de plus de la confiance qu'il faut leur accorder.

Ceux qui veulent travailler pour la réunion devraient étudier ces tentatives du passé et, plus spécialement, devraient comprendre pleinement à la fois la condamnation des ordres anglicans de 1896 et les conversations de Malines de 1921 à 1926. En fait, nous n'avons rien retenu des leçons que ces événements auraient dû nous apprendre. A Malines, le cardinal Mercier a lu une étude de Dom Lambert Beauduin, un moine de l'abbaye d'Amay en Belgique, qui proposait que l'Eglise anglicane soit réunie à Rome en gardant sa discipline propre avec l'archevêque de Canterbury comme patriarche. Le caractère utopique de cette proposition fut alors reconnu par Mgr Batiffol ; c'était un rêve de canoniste qui ne tenait aucun compte de la situation réelle de l'Angleterre. Personne, depuis, n'a fait de suggestions aussi étranges. mais quelque chose

(1) *The Tablet*, 17. 7. 1954.
(2) Les 39 articles contiennent la doctrine fondamentale de l'Eglise d'Angleterre.

ersiste de cette idée (1). En dépit de la Lettre postolique *Apostolicae Curae* et de la Lettre de éon XIII à l'archevêque de Paris, confirmant la écision que les membres du clergé anglican ne nt pas des prêtres catholiques, il se trouve encore es Français pour encourager les espoirs anglicans 'une réunion en corps.

De tels espoirs remontent au moins à 1840 ; epuis cette époque, il y eut toujours des membres u clergé anglican qui ont travaillé et prié pour le etour de l'Eglise d'Angleterre, au moins en partie, la communion avec Rome. Ces cent et quelques nnées d'expériences auraient dû leur montrer comien cet espoir est illusoire, simplement parce que Eglise d'Angleterre n'est pas organisée d'une nanière qui permette sa réalisation. Les communautés religieuses, ayant une discipline commune une unité de direction peuvent se réunir à Rome n corps, comme ce fut le cas des Bénédictins de aldey. Et les pasteurs peuvent entraîner quelquesns de leurs paroissiens avec eux, comme cela s'est roduit plus d'une fois. Mais la plupart des anglians ne reconnaissent pas dans leur Eglise une utorité à laquelle il faille obéir ni même une utorité qui doive les enseigner. Si leur curé ou eur évêque décidait de changer d'obédience, ils ne es suivraient pas ; ils chercheraient seulement une utre église paroissiale, dont ils pourraient approuer l'enseignement et les méthodes, ou bien ils ttendraient un autre évêque ayant des opinions lus sûres. Il ne peut pas y avoir de réunion en orps parce qu'il n'y a pas de groupes homogènes réunir.

Néanmoins, l'idée que l'Eglise anglicane est, pour es Anglais, l'Eglise catholique, a la vie dure ; c'est ourquoi les anglo-catholiques estiment qu'ils euvent assister à la messe et recevoir la commuion dans les églises catholiques de l'étranger. u'un anglican reçoive la communion d'un prêtre atholique, nous semble, à nous comme à la pluart des anglicans, rien moins qu'une absolue éloyauté envers sa propre Eglise ; nous serions entés de dire que c'est de la déshonnêteté, si nous e savions pas que des prêtres français ont encouagé cette pratique. Il est maintenant publiquement tabli que des pasteurs anglicans ont été autorisés célébrer la messe sur des autels catholiques en rance, dans l'espoir que cela servirait à l'unité, et n de mes amis a dû refuser la communion qui lui tait proposée par un religieux qui savait qu'il tait anglican.

En manquant ainsi à la discipline, en estompant es lignes de partage qui devraient être nettes, on isque de nuire à tout le bon travail pour l'unité ui se fait à Chevetogne, à Bec, à Rome, en Holande et dans beaucoup d'autres endroits, même. isons-le, en Angleterre, en Ecosse et au Pays de Galles. Les Français doivent être plus prêts à roire que nous avons autant qu'eux le désir de oir cesser les divisions, et que nous avons de la ompréhension et de la sympathie pour les diffiultés des anglicans. Ils nous ont aidés de mille nanières à rendre le catholicisme mieux connu et especté depuis la guerre ; des séminaristes et des asteurs anglicans ont rendu visite aux prêtresuvriers et se sont inspirés de leur charité et de leur rdeur ; ils se sont inspirés du mouvement liturique et de l'enseignement français. L'ennui, c'est ue toute leur connaissance de ce qui se passe en rance ou en Belgique ne leur enlève pas cette onviction que, en tant qu'Eglise établie, ils doivent aire en Angleterre comme ils voient faire à l'étraner, et que les catholiques anglais, avec leurs méhodes et leurs vues différentes ne font que suivre. On trouve malheureusement, à l'étranger, un esprit l'avant-garde, un plaisir à être au premier rang les dernières innovations et à ne fréquenter que eux qui partagent ses idées avancées. Ceux qui en sont atteints trouvent les catholiques anglais un peu attardés ; ils en sont venus à attacher plus d'importance au monde de l'enseignement qu'à la communion avec l'Eglise. Et cependant ils doivent savoir qu'en réalité le plus ordinaire des catholiques anglais, qui met sa foi en pratique et reste fidèle à l'Eglise, bien que ne sachant rien du Conseil mondial des Eglises, fait bien plus pour l'unité de l'Eglise que l'œcuméniste le plus distingué de l'Eglise d'Angleterre, le plus romaniste des pasteurs anglo-catholiques ou le plus fervent des disciples anglicans du P. de Foucauld. Nous travaillons pour l'unité de l'Eglise, comme nous l'avons fait depuis l'époque de saint Thomas More et de saint John Fisher, en restant dans l'Eglise malgré la persécution, et, encore de nos jours, la haine, la suspicion et autres pénibles adversités. Nous bâtissons des églises, nous bâtissons des écoles et nous augmentons en nombre et en influence ; nous avons nos mouvements et nos maîtres, et, un jour, on s'apercevra soudain que nos exportations balancent nos importations dans la vie de l'Eglise.

Mais il est très bien de nous dire que nous ne faisons pas assez, affirmeront les Français ; c'est ce que vous nous disiez déjà au temps de Malines. Devrons-nous cesser d'exposer amicalement notre foi aux anglicans ? Non, dirons-nous, mais efforcez-vous de connaître mieux les anglicans, et surtout de nous connaître, nous et notre histoire. Vous vous rendez sans doute compte que la plupart des anglicans sont opposés à Rome, ou, au mieux, méfiants envers elle ; montrez-vous ce fait avec assez de fermeté à ceux qui vous parlent de réunion ? Suggérez-vous aux pasteurs qui viennent vous voir qu'ils pourraient parler d'une façon plus profitable avec leurs propres compatriotes ? Quand ils vous disent qu'ils ne le peuvent pas, plongés que nous sommes dans le fanatisme et l'obscurantisme, vous devriez au moins en savoir assez de nous pour leur montrer que, bien que cela ait pu être vrai autrefois, on n'a plus le droit de le dire aujourd'hui.

Les anglicans sont évidemment très heureux de publier vos articles dans *Theology* et de vous inviter à donner des conférences à leurs collèges théologiques. Ils veulent vous parler comme entre représentants de deux Eglises nationales. Mais la prochaine fois que vous viendrez en Angleterre, faites-le pour visiter vos frères dans la foi. Si vous voulez rester dans un monastère, nous en avons suffisamment pour vous offrir un grand choix. En Angleterre, nous savons que nous devrions montrer un plus grand intérêt à votre égard et faire plus d'efforts pour vous rencontrer. Si, des deux côtés, nous nous souvenons plus souvent de notre loyauté commune envers l'Eglise du Christ, nous serons ensemble des serviteurs plus efficaces de cette vérité que les anglicans ont perdue et que tant d'entre eux s'efforcent de retrouver.

Mr J.-M. Richards, d'Oswaldkirk (*York*), *qui est sans doute l'auteur de l'article ci-dessus, avait auparavant envoyé cette lettre au Tablet* (*5 juin*) *:*

La lettre du P. Bruno St James soulève la question très controversée de l'immixtion bien intentionnée de prêtres français et belges dans les relations entre catholiques et anglicans en Angleterre. Il n'y a là, naturellement, rien de nouveau ; le clergé d'esprit gallican du XVII[e] siècle se plaisait aussi à entretenir de bonnes relations avec l'Eglise d'Angleterre, en laquelle il voyait une autre Eglise nationale. Il me semble cependant que maintenant la situation soit assez différente : c'est l'Eglise d'Angleterre qui aime à savoir ce que fait « l'Eglise de France ». Puis-je suggérer que le remède dépend de nous : dans nos maisons, nos paroisses, nos monastères, accueillir comme il faut ces frères séparés de nous par fidélité à leur Eglise, pour que nous puissions devenir meilleurs amis et plus familiarisés avec les difficultés qui donnent encore naissance à des dissensions et des divisions ? C'est parce

(1) Voir par exemple la lettre du Reverend Windle, col. 1385 et 1386.

que les anglicans et les membres des Eglises libres ne trouvent pas assez facilement et pas assez souvent parmi nous l'amitié chrétienne qu'ils la cherchent à l'étranger ; c'est notre raideur et notre froideur qui font croire aux catholiques du continent que nous négligeons des possibilités dont ils doivent se charger à notre place. [...]

Parmi les lettres de lecteurs, très peu font écho aux reproches amicaux de MMrs James et Richards. Citons celle-ci, de M. Ronald Flaxman, de Banstead (Surrey) (1) *:*

[...] Je me demande quelle logique pousse votre correspondant, M. Wallbank (2), à faire tant de cas de la reconnaissance de sa prêtrise par des prêtres français (qu'il ne nomme pas). Ces prêtres, à moins qu'ils n'agissent que par politesse, ignorent le jugement de la plus haute autorité ecclésiastique et la pratique continuelle de leur Eglise.

Dire que le clergé du continent est mieux informé sur l'Eglise d'Angleterre que ceux qui en font partie et vivent encore en contact avec elle me semble être une plaisanterie. Je me demande si le curé de X...-sur-Mer se rend bien compte que le pasteur qui désire tellement se voir considéré comme prêtre ne représente qu'un groupe seulement de l'Eglise d'Angleterre. Il y a beaucoup d'autres pasteurs de cette Eglise qui n'aimeraient pas du tout qu'on leur dise qu'ils sont prêtres dans le sens où les catholiques entendent ce mot. Comment le curé répondrait-il à leurs objections ? Sans doute avec la même politesse.

Plusieurs lecteurs expliquent les raisons pour lesquelles les anglicans éprouvent plus de sympathie pour les catholiques belges ou français que pour ceux de leur pays.

Le Révérend N.-E. Wallbank, pasteur anglican, dont nous avons déjà cité plus haut (col. 1383) un extrait de la lettre, écrit :

[...] Il y a deux raisons pour lesquelles les anglicans se sentent plus à l'aise avec le clergé belge ou français qu'avec les catholiques romains anglais, qui peuvent être de quelque intérêt pour vos lecteurs qui font partie du clergé. D'abord, les Français et les Belges, sans rien abandonner de leurs principes théologiques, se sont souvent efforcés d'acquérir une véritable compréhension de la position anglicane et de ne pas la dénaturer pour des questions de fait. Ensuite, le clergé français me considère comme un prêtre (bien que plutôt irrégulier), tandis que leurs frères anglais me considèrent comme un imposteur, même quand ils sont trop polis pour le dire ! [...]

Un catholique, le Révérend Pilkington, que nous avons également cité plus haut (col. 1384), répond ainsi au Révérend Wallbank :

Il n'est pas surprenant que les anglicans « se sentent plus à l'aise avec le clergé belge ou français ». En Angleterre, les deux clergés, romain et anglican, revendiquent leur juridiction sur les mêmes chrétiens, c'est là un fait suffisant pour rendre difficiles les relations amicales entre eux, sans qu'il soit nécessaire pour le clergé catholique de volontairement « dénaturer la position anglicane ».

Non seulement le clergé français, mais tout clergé reconnaîtrait M. Wallbank comme prêtre, dans le sens où l'entend le *Book of Common Prayer*. Il n'est pas un simple laïc, pas plus que ne le serait un rabbin juif ou un prêtre bouddhiste. Il a reçu la mission d'exercer un ministère défini dans sa communion. Mais ce serait manquer gravement à la discipline que de le considérer comme prêtre au sens où l'entend le Pontifical romain et de l'inviter à célébrer les saints Mystères ou à administrer les sacrements dans une église catholique. Je crois que des évêques français, dans leur charité, ont permis à des aumôniers militaires non catholiques de célébrer les offices dans leurs églises en temps de guerre, mais ce n'est pas la même chose que reconnaître leurs ordres. [...]

(1) *The Tablet*, 10. 7. 1954.
(2) Cf. la lettre suivante.

Répondant également au Révérend Wallbank, Mr Barton Brown (1) *écrit :*

[...] Je pense que M. Wallbank a mal interprété la courtoisie naturelle des prêtres belges et français. Je ne pense pas qu'ils l'aient considéré comme un prêtre dans le sens où ils entendent ce mot. Peut-être l'attitude différente des prêtres de chez nous peut-elle s'expliquer par ce fait qu'il est un peu irritant de voir les descendants de ceux qui ont persécuté et martyrisé les prêtres catholiques, parce qu'ils étaient prêtres et parce qu'ils disaient la messe, prétendre maintenant être prêtres et même vouloir accomplir les rites pour lesquels sont morts nos martyrs. Je me demande si ce n'est pas une application du *Timeo Danaos et dona ferentes* (2).

Mr M. G. Milner, de Wells-Next-The-Sea, parle, à propos des catholiques anglais, du frère aîné de la parabole (3) *:*

[...] L'Angleterre d'après la Réforme est un pays sans saints ; cela explique que nos compatriotes soient attirés par le catholicisme du continent. La France et l'Italie ont donné des saints célèbres. Serait-ce qu'il y a quelque chose de peu attirant chez les catholiques anglais, quelque chose qui ferait penser au frère aîné de la parabole ? S'il en est ainsi, nous pouvons avoir quelque chose à apprendre de ces peut-être trop généreux étrangers.

Nous terminerons cette polémique sur la conversion de l'Angleterre en citant des extraits d'une lettre émouvante d'un pasteur anglican, le Révérend Desmond Morse-Boycott, de Beaconsfield (Bucks), qui répond à l'article de Mr Richards. On sent dans cette lettre toute l'angoisse de la séparation et de l'incertitude ressentie en dehors de l'Eglise de Rome (4) *:*

[...] Vous nous considérez comme des prêtres imaginaires, vénérant un Saint Sacrement fictif, mais nous, pasteurs anglo-catholiques, nous nous considérons comme des catholiques romains exilés avec le mandat et le devoir de paître nos brebis pendant une période intérimaire de séparation, sans aucune faute de notre part, de notre mère l'Eglise que nous aimons tendrement, que nous respectons et sur laquelle nous nous appuyons.

Pendant ce temps, à moins que ce soit une illusion, le bon Dieu fait produire à ses enfants anglicans les fruits et les fleurs de la vie catholique, des saints non béatifiés, des religieux d'une indubitable sainteté, et cette sorte de souffrance qui nous fait crier du pied de l'autel : « Jusques à quand, Seigneur, jusques à quand ? » Telle est notre vocation privilégiée, et je doute que le clergé catholique romain la partage. Elle a commencé à être la mienne lorsque j'avais 16 ans, au cours d'une nuit passée sans sommeil à cause de la peine que me causait cette désunion qui afflige Notre-Seigneur.

Hostie vide ou Saint Sacrement..., on est enfermé dans ce dilemme et ceux qui nous quittent pour joindre votre communion prennent par là même parti pour la première hypothèse, mais beaucoup, comme moi-même, restent là où Dieu les a mis, comme vous le feriez vous-mêmes à notre place.

[...] Nous pouvons certainement espérer qu'un jour ce fait, nouveau et évident, de la vie catho-

(1) Cf. infra, col. 1384.
(2) « Je crains les Grecs, même lorsqu'ils font des présents. » (VIRGILE.)
(3) *The Tablet*, 31. 7. 1954.
(4) *The Tablet*, 24. 7. 1954.

que, dans la communion anglicane, sera pris en onsidération et conduira à une modification d'attude.

En attendant, il me semble que nos deux communions soient également en danger ; la vôtre, en éclamant une soumission absolue qui nous ferait ire de notre sainte communion que ce qui est blanc st noir, et la nôtre, en devenant si habitués à la éparation. que nous en venions à considérer l'anlicanisme comme une forme de chrétienté parallèle qui doit durer *in saecula saeculorum.* Je egarde mon Eglise, non comme parallèle à la vôtre our les temps à venir. mais comme un intérim ans lequel, avec la grâce de Dieu, le catholicisme revécu parce qu'il ne s'était jamais séparé de es sources. J'accueille avec joie les efforts malheueux pour rétablir l'unité comme des signes de arenté, et je crois qu'ils s'intensifieront dans la nesure même du nombre de vos saints et des ôtres rassemblés autour du trône.

ERRATA

Au moment du Congrès international de la presse catholique, sur le vu de renseignements de source officielle, *la Documentation Catholique* a présenté M. l'abbé Jesus Iribarren, directeur de la revue espagnole *Ecclesia,* comme faisant partie de la Société de Jésus (*D. C.* du 27. 6. 1954, col. 815 et *D. C.* du 19. 9. 1954, col. 1209). Or, il s'agit là d'une erreur, comme nous le fait remarquer M. l'abbé Sanz Burata, rédacteur à *Ecclesia,* dans une lettre du 22 septembre dernier, M. l'abbé Jesus Iribarren étant prêtre séculier. En Espagne, d'ailleurs, l'Action catholique (*Ecclesia* est l'organe de la direction centrale de l'Action catholique espagnole) appartient exclusivement au clergé séculier, sous la direction de S. Em. le cardinal Pla Y Deniel, archevêque de Tolède et primat d'Espagne. Cette rectification convenait, comme le fait remarquer M. l'abbé Sanz Burata « pour ne pas mêler la Compagnie de Jésus aux polémiques suscitées récemment par *Ecclesia* ». Nous nous excusons de cette erreur involontaire.

***

Dans le numéro 1183 du 3. 10. 1954, col. 1266, pour les numéros de téléphone du *Service de la profession,* il faut lire LITtré 49-01 et 74-38, au lieu de LITtré 40-01 et 74-58.

Les Organisations internationales catholiques et les Missions

Le Centre de liaison entre les Organisations internationales catholiques (O. I. C.) et les Missions a publié les documents ci-après relatifs à la réunion spéciale organisée par le Centre O. I. C.-Missions (1) *qui s'est tenue à Rome du* 24 *au* 26 *mai dernier. Ces journées ont été spécialement consacrées à l'extension des Organisations internationales catholiques en pays de Missions. Dès le* 23 *mai, la Secrétairerie d'Etat faisait parvenir le télégramme suivant qui dit tout l'intérêt que le Saint-Siège porte à ces réunions.*

Télégramme de S. E. R. Mgr Montini,
à S. E. R. Mons. Filippo Bernardini,
Secrétaire de la S. C. de Propaganda Fide,
Piazza di Spagna 48
Centre de Liaison O. I. C.-Missions.

CITTA DEL VATICANO
23 mai 1954.

Occasion prochaine rencontre organisée Rome par centre liaison O. I. C. Missions Souverain Pontife exprime bien volontiers paternelle satisfaction heureuse initiative et forme meilleurs vœux extension organisations internationales catholiques en pays Missions dans esprit de service plus efficace cause évangélisation et de participation accrue élite jeunes chrétientés à vie catholique autres pays. Sa Sainteté envoie grand cœur tous participants gage fructueux labeurs et abondantes grâces divines faveur implorée spéciale Bénédiction apostolique. MONTINI, *pro-secrétaire.*

(1) Qu'il nous soit permis à ce propos de faire cette rectification : dans le numéro 1 174 de *la D. C.* (30 mai 1954), le titre de ce Centre a été reproduit avec une « coquille », dans la colonne 685, note (1). Il fallait lire : D'après le service d'informations du *Centre de liaison entre les Organisations internationales* ET LES (*et non pas* DES) *Missions.*

Discours prononcé par Mgr Philippe Bernardini (†) secrétaire de la S. C. de la Propagande

Le 26 mai, lors de la séance de clôture des Journées d'études consacrées à l'extension des O. I. C. (Organisations internationales catholiques) en pays de Missions, organisées par le Centre de liaison O. I. C.-Missions, Mgr Bernardini († 25. 8. 1954) *prononçait le discours suivant dans l'*Aula Magna *de l'Athénée du Collège urbain de la Propagande* (1) *:*

Il est hors de doute que jamais au cours de l'histoire, l'œuvre des Missions catholiques n'a connu un essor comme de nos jours. A l'heure actuelle, l'apostolat catholique missionnaire constitue, aux yeux de tous, une entreprise gigantesque de la plus haute importance pour l'avenir du monde et de l'Eglise. Cette constatation doit nous faire partager les sentiments de S. S. Pie XII qui, dans son Encyclique *Evangelii Praecones* de 1951, s'exprimait dans ces termes, à propos du progrès missionnaire des vingt-cinq années précédentes : « Lorsque Nous considérons quel progrès cette œuvre très sainte a pu réaliser dans cet intervalle, Nous en éprouvons une joie peu ordinaire. » (2)

Et, de fait, il suffit de consulter et de confronter les statistiques missionnaires, pour se rendre compte du progrès réalisé, tant au point de vue de l'augmentation du personnel que des moyens d'apostolat. L'augmentation du nombre des chrétiens, des prêtres autochtones et surtout la consécration épiscopale conférée à certains d'entre

(1) Sous-titres de *la D. C.*
(2) PIE XII, *Evangelii Praecones,* 1951, *A. A. S.,* p. 497. Cf. *D. C.,* n° 1098, du 1. 7. 1951, col. 769 et s. (*N. D. L. R.*)

eux pour gouverner des diocèses — ainsi que l'élévation au cardinalat de deux de ces évêques — sont des faits fort consolants ; mais les Eglises constituées se développant et la masse des païens s'accroissant de plusieurs millions chaque année, alors que le nombre des conversions annuelles n'est que de un million environ, il en résulte que le travail à accomplir augmente à un rythme plus considérable encore. D'autant plus qu'en même temps toutes les œuvres essentielles au développement d'une Eglise vont de pair : écoles de toutes sortes, Action catholique, œuvres de charité, œuvres sociales, etc., toutes absorbant de plus en plus l'activité missionnaire déjà submergée par le souci des conversions et des convertis.

Devant de si dures réalités, notre âme se sent comme désemparée.

Les graves problèmes qui se posent dans les Missions

Et cependant il y a encore les nouveaux et graves problèmes qui se posent actuellement dans les Missions avec une complexité et une acuité sans précédents, spécialement au sujet des méthodes d'adaptation poussée, à mettre en œuvre pour enraciner profondément les jeunes Eglises dans leur terrain psychologique et ethnique, en conformité avec la ligne de conduite nettement énoncée par S. S. Pie XII : « Le caractère, les traditions, les coutumes natives doivent rester inviolées pour autant qu'elles sont conciliables avec la loi divine. Le missionnaire est apôtre de Jésus-Christ. Son office n'est pas de transplanter la civilisation spécifiquement européenne dans les terres de Mission... » (1) C'est ce que S. Em. le cardinal Costantini exposait en cette consigne lapidaire : « Christianiser, non pas occidentaliser ; c'est là l'impératif catégorique de toute la missiologie. » (2)

Problèmes immenses, à vrai dire, que soulève, et avec plus d'urgence que jamais, l'apostolat missionnaire.

Ces problèmes sont importants, mais ils ne sont pas les seuls. Arrivés jadis les premiers en bien des régions jusqu'alors inconnues de l'Occident, les missionnaires catholiques se trouvent aujourd'hui de plus en plus entourés de forces d'origines variées qui entreprennent, à côté et parfois contre eux, des œuvres destinées à influer profondément sur les populations autochtones.

Ainsi, les multiples dénominations protestantes déploient dans ces mêmes contrées une activité considérable. Le bouddhisme connaît de nos jours en plusieurs pays un renouveau marquant. L'islam, de son côté, toujours mieux organisé pour un travail de pénétration, se propage rapidement et les conversions sont, en Afrique noire, deux fois plus nombreuses que celles au catholicisme (3).

Mais l'infiltration actuelle la plus préoccupante dans les régions missionnaires est celle du communisme, S. S. Pie XII l'a souligné dans son Message pour le dernier dimanche des Missions : « Des motifs d'inquiétude, nouveaux et graves, viennent, en de nombreuses contrées, assaillir les missionnaires conscients des périls qui, du dedans comme du dehors, menacent leurs jeunes chrétientés. Il n'est plus de territoires aujourd'hui qui

(1) PIE XII, *Discours du 24 juin 1944*, *A. A. S.*, 1944. p. 210. Cf. *D. C.*, n° 928, du 14. 1. 1945, col. 37.
(2) CELSO COSTANTINI, *Le Direttive missionarie di S. S. Pio XII*, *in : Va e annunzia il Regno di Dio*, I, *Morcelliana*, Brescia, 1943, p. 26.
(3) *Fides Informations*, 17 janvier 1953, p. 22.

soient à l'abri des propagandes, déguisées ou manifestes, du communisme athée... » (1) Devant une telle menace, les Missions doivent avoir l'œil ouvert et agir en conséquence ; elles doivent s'occuper avec grand soin des questions sociales ; elles doivent aussi, sans tomber dans le racisme ou le nationalisme, se désolidariser à temps de tout mouvement et de toute situation qui pourraient faire le jeu des meneurs marxistes ou prépareraient un terrain propice au péril communiste ; elles doivent tout particulièrement s'occuper de former une élite sociale chrétienne, de véritables leaders autochtones qui puissent contrebalancer et tenir tête aux meneurs communistes, dont certains sortent d'écoles spécialisées.

A côté de ces forces diverses, dont certaines déclarent ouvertement la lutte à l'Eglise catholique, d'autres activités commencent à pénétrer les pays de Mission, économiquement sous-développés. Depuis quelques années, en effet, ces pays sont l'objet de gigantesques entreprises internationales officielles qui sont appelées à rendre, certes, d'immenses services, mais qui réclament cependant de la part des missionnaires et de l'apostolat laïque de nos Missions, une certaine vigilance, une certaine prudence et aussi une organisation nouvelle permettant d'éviter les dangers et surtout d'orienter ces généreuses initiatives vers le bien réel et intégralement humain des sociétés indigènes. Je veux parler — vous l'aurez deviné — de l'action que l'Organisation des Nations Unies exerce ou se propose d'exercer, par ses institutions spécialisées, en faveur des contrées sous-développées.

Il s'agit, en fait, d'entreprises immenses dans l'ordre économique, technique, social, sanitaire et éducatif qui ne vont que progresser et s'étendre toujours davantage dans toutes nos Missions et qui décideront pour une large part de l'avenir de nos jeunes Eglises.

Telles sont les forces en présence dans le champ actuel des Missions, et devant elles c'est l'Eglise tout entière qui doit prendre conscience de sa responsabilité et entrer en action pour faire face à la situation.

Les O. I. C. l'ont déjà fort bien compris, et c'est dans le but de coordonner cette action que vous venez de tenir, ici à Rome, vos journées d'études. Les directives du Souverain Pontife, Chef de l'Eglise, ont guidé vos échanges de vues.

Permettez-moi d'insister sur certaines de ces directives et d'en tirer quelques conclusions pratiques.

Appel à la collaboration avec les Missions...

Remarquons tout d'abord que dans les enseignements pontificaux récents, il est demandé à l'Eglise universelle, non seulement de soutenir les Missions par des prières et des aumônes, mais encore le Souverain Pontife fait appel à une collaboration effective avec les Missions en vue d'une action sur le plan scientifique, sur le plan technique et sur le plan proprement apostolique.

... *sur le plan scientifique...*

Sur le plan de l'action *scientifique* d'abord. La science catholique, en effet, doit apporter son aide aux Missions. Dans un discours prononcé le

(1) PIE XII, *Message pour le dimanche des Missions de 1953*, *A. A. S.*, 1953, p. 691. Cf. *D. C.*, n° 1159, du 1. 11. 1953, col. 1346. (*N. D. L. R.*)

3 juin 1950, à l'adresse du Congrès international d'études sociales et de l'Association internationale sociale chrétienne (1), S. S. Pie XII attirait l'attention de ses auditeurs sur l'importance des problèmes sociaux que posaient les pays neufs, notamment sur la légitimité de la création d'industries nouvelles au regard de l'intégration de l'économie nationale, sur la valorisation du marché intérieur, sur la rentabilité de l'économie paysanne. Sa Sainteté formulait le désir de voir « théoriciens et praticiens du mouvement catholique social concentrer leur attention et faire converger leurs études sur ces problèmes ».

L'Association internationale sociale chrétienne a aussitôt répondu à ce désir du Saint-Père, et c'est avec grande consolation que nous avons pu constater dans les colonnes de sa revue l'accueil fait à un tel appel. Nul doute que cette directive pontificale ne soit destinée à élargir les horizons des savants chrétiens et ne les invite à collaborer, par leur action scientifique, à l'œuvre missionnaire.

... sur le plan technique...

Appel ensuite à une action sur le plan *technique*. L'Encyclique *Evangelii Praecones*, parue le 2 juin 1951, ouvrait de nouvelles perspectives d'action au laïcat chrétien, et tout spécialement aux O. I. C.

Lorsque le Saint-Père traitait de l'assistance sanitaire en Mission, il recommandait aux vicaires apostoliques « d'appeler à l'aide des laïques diplômés, prêts à quitter volontiers leur patrie pour aider les missionnaires, mais aussi hommes de saine doctrine et de vertu ». (2)

De même, lorsqu'il s'agissait des œuvres sociales : « Il sera toutefois opportun, disait-il, qu'ils s'adjoignent, chaque fois que ce sera possible, des laïques compétents qui prennent en main ces entreprises et les développent. » (3)

C'est donc un appel net aux techniciens, apôtres laïques, à venir en Mission mettre leurs compétences au service de l'œuvre missionnaire.

De fait, les Missions éprouvent un besoin urgent de compétences de toute sorte.

Qu'on s'imagine l'ampleur du problème social créé par le développement économique amorcé dans les pays sous-développés, engendrant prolétariat et sous-prolétariat.

Qu'on songe à la complexité du problème rural : problème de sa productivité en des régions sous-alimentées où sévissaient naguère des famines périodiques, problème technique aussi de l'organisation sociale et économique de la paysannerie. Aux anciens régimes de forme patriarcale et féodale doit succéder un régime plus humain de libre collaboration, de coopération, instaurant la sécurité sociale et ayant pour effet de fixer le paysan à sa terre.

Et que dire des problèmes que posent, dans les Missions, aussi, la presse (4), le cinéma, la radio et, bientôt, la télévision. Déjà des Congrès divers, organisés par les O. I. C., se sont penchés sur ces moyens d'apostolat, notamment à Malte en 1953, pour le cinéma par l'Office catholique international du cinéma et à Paris tout dernièrement pour la presse par l'Union internationale de la presse catholique. Mais la formation de techniciens indigènes est nécessaire, afin d'en arriver à une collaboration assidue entre les organisations de vieilles chrétientés et des nouvelles, afin d'assurer une heureuse influence internationale.

Pour toutes ces œuvres — et bien d'autres encore, — le Saint-Père lance un appel au laïcat chrétien des pays d'Europe et d'Amérique. Les O. I. C. sauront concrétiser la réponse à cet appel, éclairer et orienter les volontés généreuses de leurs membres.

... et sur le plan apostolique.

Enfin, appel à l'action *apostolique* proprement dite. C'est surtout le domaine que le Saint-Père ouvre au zèle des O. I. C. : celui qui concerne le lancement et l'organisation du laïcat chrétien actif dans les Missions.

Nous lisons en effet, dans l'Encyclique citée, qu'il « faut absolument que les laïques, se réunissant très nombreux dans les rangs de l'Action catholique, unissent là leur zèle généreux et actif à l'apostolat hiérarchique du clergé » (1). Et, plus loin, « bien que l'Action catholique soit principalement destinée à promouvoir les œuvres d'apostolat, rien n'empêche cependant que ceux qui en font partie soient également membres d'associations dont le but soit de conformer les institutions sociales et politiques aux principes et aux règles chrétiennes » (2). C'est donc le laïcat chrétien, engagé dans toutes les sphères temporelles, afin de christianiser la vie publique et les institutions, qui doit éclore. Il doit éclore, car l'appel du Souverain Pontife est formel : « Il faut absolument », nous dit-il. Ces auxiliaires, l'évêque doit les recruter dans l'élite de ses convertis.

Mais il faut les préparer à ces tâches délicates ; il faut les former à cet esprit apostolique qui aspire à rayonner le christianisme dans les diverses couches sociales et les organismes publics. Dans ce but, l'évêque missionnaire a besoin de l'aide d'apôtres laïques venant de l'extérieur, équipés de par leur éducation intellectuelle, morale et professionnelle et prêts à assumer les responsabilités d'initiation et de lancement.

Parmi les associations dont le Souverain Pontife, dans ce même document, presse la réalisation dans les Missions, il est spécialement fait mention « d'associations pour les jeunes gens qui poursuivent leurs études » (3). Nécessité qui s'accroît sans cesse, étant donné le développement continu des Ecoles supérieures et des nouvelles Universités.

Mais ce problème a débordé les Missions du fait de l'envoi par des gouvernements ou de la venue spontanée d'étudiants en Europe et en Amérique. Presque tous, qu'ils émigrent pour leurs études sur leur propre continent ou à l'étranger, sont privés des secours moraux si nécessaires dans des milieux souvent délétères et où aucun cadre social ne les reçoit ni ne les soutient, en remplacement des cadres sociaux naturels qu'ils ont dû quitter.

Quelques œuvres catholiques, dans diverses nations, ont commencé à les prendre en charge sous forme de « Foyers d'étudiants » ou autres initiatives. Mais il faut franchement reconnaître qu'un gros effort est encore à réaliser en leur faveur, et spécialement en Europe et en Amérique. Leur situation, leur isolement et leur désarroi y sont

(1) PIE XII, *Discours au Congrès international d'études sociales et à l'Association internationale sociale chrétienne*, 3 juin 1950, *A. A. S.*, 1950, p. 485. Cf. *D. C.*, n° 1072, du 2. 7. 1950, col. 833 et s. (*N. D. L. R.*)
(2) PIE XII, *Evangelii Praecones*, *A. A. S.*, 1951, p. 517.
(3) *Ibid.*, *A. A. S.*, 1951, p. 520.
(4) *Ibid.*, *A. A. S.*, 1951, p. 515.

(1) *Ibid.*, *A. A. S.*, 1951, p. 513.
(2) *Ibid.*, *A. A. S.*, 1951, p. 514.
(3) *Ibid.*, *A. A. S.*, 1951, p. 514.

plus tragiques, d'une part, par suite des contacts avec une civilisation dont le spiritualisme est caché sous un étalage trop souvent matérialiste ; d'autre part, par suite de l'activité de certaines associations athées qui s'empressent de les attirer pour les faire leurs. Enfin, des facilités leur sont données par des services d'entraide instaurés par des organismes internationaux soi-disant neutres. Des contacts sont établis ; des festivals, des congrès sont organisés ; des voyages sont patronnés... En un mot, le maximum est fait pour les accaparer.

Et, ne l'oublions pas, il s'agit là des élites de demain.

Sans doute, quand on fait l'inventaire des Organisations internationales catholiques, on est frappé du champ immense de leurs activités. Cependant un effort spécial doit être fait en surcroît pour résoudre chrétiennement ce problème mondial des étudiants émigrés. Aussi je fais un pressant appel à la compétence des Organisations mondiales de l'apostolat, leur demandant de bien s'appliquer à l'étude et aux solutions concrètes de ce problème où l'avenir des Missions, et donc d'une immense partie de l'Eglise, est engagé.

Ces trois objectifs premiers : action scientifique, technique et apostolique — mis en œuvre, l'apostolat laïque autochtone pourra se développer et s'organiser. Il faudra éviter cependant l'éparpillement des forces dans l'organisation de l'apostolat laïque en Mission. Il est en effet nécessaire, en Mission plus que partout ailleurs, que les Ordinaires puissent pleinement et promptement disposer de tous les groupements d'apostolat laïque de leur territoire, pour faire face, malgré des effectifs ordinairement très réduits, aux divers besoins, nécessités et occurrences. Il importe également de sauvegarder le grand principe de l'adaptation missionnaire et de ne pas importer telles quelles en Mission des organisations nées sous des climats psychologiques et sociaux passablement différents et dans des contextes historiques tout à fait divers.

En même temps que ce laïcat autochtone se développera, une collaboration active entre Missions et O. I. C. pourra s'effectuer, en particulier sur le plan de l'Action sociale internationale. De cette collaboration résultera une action concertée face aux initiatives des grandes Internationales officielles.

Vous voyez, de suite, combien alors le Centre de liaison O. I. C.-Missions sera la cheville ouvrière de toutes ces activités. Aussi nous nous appliquerons, pour ce qui nous concerne, à faciliter le travail du Centre de liaison O. I. C.-Missions, qui est l'organisme tout indiqué pour établir une telle collaboration.

Les Journées d'études qui se terminent maintenant ont accompli un travail ardu, certes, mais de grande importance pour l'avenir de nos chères Missions, et qui permet d'envisager la collaboration O. I. C.-Missions avec plus de réalisme et aussi un profond optimisme.

Je suis heureux de remercier, au nom de la Sacrée Congrégation de la Propagande, tous les dévoués représentants des Instituts missionnaires et des O. I. C. Je leur souhaite que la collaboration envisagée se développe rapidement en résultats féconds. Je forme aussi des vœux pour qu'elle conserve ce bel esprit de catholicité qui subordonne les intérêts particuliers aux grands intérêts du Christ et de l'Eglise ; qu'elle conserve également ce large sens apostolique dans lequel chacun se sent personnellement responsable du monde : sentiment qui devrait être, selon saint Augustin, celui de tout chrétien digne de ce nom. Ne disait-il pas en effet — et c'est par là que je termine — cette phrase si belle : « Si tu veux aimer le Christ, que ta charité embrasse le monde tout entier. » (1)

Texte des vœux émis à la réunion spéciale consacrée à l'extension des organisations internationales catholiques en pays de Missions

organisée par le Centre de liaison O.I.C.-Missions en mai 1954.

Les 23 O. I. C. et les représentants de diverses congrégations et Sociétés missionnaires réunis en journées d'études sur l'initiative du Centre de liaison O. I. C.-Missions, à Rome, les 24, 25 et 26 mai 1954,

CONSIDÉRANT

1. que les laïcs prennent une conscience de plus en plus vive de la catholicité de l'Eglise et que, pareillement, des aspirations se font sentir chez tous les hommes vers l'unité du monde,
2. que dans les pays de Missions les laïcs collaborent chaque jour davantage à l'implantation de l'Eglise et désirent établir des relations suivies avec le laïcat du monde entier,
3. que les O. I. C. veulent répondre à ce désir, conscientes de leur devoir et de la nécessité pour elles d'être réellement mondiales dans leur constitution et leur activité,

RECONNAISSENT pour les O. I. C. la nécessité de travailler

1. dans un esprit d'universalisme qui respecte et qui accueille les richesses propres de chaque culture et chaque civilisation,
2. dans un esprit de désintéressement et de service,

EXPRIMENT leur gratitude au Centre de liaison O. I. C.-Missions qui a ménagé cette rencontre,

ÉMETTENT LES VŒUX SUIVANTS :

1. que des réunions analogues soient suscitées dans divers pays, en liaison avec le Centre O. I. C.-Missions,
2. que le Centre O.-I.-C.-Missions, en collaboration avec d'autres organes spécialisés, prépare à l'intention des O. I. C. un répertoire des activités organisées du laïcat dans les pays de Missions, en y joignant toutes informations utiles pour le développement des contacts,
3. que, à l'intention des missionnaires et des dirigeants laïcs, soit rédigée une brochure donnant des informations sur la vie internationale catholique, ainsi que sur les institutions internationales officielles,
4. que les O. I. C. collaborent effectivement aux efforts des organismes qui s'intéressent aux problèmes délicats posés par l'accueil et la vie, dans les pays d'Europe et d'Amérique, des étudiants et des travailleurs originaires des pays de Missions ; que les étudiants catholiques originaires de ces mêmes pays puissent trouver auprès des O. I. C. des possibilités d'épanouissement de leur esprit apostolique,
5. que le Centre O. I. C.-Missions entreprenne le relevé des possibilités de bourses offertes aux ressortissants des pays de Missions, tant par les organismes officiels que par certaines universités et par certains organismes catholiques,
6. que le Centre O. I. C.-Missions étudie les moyens d'utiliser la presse pour l'information mutuelle entre O. I. C. et Missions.

(1) AUGUSTIN, *In Epist. Joan.* 10, 5 ; MIGNE, *P. L.* t. XXXV, col. 2 060.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

Août

VENDREDI 20. — A L'ÉTRANGER. — A *Athènes*, 00 000 Grecs réclament le rattachement de Chypre la Grèce. La Grande-Bretagne déclare s'opposer l'inscription à l'ordre du jour de la question e Chypre à la prochaine Assemblée générale de O. N. U.

— *Radio-Péking* lance un nouvel appel à la libération de Formose ».

SAMEDI 21. — *L'Osservatore Romano* annonce a démission, pour raison de santé, de Mgr Picaud, vêque de Bayeux et Lisieux et son transfert au iège titulaire d'Alba Maritima, et la nomination e Mgr Jacquemin comme administrateur aposto- que du diocèse. Elu évêque titulaire d'Ery- rae et auxiliaire de Vannes le 15 mai 1925, Igr Picaud occupait le siège de Bayeux depuis le 2 septembre 1931 où il succéda au cardinal uhard. C'est le 22 décembre 1951 que Mgr Jac- uemin fut nommé évêque de Cartenna de Iauritanie et coadjuteur (sans succession) de Igr Picaud.

A L'ÉTRANGER. — A *Cambridge* (Grande-Bre- agne), ouverture du XIII[e] Congrès international es orientalistes. Une délégation de 10 savants, onduite par le professeur Guber, y représente U. R. S. S.

— Protestation du *Cambodge* contre la réu- ion, hier, en l'absence de sa délégation, des rois autres délégations des Etats signataires des ccords de Pau de 1950 et les entretiens de leurs résidents.

— A *Zeist*, près d'Utrecht (Hollande), ouver- ure de la XV[e] Conférence mondiale du scoutisme éminin. 175 cheftaines y représentent 28 pays. lôture le 30 août.

— Arrivée à *Tunis* de MM. Tahar ben Ammar t Masmoudi, de retour de leurs entretiens de aris avec le gouvernement de M. Mendès-France.

DIMANCHE 22. — A L'ÉTRANGER. — Durant la raversée *Haïphong-Sam-Son*, une mutinerie éclate bord d'un bateau rapatriant 2 500 prisonniers ietminh ; la garde intervient, le meneur est battu, plusieurs blessés. Ce soulèvement serait û au mécontentement de nombreux prisonniers e retourner en zone vietminh.

— La Conférence de *Bruxelles* sur la C. E. D. e termine par un échec, le compromis français yant été repoussé par les cinq pays cosigna- aires du traité. Dans un communiqué final, les ix pays constatent leur désaccord, confirment es buts communs de leur politique européenne, epoussent toute idée de neutralisation de l'Alle- nagne, décident de publier conjointement le rojets français et la réponse des cinq opposants.

— En *Inde*, des inondations ravagent le nord e la province de Bihar. Des milliers de villages ont engloutis ; 5 millions de sinistrés.

— Sur le circuit de *Solingen* (Allemagne), le rançais Louis Bobet enlève le titre de champion u monde de cyclisme professionnel sur route.

— Un mois après la fuite du D[r] John, M. Karl ranz Schmidt-Wittmack, député chrétien-démo- rate de *Hambourg*, se réfugie à l'Est avec sa amille. Il serait porteur de documents confiden- els très importants.

— A *Chypre*, manifestations populaires en aveur du rattachement à la Grèce. L'archevêque akarios, chef de l'Eglise grecque orthodoxe de île, déclare : « Nous resterons fidèles jusqu'à mort à nos revendications ; nous voulons *Enosis* ; nous ne céderons jamais. »

— A *Tétouan* (Maroc espagnol), manifestation à occasion du premier anniversaire de la déposi- on du sultan Mohammed ben Youssef, dont effigie est promenée à travers la ville sous les cclamations de la population.

— A *Lucerne*, clôture du Congrès international des étudiants catholiques de « Pax Romana », ouvert le 12 août, à Flueli.

LUNDI 23. — Mort, à Marvejols, à l'âge de 89 ans, du marquis Pierre de Chambrun. Député de la Lozère de 1898 à 1932 sans interruption, il entra au Sénat en 1932 et fut le seul sénateur, en 1940, à Vichy, à voter contre la révision de la Constitution et contre les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il siégea, en 1945, à l'Assemblée consultative provisoire. En 1917, il avait fait partie de la mission Joffre-Viviani aux Etats-Unis ; puis, en 1925, de la mission Caillaux pour le règlement des dettes interalliées. Descendant de La Fayette, il fut l'invité du président Roosevelt lors de la célébration du 150[e] *anniversaire* de la bataille de Yorktown. Il était le père de M. Gilbert de Chambrun, actuel député progressiste de la Lozère.

— Le gouvernement annonce la nomination de M. Roger Seydoux comme ministre-délégué près la Résidence générale de France en Tunisie. Il prendra ses fonctions vers la mi-septembre. Né à Paris le 28 septembre 1908, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique, M. Seydoux fut : en 1933, adjoint au Cabinet du Résident général au Maroc ; en 1934, secrétaire général à l'Ecole des sciences politiques, dont il devint ensuite directeur ; en 1939, mobilisé et, en 1944, engagé volontaire dans la 2[e] D. B. ; en 1945, conseiller d'ambassade de première classe ; en 1946, délégué de la France à l'U. N. E. S. C. O., puis chef de Cabinet du ministre des Affaires étrangères ; en 1947, chef des relations culturelles aux Affaires étrangères ; en 1951, ministre-plénipotentiaire, puis conseiller d'ambassade à Washington. Il est chevalier de la Légion d'honneur.

A L'ÉTRANGER. — A *Fribourg* (Suisse), ouverture, jusqu'au 27 août, du II[e] Congrès pénitentiaire catholique international. 400 participants répartis en trois sections linguistiques : française, allemande et italienne. Principaux pays représentés : France, Belgique, Canada, Suisse, Allemagne, Autriche, Italie et Espagne. Ce Congrès coïncide avec l'Assemblée générale de l'Aumônerie française des prisons.

— A *Chartwell* (Londres), après l'échec de la Conférence de Bruxelles sur la C. E. D., M. Mendès-France s'entretient avec MM. Churchill et Eden sur les moyens d'éviter une rupture du système européen de sécurité. Puis, il se rend auprès du président Coty, à Bagnoles-de-l'Orne, pour lui rendre compte de la situation.

— A *Rome*, obsèques nationales de M. de Gasperi. Par autorisation spéciale du Saint-Siège, l'inhumation a lieu dans la basilique de Saint-Laurent hors les murs.

— A *Londres*, un communiqué publié à la fin de l'entretien Mendès-France-Churchill-Eden affirme la nécessité de mesures pratiques immédiates pour maintenir l'unité des nations occidentales.

— L'*Australie* demande l'admission à l'O. N. U., comme Etats-membres, du Laos et du Cambodge.

— A *Sarrebruck*, M. Guérin de Beaumont, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, confère avec M. Granval, ambassadeur de France. Il s'entretiendra demain avec le président Hoffmann de la situation créée par l'échec de la Conférence de Bruxelles sur la C. E. D.

— Des commandos chinois font un raid sur l'île nationaliste de Quemoy, située à 20 kilomètres de la côte chinoise et à 160 kilomètres de *Formose*, et non protégée par la 7[e] flotte américaine.

MARDI 24. — Après trois heures de délibération, le gouvernement décide de ne pas poser la question de confiance lors du « débat européen » qui aura lieu le 28 août à l'Assemblée nationale et de s'opposer à tout renvoi de la discussion.

A L'ÉTRANGER. — A *Rio-de-Janeiro*, acculé à la démission par la pression de l'armée, le président Vargas déclare abandonner le pouvoir pour trois mois, puis se suicide d'une balle dans le cœur. Conformément à la Constitution, le vice-président Cafe-Filho assume aussitôt les fonctions présidentielles. Le gouvernement démissionne. De violentes manifestations des partisans du président défunt éclatent à Rio-de-Janeiro, Belo-Horizonte, Porto-Alegre et autres grandes villes du Brésil. Agé de 71 ans, le président Vargas avait été élu le 3 octobre 1950 pour six ans ; il était entré en fonctions le 31 janvier 1951.

— A *Ching-Chen-Tien* (Pékin), le président Mao Tsé Toung reçoit M. Attlee et la délégation travailliste et lui expose un « programme de paix ».

— Le président Eisenhover signe la loi votée par le Congrès, mettant hors la loi le parti communiste.

— A *Sarrebruck*, fin des entretiens franco-sarrois. Les deux gouvernements confirment la concordance de leurs vues et entendent poursuivre la politique suivie jusqu'ici pour le règlement européen du problème sarrois.

— A Aïn-Rhelal, région de Ferryville, au cours d'un engagement avec les forces de sécurité, une bande de fellagha est décimée ; le chef des fellagha du nord de la *Tunisie*, Ali Ferchichi est tué ; il était responsable de nombreux assassinats.

— M. Cornelius Cremin, ambassadeur à Paris depuis 1950, est nommé ambassadeur d'*Irlande* auprès du Saint-Siège.

— Le gouvernement des *Etats-Unis* déclare que la septième flotte défendra les îles Pescadores en même temps que Formose contre toute agression.

— A *Rome*, M. Adone Zoli, ancien ministre de la Justice, est élu président du parti démo-chrétien.

MERCREDI 25. — La Commission de la production industrielle de l'Assemblée nationale rejette par 18 voix contre 4 la ratification du traité de la C. E. D. Les cinq autres Commissions s'étaient déjà déclarées défavorables au traité : Affaires étrangères, par 24 voix contre 18 ; Défense nationale, par 29 contre 13 ; Justice, par 23 contre 15 ; Territoires d'outre-mer, par 24 contre 13 et Finances, par 23 contre 18. Les six Commissions ont donc réuni 141 voix pour et 81 contre la C. E. D. ; 31 commissaires étaient absents ou se sont abstenus.

A L'ÉTRANGER. — A *Copenhague*, à l'appel de l'Union internationale pour la protection de la nature, 200 savants se réunissent pour alerter et réagir contre les destructions désordonnées de l'homme.

— Aux *Etats-Unis*, la Fondation Rockfeller fait un don de 7 200 000 francs à la Bibliothèque nationale.

— La délégation travailliste quitte *Pékin* pour Shanghaï.

— Au *Guatemala*, un décret de la Junte gouvernementale interdit toute activité communiste sur le territoire guatémaltèque.

— La *Pologne* propose à la France un traité d'alliance et d'assistance mutuelle.

— Un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande nomme le R. P. Sillekens, de la Congrégation de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, préfet apostolique de Ketapang (*Bornéo*).

A L'ÉTRANGER. — A *Munich*, ouverture de la II[e] session internationale d'étude sur les problèmes européens, organisée par la Fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques et la Fédération internationale de la Jeunesse (masculine) catholique.

— En *Inde*, des inondations soudaines du Brahmapoutre dévastent l'Etat d'Assam. 12 000 kilomètres carrés sont sous les eaux ; Dibrugarh est en partie submergée, 25 000 de ses habitants sans abri ; des centaines de villages sont emportés ; un million de personnes sont menacées. — A *La Nouvelle-Delhi*, devant le Parlement, le président Nehru déclare que l'Inde ne participera pas au pacte de défense du Sud-Est asiatique.

— L'Assemblée nationale de *Colombie* vote une loi accordant aux femmes le droit de vote.

— La *Birmanie* reconnaît le Laos et le Cambodge.

— Arrivée à *Shanghaï* de la délégation travailliste.

— En un mois, depuis le 27 juillet, 140 000 évacuations ont été opérées du *Nord-Viet-Nam* vers Saïgon.

— Mort subite, à *Ussita* (Italie), de Mgr Philippe Bernardini, Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Né à Pieve-di-Ussita, au diocèse de Norcia, le 11 novembre 1884, élève du Séminaire romain, étudiant en droit canon, docteur en théologie et docteur *in utroque*, professeur assistant à l'Apollinaire, secrétaire de son oncle le cardinal Gasparri dans l'œuvre magistrale de la codification du Code de droit canon ; nommé, en 1914, professeur à la Faculté de droit canon à l'Université de Washington, dont il devint le doyen et où il demeura dix-sept années ; collaborateur du traité *De Matrimonio* que publia le cardinal Gasparri comme commentaire du nouveau droit canon ; nommé, en 1916, camérier secret de Sa Sainteté ; puis, en 1930, prélat de la Maison pontificale ; secrétaire durant deux années de la délégation apostolique à Washington ; nommé archevêque titulaire d'Antioche de Pisidie et délégué apostolique en Australie, en mars 1933 ; nommé nonce à Berne, en octobre 1935, charge qu'il occupa durant dix-huit années ; délégué du Saint-Siège à la Conférence des Ligues de la Croix-Rouge, en 1948, à Stockholm, puis à la Conférence diplomatique chargée de la révision des conventions de la Croix-Rouge, à Genève, en 1949 ; enfin, nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 17 janvier 1953. Polyglotte distingué, grand organisateur, diplomate remarquable, fidèle ami de notre pays, par-dessus tout homme d'Eglise, Mgr Bernardini laisse d'unanimes regrets. *La D. C.* a publié dans son numéro 1181, du 5. [illegible] 1954, le message dans lequel il annonçait la Journée missionnaire du dimanche 24 octobre.

JEUDI 26. — A Paris, ouverture de la Conférence quadripartite franco-indochinoise, les questions litigieuses franco-cambodgiennes ayant été aplanies par une entrevue entre M. Chan Nak, président de la délégation cambodgienne, et M. Mendès-France. Présidée par M. Guy La Chambre, ministre des relations avec les Etats associés, cette Conférence préparera les nouvelles conventions économiques, financières et douanières qui doivent remplacer les accords de Pau de 1950.

VENDREDI 27. — Retour précipité du président Coty, de Bagnoles-de-l'Orne à Paris, pour présider un Conseil des ministres extraordinaire à la veille du débat sur la C. E. D. à l'Assemblée nationale.

— L'Assemblée de l'Union française rejette, par 100 voix contre 65, la ratification du traité de la C. E. D.

A L'ÉTRANGER. — A *Vienne*, ouverture jusqu'au 2 septembre du XLIII[e] Congrès de l'Union interparlementaire. 37 pays y sont représentés par 350 parlementaires ; la Pologne, la Bulgarie et la Hongrie « populaires », pour la première fois. Le désarmement, la sécurité européenne, la communauté charbon-acier seront les principaux sujets débattus.

— A *Rio-de-Janeiro*, 40 000 personnes suivent les obsèques du président Vargas. Le président Cafe-Filho annonce que les élections générales auront lieu le 3 octobre.

— En *Allemagne*, le parti démo-chrétien allemand du chancelier Adenauer lance un appel à la France pour la ratification de la C. E. D.

SAMEDI 28. — Depuis la fin des hostilités en *Indochine*, 4 447 prisonniers de l'Union française, dont 12 officiers, ont été libérés par le Viet-Minh ; cependant que les autorités françaises ont libéré 29 872 prisonniers vietminhs. A la suite d'une plainte française sur l'insuffisance des libérations faites par le Viet-Minh, la Commission internationale de contrôle de l'armistice est intervenue et a reporté à huit jours, à dater du 26 août, la date extrême pour la libération totale des prisonniers des deux camps.

— La presse annonce la mort du lieutenant-colonel Lajouanie, commandant du bataillon français de Corée, mort pour la France, près d'Ankhé (*Indochine*), le 24 juin dernier.

— En *Inde*, émeutes sanglantes à Gulbarga et à Sagar, dans l'Etat d'Hyderabad, entre Hindous et musulmans.

— Par la Constitution apostolique *Omnium Ecclesiarum* du 15 août dernier, rendue publique aujourd'hui, S. S. Pie XII fixe le statut canonique de la Mission de France et lui assigne comme siège le territoire de Pontigny (Yonne), détaché de l'archidiocèse de Sens et érigé en « Prélature *nullius* ».

DIMANCHE 29. — Mort de M. Edward Montier. Né à Bolbec, le 3 janvier 1870, inscrit au Barreau de Rouen, il se dévoua toute sa vie aux jeunes, notamment comme professeur dans divers établissements d'enseignement libre et comme directeur des « Philippins » de Rouen, collège d'éducation populaire intégrale. Il laisse une œuvre écrite extrêmement importante, où les livres inspirés par son expérience d'éducateur tiennent la plus large place.

A L'ÉTRANGER. — A *New-York*, ouverture, jusqu'au 4 septembre, de la « Gordon Research Conference » qui réunit 40 des plus célèbres cancérologues du monde entier. Le professeur Charles Oberling, directeur de l'Institut du cancer de Villejuif, y représente la France.

— Un communiqué de l'armée de l'air des *Etats-Unis* annonce que le commandant Arthur Murray a battu, à bord d'un avion à réaction *Bell X-1-A*, le record d'altitude ; il aurait dépassé les 27 000 mètres.

— Aux *Etats-Unis*, annonce de la découverte d'un nouvel antibiotique, l'*achromycin*, capable de guérir le typhus.

LUNDI 30. — Après trois jours de débats passionnés, l'Assemblée nationale rejette, par 319 voix, dont 99 communistes, contre 264, la ratification du traité de Paris du 27 mai 1952 instituant la Communauté européenne de défense.

— A Cannes, ouverture, jusqu'au 3 septembre, du premier Festival international de la Radio et de la Télévision.

— A la suite du rejet de la C. E. D. par l'Assemblée nationale, le Comité directeur du parti socialiste S. F. I. O. décide l'exclusion de MM. Daniel Mayer, Jules Moch et Max Lejeune « pour s'être mis en état de rébellion ouverte » contre le parti.

— A la Sorbonne, ouverture, jusqu'au 3 septembre, du premier Congrès mondial de la détergence. Présidé par le professeur Tréfouel, 1 000 spécialistes, répartis en 17 sections, y représentent 25 pays. La dixième section recevra les communications relatives à l'industrie pharmaceutique, à la médecine et à la chirurgie.

— Le journal *Le Populaire*, organe de la S. F. I. O., reparaît aujourd'hui.

A L'ÉTRANGER. — Arrestation, à *Casablanca*, du marocain Allal ben Larbi, auteur de plusieurs des récents attentats terroristes à Marrakech, notamment celui contre le général d'Hauteville, le 10 juin dernier.

— Annonce de la mort, à *Florence*, à l'âge de 74 ans, du professeur Antonio Minto, grand spécialiste de l'archéologie étrusque.

— Mort, au Séminaire de *Venegono* (Italie), du cardinal Schuster, archevêque de Milan. D'origine suisse, né à Rome le 18 janvier 1880, il fit ses études au monastère bénédictin de Saint-Paul hors les murs, prononça ses vœux à l'âge de 19 ans et fut ordonné prêtre le 19 mars 1904. En 1916, il fut élu prieur du couvent de Saint-Anselme ; puis nommé, en 1917, directeur de l'Institut pontifical des études orientales. Le 26 juin 1929, il fut nommé archevêque de Milan ; Pie XI lui conféra la pourpre le 15 juillet suivant et le sacra lui-même le 21 du même mois. Il remplit, entre temps, plusieurs missions importantes, notamment celle de visiteur apostolique des Séminaires de la Calabre, puis de Naples et de Lombardie. En 1938, il prononça une retentissante allocution contre le racisme, qui reçut l'approbation de Pie XI. En pleine guerre, en 1943, il publia une lettre pastorale dénonçant Hitler comme une « réincarnation de Satan » et, en 1945, à la veille de la Libération, il déploya une infatigable activité en vue d'éviter les destructions dans le nord de l'Italie. Vigilant défenseur de la foi et de la pureté de la doctrine chrétienne, il prit vigoureusement position contre le communisme, la propagande protestante, la Franc-Maçonnerie et le « réarmement moral ». En 1952, il fit un appel pour la construction de 20 nouvelles églises milanaises. Sa mort ramène à 68 le nombre des membres du Sacré-Collège.

— A *Washington*, ouverture du XXXVI[e] Congrès de l' « American Legion », qui rassemble 150 000 anciens combattants des deux guerres et de la guerre de Corée venus de tous les points des Etats-Unis, et durera quatre jours.

— En *Bavière*, fin de la grève des métallurgistes, l'arbitrage du ministre du Travail ayant été accepté par les dirigeants syndicalistes.

— A *Zagreb* (Yougoslavie), ouverture du Congrès mondial de protection de l'enfance. Le maréchal Tito préside la séance d'ouverture et prononce un important discours. 200 participants, 28 nations représentées.

— D'accord avec la Grande-Bretagne, la *Turquie* s'oppose au rattachement de Chypre à la Grèce et soutiendra la thèse de l'incompétence de l'O. N. U. dans cette question.

— A *Saïgon*, dans une interview accordée à l'Agence *France-Presse*, le général Ely déclare : « Avant les élections dans les deux zones, la France ne reconnaît qu'un seul gouvernement : celui du Viet-Nam national ».

MARDI 31. — Les 53 députés socialistes anticédistes affirment leur fidélité au parti S. F. I. O. et se déclarent « entièrement solidaires des exclus », MM. Daniel Mayer, Jules Moch et Max Lejeune. Ces derniers décident de faire appel devant le prochain Congrès socialiste.

— Par 418 voix contre 162, l'Assemblée nationale renvoie au 3 novembre la discussion des interpellations sur la politique étrangère que compte suivre le gouvernement après le rejet de la C. E. D., et se met en vacances.

A L'ÉTRANGER. — A *Fulda*, ouverture du LXXVI[e] Katholikentag d'Allemagne. Thème : « Vous serez mes témoins ». 300 000 hommes et jeunes gens sont attendus pour les cérémonies de la journée finale du 5 septembre, que présidera Mgr Muench, nonce apostolique, et qui seront, pour la première fois, télévisées. 76 trains spéciaux, dont 9 amèneront de la zone orientale 20 000 participants, sont organisés.

— A *Washington*, M. Foster Dulles annonce la révision de la politique étrangère des Etats-Unis, demande la convocation rapide d'une session extraordinaire du Conseil des ministres de l'O. T. A. N. et annonce de prochains entretiens avec le chancelier Adenauer.

SEPTEMBRE 1954

MERCREDI 1er. — A Dijon, attribution du prix littéraire Xavier-Ferneret 1954, à M. Roger Rabiniaux, pour son recueil de poèmes *Un roi fantôme*. Roger Rabiniaux est le pseudonyme de M. Roger Bellion, sous-préfet de Thiers. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de poésie, dont l'un, *Les faubourgs du ciel*, lui valut le prix Guillaume-Apollinaire en 1943, de romans, notamment *L'honneur de Pedonzigue*, qui eut en 1951 le prix Claire-Bellon, et *Les vertus de Craboncrague*, qui reçut le prix du « Tabou », en 1952.

— A Caen, ouverture du XVIIIe Congrès de l'Association nationale des présidents des Conseils généraux de France et d'Outre-Mer.

A L'ÉTRANGER. — A *Buenos-Aires*, ouverture de la IIIe Conférence régionale de la F. A. O. pour le développement de l'agriculture en Amérique latine. Vingt pays américains y participent ; les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France y sont représentés.

— En *U. R. S. S.*, un décret du 17 juillet dernier, pris « à la demande des parents et des professeurs », rétablit l'enseignement mixte dans les grandes villes à partir d'aujourd'hui, jour de la rentrée scolaire 1954-1955.

— *L'Entente*, le seul journal français d'*Hanoï*, cesse de paraître.

— A *Manille*, ouverture des conversations préliminaires à la Conférence sur le projet de pacte de défense du Sud-Est asiatique, qui débutera le 6 septembre. Huit pays : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Thaïlande, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Philippines y participent.

— A *Knokke-le-Zoute* (Belgique), ouverture, jusqu'au 6 septembre, de la IIe Biennale internationale de poésie, sous la présidence de Jean Cassou ; thème : « Poésie et langage ». 300 poètes y représentent 24 pays.

— Au *Guatemala*, deux des trois membres de la Junte militaire gouvernementale démissionnent : le colonel Monzon et le major Oliva. Le lieutenant-colonel Armas reste seul au pouvoir et assume la présidence de la République.

— A *Rabat*, 13 des Oulemas qui étaient retenus au palais impérial sont libérés et rentrent à Fez.

— Les autorités militaires de l'aéronavale des Etats-Unis annoncent que, pour la première fois, un hydravion a franchi le « mur du son » le 3 août dernier.

— La radio du *Viet-Minh* diffuse un appel du président Ho Chi Minh dans lequel il promet de respecter l'armistice et de protéger les intérêts économiques et culturels de la France.

— A *Denver* (Etats-Unis), mort du pilote-aviateur Bert Acosta qui, le premier après Lindberg, traversa l'Atlantique-Nord à bord d'un avion trimoteur avec quatre passagers (dont le célèbre amiral Bird) et ouvrit la voie à des traversées régulières. Il avait 59 ans.

— A *Genève*, mort, à l'âge de 81 ans, du célèbre philatéliste suisse Théodore Champion. Créateur du Musée postal français, il avait été fait officier de la Légion d'honneur récemment.

— Le gouvernement de *Bonn* demande des consultations avec les pays partisans de la C. E. D., le rétablissement de la souveraineté allemande, la participation à la défense européenne sans discrimination, le règlement du stationnement des troupes étrangères et l'ouverture immédiate de négociations avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

— Le gouvernement de Grande-Bretagne propose la réunion d'une Conférence à huit (Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, Allemagne, Italie et Benelux) pour examiner le problème de la participation allemande à la défense de l'Occident.

— Le Dr Katju, ministre de l'Intérieur de l'*Inde*, déclare que le nombre des missionnaires étrangers en Inde qui était, pendant les cinq années avant l'indépendance, de 2 771, est passé, pendant les cinq années qui ont suivi l'indépendance, à 4 687.

— A *Rome*, ouverture, jusqu'au 10 septembre, sous les auspices de l'O. N. U., du Congrès mondial de la population. 700 spécialistes y représentent 70 nations. Le R. P. de Lestapis, S. J., est délégué du Saint-Siège au titre d'observateur.

JEUDI 2. — Les trois ministres « cédistes » MM. Claudius-Petit (Travail), Bourgès-Maunoury (Industrie et Commerce), Emile Hugues (Justice) démissionnent. M. Mendès-France annonce le remaniement de son cabinet.

— La Commission exécutive du M. R. P. exclut du parti MM. André Monteil, député du Finistère et Secrétaire d'Etat à la Marine ; Henri Bouret, député des Côtes-du-Nord et Léon Hamon, sénateur de la Seine, en raison de leur attitude contre la C. E. D.

A L'ÉTRANGER. — Dans l'attente de nouvelles négociations, le gouvernement des Etats-Unis décide de continuer l'aide militaire à la France, malgré le rejet de la C. E. D.

— A *Ciudad-Guatemala*, signature d'un traité d'amitié et d'assistance mutuelle entre le Guatemala et les Etats-Unis.

— Arrivée à *Hong-Kong*, venant de Canton, de la délégation travailliste. Dans une conférence de presse, M. Attlee expose les conclusions de son voyage en Chine.

— A *Saragosse*, ouverture du IIe Congrès international des pharmaciens catholiques organisé par *Pax Romana*. Il durera deux jours. Thème : « L'humanité et la profession ». Quatre pays sont représentés : France, Belgique, Allemagne et Espagne. Le premier Congrès s'était réuni à Liège l'an dernier.

— A *Washington*, clôture du XXXVIe Congrès de l'*American Legion*. La motion finale demande la rupture des relations diplomatiques avec l'U. R. S. S. et ses satellites, l'intensification de la puissance aérienne des Etats-Unis, le réarmement immédiat de l'Allemagne de l'Ouest et recommande une politique de « représailles massives ».

31 oct. 1954. — N° 1185. — Nouvelle série : N° 272

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* A. MICHELIN.